

Université de Liège
Faculté de Philosophie et Lettres
Département des Arts et Sciences de la Communication

Des journalistes belges francophones quittent la profession :
Analyse d'un phénomène socio-économique

Mémoire présenté par Brédart Hélène
en vue de l'obtention du grade de
Master en Information et Communication

Année Académique 2013-2014

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Remerciements | 5 |
| INTRODUCTION GENERALE | 6 |
| PARTIE I : Etat des lieux du métier de journaliste en Belgique francophone | 8 |
| 1.1. Le cadre législatif : tautologie dans la Loi du 30 décembre 1963 | 8 |
| 1.2. Le cadre professionnel : les deux unions | 12 |
| 1.3. Le profil des journalistes dans la Fédération Wallonie-Bruxelles | 13 |
| 1.3.1. Population | 13 |
| 1.3.2. Populations et médias | 15 |
| 1.3.3. Caractéristiques sociodémographiques | 18 |
| 1.4. Les conditions de travail des journalistes en Belgique francophone | 21 |
| 1.4.1. Statut, contrat et salaire des journalistes | 21 |
| 1.4.2. Horaire des journalistes | 24 |
| 1.4.3. Lieu de travail des journalistes | 25 |
| 1.4.4. Nature du travail journalistique | 25 |
| 1.4.5. Fonction des journalistes | 27 |
| 1.4.6. Une détérioration des conditions de travail | 27 |
| 1.4.7. L'histoire récente de la problématique des conditions de travail des journalistes | 28 |
| 2. La « crise » du secteur médiatique | 29 |
| 2.1. Emergence de la « crise » de la presse | 29 |
| 2.2. Spécificités du marché belge | 33 |
| 2.3. Estimation des pertes des journaux | 33 |
| 2.4. Gestion du personnel | 35 |
| 3. Conclusion intermédiaire | 39 |
| PARTIE II : Méthodologie | 42 |
| 4.1. Elaboration de l'échantillon | 42 |
| 4.1.1. Les différentes étapes de l'échantillonnage | 43 |
| 4.1.2. Impossibilité d'établir une évolution des départs | 45 |
| 4.2. Entretien | 45 |
| 4.3. Analyse des résultats | 46 |
| 4.4. Présentation des participants | 47 |
| PARTIE III : Analyse | 52 |
| 5.1. Quitter le journalisme : un choix inattendu | 52 |
| 5.1.1. Toujours journalistes | 52 |
| 5.1.2. Un métier extraordinaire | 54 |
| 5.1.3. La passion n'est qu'un mot | 56 |
| 5.1.4. Hiatus entre les aspirations préalables et les confrontations à la pratique actuelle | 59 |
| 6. Un choix et des raisons | 61 |
| 6.1. Une opportunité professionnelle | 61 |
| 6.2. Les conditions de travail liées à la pratique spécifique du journalisme | 63 |
| 6.2.1. L'évolution des pratiques journalistiques | 63 |
| 6.2.3. L'évolution des contraintes éditoriales | 68 |
| 6.2.4. L'installation d'une lassitude | 77 |
| 6.3. Les conditions générales de travail | 78 |
| 6.3.1. Les conditions salariales | 78 |
| 6.3.2. L'horaire | 87 |
| 6.3.3. L'environnement | 89 |
| 6.4. Comparaison aux études préalables | 91 |
| 6.5. Les choix « suscités » | 91 |
| 7. La non-défense collective | 93 |
| 8. L'annonce à la direction | 93 |

| | |
|---|-----------|
| 9. Le come-back est-il envisagé ? | 94 |
| CONCLUSION GENERALE | 96 |
| BIBLIOGRAPHIE | 98 |
| Ouvrages et articles : | 98 |
| Les données en ligne..... | 99 |

Remerciements

Ce mémoire traite un sujet qui me tient particulièrement à cœur. S'en suivent de nombreux moments de panique tant sur le plan intellectuel qu'émotionnel. Sans l'aide de plusieurs personnes, il m'aurait été impossible de le réaliser. Je tiens à remercier...

..... mon frère et mes parents. Ils m'ont apporté le plus grand soutien tout au long de ce mémoire. Merci d'avoir calmé les maux causés par les doutes.

..... le promoteur de ce travail, Marc Vanesse, pour ses encouragements, son suivi et ses précieux conseils.

..... les trente-huit anciens journalistes pour leur disponibilité, leur accueil et surtout leur confiance, ainsi que Martine Simonis, la secrétaire générale de l'Association des Journalistes Professionnels.

..... toutes les personnes qui ont participé aux corrections de ce mémoire et de ses annexes, Bénédicte, Eric, Ophélie et Zoé.

..... Chris Paulis et Charles Neuforge pour l'intérêt qu'ils ont porté à notre recherche en acceptant d'être les membres du jury.

..... mes amis, Pacôme, Charlotte, Coralie, Fanny, Fernando, Gaëlle, José Luis, Luca, Marine, Morgane, Sarah.

INTRODUCTION GENERALE

Depuis plusieurs années, le paysage médiatique belge francophone vit de lourdes transformations liées à la consommation de l'internet. Erosion du lectorat, désintérêt des annonceurs, concentrations entre médias et mort du « papier » programmée, la situation socio-économique des entreprises de la presse traditionnelle se retrouve totalement déstructurée.

Pour réduire les dépenses, une série de stratégies visent à diminuer les coûts octroyés à la production intellectuelle. En 2008, une enquête a étudié leurs impacts sur les conditions de travail des journalistes. Tout comme la plupart des travaux scientifiques récents, la méthodologie quantitative fut privilégiée. Celle-ci a permis de mettre en évidence la perception d'une détérioration des conditions d'exercice à grande échelle et de prédire un départ massif d'individus (Fion, 2008).

C'est avec l'objectif de compléter ces savoirs que nous avons décidé de comprendre concrètement les raisons qui amènent les travailleurs de la presse à quitter leur emploi. D'une part, nous souhaitons analyser l'éventuelle influence du contexte sur le départ temporaire ou définitif des acteurs d'un milieu dit « en crise ». D'autre part, nous désirions décrire un processus décisionnel : depuis les prémisses d'un mécontentement ou d'une volonté de l'arrêt à l'annonce à la direction.

Pour atteindre nos objectifs, nous avons décidé d'aller à la rencontre d'anciens journalistes et de les laisser s'exprimer à travers des entretiens semi-directifs en leur laissant la plus grande liberté possible. Nous voulions entendre leurs motivations, leur point de vue sur leur ancien métier, leurs anciennes pratiques, leur ancienne direction mais aussi sur leur arrivée au sein d'un nouveau milieu socio-professionnel.

Ce mémoire tente d'analyser les facteurs saillants évoqués par les anciens travailleurs de la presse, de manière à comprendre leur processus décisionnel. Nous espérons que les anciens journalistes se reconnaîtront dans ce dernier.

**PARTIE I : ETAT DES LIEUX DU METIER DE
JOURNALISTE EN BELGIQUE FRANCOPHONE**

PARTIE I : Etat des lieux du métier de journaliste en Belgique francophone

Avant d'analyser les raisons qui ont amené les anciens professionnels de notre échantillon à quitter le journalisme, il nous semble important de réaliser un état des lieux de leur métier et des entreprises médiatiques dans lesquelles ils l'exercent.

Pour ce faire, nous évoquerons la législation, les unions professionnelles et les organes de régulation encadrant le titre et le métier de journaliste. Nous nous intéresserons ensuite aux profils sociodémographiques des travailleurs et à leurs conditions de travail. Les travailleurs de la presse en Belgique francophone ressentent une détérioration de ces conditions (Fion, 2008).

Ensuite, nous nous intéresserons à la situation socio-économique des entreprises médiatiques. Nous envisagerons les mutations dans le secteur de l'information (érosion du lectorat, désintérêt des annonceurs, dérégulation des supports numériques, mort du « papier » programmée) mais aussi et, surtout, les stratégies mises en place par les directions pour faire face à leurs pertes financières (restructuration, synergies, recours à un travail non salarié).

Dans cette première partie, nous nous appuyerons à divers moments sur *Les Etats Généraux des Médias d'Information*. A l'instar des autorités françaises en 2008¹, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a commandité une vaste enquête concernant les médias d'information sortie en février 2014. L'économie du secteur et, dans une certaine mesure, ses répercussions sur le travail journalistique ont été l'objet d'études réalisées durant les trois dernières années.

1.1. Le cadre législatif : tautologie dans la Loi du 30 décembre 1963

En Belgique, deux titres encadrent la profession : celui de « journaliste professionnel » et celui de « journaliste de profession ». Le titre de « journaliste professionnel » existe depuis l'établissement de la *Loi du 30 décembre 1963 relative à la reconnaissance et à la protection*

¹ POULET Bernard, *La fin des journaux et l'avenir de l'information*, 2e éd. revue et augmentée, Paris, Ed. Gallimard, 2011 (Col. Folio actuel n°146), P.10

du titre de journaliste professionnel (M.B. 14.01.1964). Pour y accéder, trois conditions essentielles sont stipulées² :

- Le journalisme doit constituer l'activité professionnelle principale de l'individu, cela sous-entend sa première source de revenus, depuis au moins deux années.
- Le travailleur ne doit pratiquer aucune sorte de commerce ou de publicité à moins d'occuper un poste de la direction.
- Le rédacteur doit exercer au sein d'un média d'information générale. Le code juridique qualifie de « média d'information générale » une entité « *qui d'une part, rapporte les nouvelles concernant l'ensemble des questions d'actualité et qui, d'autre part, s'adresse à l'ensemble des lecteurs, des auditeurs ou des spectateurs.* »³ En 1996, un amendement approuvé à l'unanimité a élargi l'appellation à « *toutes les questions d'actualité, quelle que soit la spécialité.* »⁴

La dernière condition évoquée exclut du statut de « journaliste professionnel » les journalistes de la presse dite « spécialisée ». Ces derniers prétendent au titre de « journaliste de profession » prévu par l'arrêté royal du 12 avril 1965 qui ne retient que les deux premières obligations de la Loi de 1963.⁵

Le code juridique ne définit pas ce qui constitue un « média spécialisé » mais précise ce qu'il exclut de cette dénomination, par exemple, les écrits stencils, photocopiés et écrits à la main, les médias sélectifs pour un groupe d'élites ayant un tirage inférieur à 1.500 exemplaires par édition, les médias (article ou émission) qui ne paraissent pas au moins quatre fois par an et/ou qui paraissent depuis moins de six mois.⁶

Plus généralement, il n'existe pas non plus de définition juridique claire du journalisme et du métier de journaliste. La *Loi du 30 décembre 1963 relative à la reconnaissance et à la protection du titre de journaliste professionnel* (sur laquelle se base l'arrêté royal du 12 avril 1965) définit le métier de façon tautologique en énonçant la définition officielle suivante :

² Association des journalistes professionnels, *Le titre de journaliste professionnel*, [En ligne], <http://www.ajp.be/documents/loi.php>, consulté le 4 février 2014.

³ Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, *Les Etat Généraux des médias d'information*, [En ligne], <http://egmedia.pcf.be/wp-content/uploads/2011/03/Rapport-synthétique-Atelier-2>, consulté le 5 février 2014, P.102.

⁴ Ibid.

⁵ Association des Journalistes Professionnels, Union professionnelle, *Comprendre le projet de fusion en 8 questions*, [En ligne], http://www.ajp.be/agenda/agAJP_nov12.php, consultée le 1 mars 2014.

⁶ Association des Journalistes de la Presse Périodique, *Les dix commandements de l'affiliation à l'AJPP*, [En ligne], <http://www.ajpp-vjpp.be/AJPP/Documents/Affiliation.PDF>, consulté le 5 février 2014.

« est journaliste professionnel celui qui exerce le journalisme, comme activité professionnelle principale, depuis au moins deux ans ». Si le code juridique exclut les activités commerciales, pointe l'obligation des deux années d'exercice du métier et distingue la presse spécialisée de la presse d'information, il ne développe pas ce qu'il entend par « journaliste » ou « journalisme », leur dénominateur commun. C'est la Commission d'Agréation qui se charge d'interpréter la loi et de considérer si l'activité est reconnue comme journalistique et mérite le titre correspondant. Elle statue sur l'opportunité d'accorder le titre de journaliste à une personne sans aller plus loin que ce que la Loi du 30 décembre 1963 décrit.⁷

Ce manque de définition claire offre néanmoins certains avantages. Par exemple, cela a permis, sans contraintes potentiellement délétères, d'octroyer le titre de journaliste en tenant compte des évolutions des médias (cfr. ci-dessous).

Un demi-siècle plus tard, les évolutions des tâches, des profils et des normes journalistiques obligent la Commission à accomplir un travail permanent d'interprétation de la loi, dans une logique de cas par cas. C'est ce qu'elle a d'ailleurs toujours fait, comme en témoigne Patrick Anspach, président de la Commission d'Agréation.

Quel que soit le texte de loi, il y aura toujours matière à interprétation. Parce qu'il y a de moins en moins de frontières délimitées. En 1963, on entendait par journalisme la presse quotidienne et la radio. On a commencé par élargir la notion d'information. Maintenant ce n'est plus comme avant, tout est plus flou : activités journalistiques et non-journalistiques, variété des supports, des fonctions, des modèles éditoriaux. Les aspects humains et interprétatifs sont les plus importants de notre travail.

L'analyse du Président de la Commission d'Agréation au titre de journaliste professionnel renvoie directement à deux obstacles soulevés plus haut : la difficulté pour les observateurs d'identifier clairement les contours de la profession journalistique et, partant, le caractère imparfait des observations à leur sujet.⁸

Cette imprécision a aussi eu pour effet d'imposer le même code déontologique à ces nouvelles formes de journalisme qu'aux formes plus traditionnelles. L'octroi du titre professionnel amène *de facto* une adhésion de tout journaliste à la déontologie.⁹

Nous constaterons qu'au niveau professionnel, l'Association des Journalistes Professionnels comble cette lacune en proposant la définition du métier suivante : « *Il y a divers*

⁷ Association des Journalistes Professionnels, [En ligne], *Les Commissions d'Agréation*, <http://www.ajp.be/documents/agreation.php>, consultée le 29 janvier 2014. Pour recevoir la carte de presse, les demandeurs introduisent leur dossier de reconnaissance à l'AGJPB ou à la FPPB (les deux associations professionnelles) qui les transmettent à la Commission d'Agréation officielle. Constituée paritairement de directeurs de médias et de journalistes professionnels, la Commission d'Agréation considère leur requête et décide si elle se justifie. Elle informe ensuite le Ministère de l'intérieur des admissions afin qu'il réalise les documents réceptionnés par l'AGJPB et la FPPB. Ces deux organes se chargent de les envoyer aux journalistes reconnus qui pourront désormais devenir membres de l'un deux.

⁸ ANTOINE Frédéric, HEINDERYCKS François, *Etat des lieux des médias d'information en Belgique francophone*, Bruxelles, Les Editions du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 2011, P.130-133

⁹ Ibid.

journalistes, salariés ou indépendants, généralistes ou spécialisés, mais une définition unique du métier convient dans tous les cas : le journaliste est celui qui effectue un travail intellectuel en vue de fournir une information ayant un lien avec l'actualité, et cela à l'exclusion de toute activité dans le domaine de la publicité ou des relations publiques. »¹⁰

Cette définition ne se réfère ni à une pratique concrète du métier (par exemple, la recherche et la vérification des informations) ni aux supports médiatiques (écrit, radiophonique, télévisuel et numérique).

Il nous semble très important d'insister sur le fait que le journalisme est un métier libre d'accès et donc, non protégé. D'une part, aucune référence à un cursus académique d'études en Journalisme ou en Communication n'apparaît ni dans la loi, ni dans les critères explicites de l'association professionnelle. En d'autres termes, l'accès aux titres de journaliste professionnel et de journaliste de profession n'est tributaire d'aucun parcours d'études, d'aucun diplôme bien qu'historiquement, le métier fasse l'objet d'un enseignement depuis 1946 (et, donc, avant l'institution de la Loi de 1963 et de 1965), lorsque l'Université libre de Bruxelles a ouvert la première licence en Journalisme.¹¹ Aujourd'hui, la profession est toujours enseignée dans la Fédération Wallonie-Bruxelles (anciennement la « Communauté française ») au sein des masters prévus à l'Université Libre de Bruxelles, à l'Université Catholique de Louvain et à l'Université de Liège. L'enseignement universitaire est le seul à indiquer le terme « *journalisme* » dans sa formation. Néanmoins, une offre proche est prévue par une haute école de type long, l'Institut des Hautes Etudes en Communication Sociale (IHECS). Celle-ci propose un master en : « *Presse et information spécialisées* ». ¹² Le journalisme constitue, comme nous le verrons plus tard, la formation la plus suivie par les journalistes professionnels.

D'autre part, la possession du titre de journaliste professionnel ou de journaliste de profession n'est pas requise pour l'exercice du journalisme. En effet, chacun peut exercer le métier, carte de presse en poche ou non.

¹⁰ MAGNETTE Astrid, *Du métier de journaliste à celui de responsable de communication, pourquoi passent-ils de l'un à l'autre ? Analyse de parcours personnels*, Mémoire de licence en Relations Publiques, inédit, UCL, année académique 2010-2011, P.8. Malgré notre bonne volonté, nous n'avons pas pu retrouver un document émanant de l'AJP qui énonce cette définition en ces termes.

¹¹ ANTOINE Frédéric, HEINDERYCKS François, *Etat des lieux des médias d'information en Belgique francophone*, Bruxelles, Les Editions du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 2011, P. 134

¹² Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, Moniteur belge du 18 décembre 2013, [En ligne], https://www.ulg.ac.be/upload/docs/application/pdf/2014-01/decret_paysage.pdf, consultée le 17 mai 2014.

1.2. Le cadre professionnel : les deux unions

La distinction entre presse générale et spécialisée (voir 1.1.) est une particularité du système belge jugée par les experts des *Etats Généraux des Médias d'Information* « peu pertinente et délicate à établir ».¹³ Cette différenciation inopérante base néanmoins l'existence des deux unions professionnelles fédérales : l'Association Générale des Journalistes Professionnels de Belgique (AGJPB) et la Fédération de la Presse Périodique de Belgique (FPPB). L'Association Générale des Journalistes Professionnels de Belgique (AGJPB) encadre la presse généraliste et les journalistes professionnels tandis que la Fédération de la Presse Périodique de Belgique (FPPB) vise l'information spécialisée et les journalistes de profession.

Chacune dispose d'une entité francophone et néerlandophone indépendante. Il n'existe pas d'organe alémanique. Les journalistes germanophones sont reconnus par les deux organes francophones.¹⁴ L'Association Générale des Journalistes Professionnels de Belgique se divise en l'Association des Journalistes Professionnels (AJP) et la Vlaamse Vereniging van Journalisten (VVJ). Quant à l'homologue flamand de l'Association des Journalistes de la Presse Périodique, il s'agit du Vereniging van de Journalisten van de Periodieke Pers (VJP).¹⁵

Les deux unions professionnelles francophones sont actuellement en cours de fusion depuis 1999. Comme le souligne l'AJP dans *Les 8 questions pour comprendre le projet de fusion*, cette absorption ne remet aucunement en cause l'application des deux titres de journaliste professionnel et de journaliste de profession. L'AJPP rejoindra l'AJP.¹⁶

Notons que les unions professionnelles reconnaissent deux autres statuts :

- celui de « collaborateur de presse » pour les personnes qui « collaborent à un ou à plusieurs médias et font du journalisme à titre accessoire ou secondaire, en exerçant une autre profession par ailleurs. »¹⁷ Jusqu'en novembre 2012, les collaborateurs de presse ne

¹³ *Les Etats généraux des médias d'information, Constats-Analyses-Débats*, (sous la dir. du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles), Bruxelles, Les Editions du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 2014, P.102.

¹⁴ Association des Journalistes Professionnels, *Comprendre le projet de fusion en 8 questions*, [En ligne], http://www.ajp.be/agenda/agAJP_nov12.php, consultée le 5 février 2014.

¹⁵ Notons qu'il existe également de plus petites associations spécialisées qui représentent les journalistes oeuvrant dans un domaine particulier comme par exemple l'Association Belge des Journalistes Agricoles (ABJA) ou l'Association Belge des Journalistes Scientifiques (ABJSc).

¹⁶ Association des Journalistes Professionnels, *Comprendre le projet de fusion en 8 questions*, [En ligne], http://www.ajp.be/agenda/agAJP_nov12.php, consultée le 1 mars 2014.

¹⁷ Association des Journalistes Professionnels, *Le collaborateur de presse*, [En ligne], <http://www.ajp.be/documents/collaborateur.php>, consulté le 21 février 2014.

pouvaient pas intégrer l'Association des Journalistes Professionnels. Cependant, en vue de la fusion avec l'AJPP, l'AJP s'est ouverte à ces travailleurs qui, en fait, représentent la majorité des adhérents de l'AJPP.¹⁸ Depuis, si les collaborateurs de presse peuvent s'affilier, ils ne disposent toujours pas de droit de vote en Assemblée Générale, ce qui constitue un point de désaccord avec l'AJPP.¹⁹

- celui de « stagiaire » attribué aux jeunes journalistes après trois mois d'activités dans des conditions permettant ultérieurement l'agrégation.²⁰

Les actions de l'AJP, future unique union, se centrent sur la défense individuelle et collective des journalistes. Elle participe aux débats publics et politiques, mène des études sur le métier de journaliste dont les résultats sont publiés dans sa revue mensuelle *Journalistes* et représente la profession au sein des trois organes de régulation de la presse que sont le CSA, le Conseil Supérieur Audiovisuel²¹, le CSEM, le Conseil Supérieur de l'Education aux Médias²², et le CDJ, le Conseil de Déontologie Journalistique²³. Enfin, des missions légales dans le cadre des pensions et de l'envoi des cartes de presse lui sont dévolues.²⁴

1.3. Le profil des journalistes dans la Fédération Wallonie-Bruxelles

1.3.1. Population

A ce jour, le principal outil de mesure de la population journalistique est la comptabilisation des cartes de presse délivrées aux journalistes qui possèdent le titre par l'Association des

¹⁸ Association des Journalistes Professionnels, Union professionnelle, *Comprendre le projet de fusion en 8 questions*, [En ligne], http://www.ajp.be/agenda/agAJP_nov12.php, consultée le 1 mars 2014.

¹⁹ L'Association des journalistes de La Presse Périodique, Page Facebook officielle, *AJPP-VJPP, Un vote qui ne facilite pas la fusion*, [En ligne], <https://www.facebook.com/ajppvjpp/posts/482429315133452>

²⁰ *Les Etats généraux des médias d'information, Constats-Analyses-Débats*, (sous la dir. du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles), Bruxelles, Les Editions du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 2014, P.102.

²¹ Le Conseil Supérieur Audiovisuel, *A propos du Conseil Supérieur Audiovisuel*, [En ligne], http://www.csa.be/faqs/9#question_12, consultée le 5 mars 2014. Le Conseil Supérieur de l'audiovisuel (CSA) est composé de deux Collèges : une instance d'avis et une instance décisionnelle. Il contrôle le respect des obligations de la part des

éditeurs de services (RTBF, télévisions locales, télévisions et radios privées, services à la demande et sur Internet,...), des distributeurs de services (câblodistributeurs : Belgacom, Be TV, TECTEO, Telenet) et des opérateurs de réseaux (câble coaxial et de l'xDSL). Il attribue les autorisations d'émettre aux radios privées établies en Fédération Wallonie-Bruxelles et enregistre les déclarations des télévisions privées.

²² Le Conseil Supérieur de l'Education aux Médias, *Missions*, <http://www.educationauxmedias.eu/csem/missions>, consultée le 6 mars 2014. Parmi ses actions, le Conseil Supérieur de l'Education aux Médias promeut l'éducation aux médias et favorise l'échange entre les organismes concernés par cette thématique en Communauté française. Il donne également son avis sur des questions concernant la lutte contre les stéréotypes via le décodage des messages publicitaires.

²³ Le Conseil de Déontologie Journalistique, *Missions*, [En ligne], <http://www.deontologiejournalistique.be/?cdj-missions>, consultée le 6 mars 2014. Le CDJ est un organe d'autorégulation des médias francophones et germanophones de Belgique. Créé en 2009, il est composé de représentants des éditeurs, des journalistes, des rédacteurs en chef et de la société civile. Il exerce trois fonctions : d'information, de médiation et de régulation.

Journalistes Professionnels. Comme nous l'avons déjà mentionné, l'obtention du titre de journaliste professionnel ou de journaliste de profession n'est pas requise pour l'exercice du journalisme. Il n'est donc pas possible d'évaluer l'étendue réelle du corpus professionnel.

L'Etat des lieux des médias d'information soulignait en mars 2011 :

On peut raisonnablement penser qu'un certain nombre de journalistes non agréés ne répondent pas à toutes les conditions requises pour demander cette agrégation ou simplement qu'ils ont choisi de ne pas demander l'agrégation. Les personnes appartenant à la première catégorie rassemblent des profils situés aux frontières du journalisme agréé, comme, notamment, les correspondants locaux et/ou occasionnels, les éditeurs et rédacteurs d'informations sur supports électroniques, certains photographes et journalistes reporters d'image ou les journalistes d'entreprises.²⁵

Cette observation est partagée par les experts des *Etats généraux des médias d'information*. Selon ces derniers, la pratique du métier sans carte de presse concerne aussi bien les journalistes indépendants que salariés.

L'exigence de cette incompatibilité [avec la Loi du 30 décembre 1963] relative à la reconnaissance et à la protection du titre de journaliste professionnel (M.B. 14.01.1964) peut s'avérer délicate : des journalistes dans une situation précaire (comme les jeunes et les photographes de presse, qui par nécessité, travaillent pour des catalogues ou des rapports annuels d'entreprise) sont acculés à exercer d'autres activités professionnelles pour arrondir leurs fins de mois. Soit ces personnes travestissent la réalité face à la commission d'agrégation, soit elles ne demandent pas leurs documents de presse. Il est extrêmement difficile de savoir combien de personnes qui exercent le métier de journaliste n'introduisent pas de demande de reconnaissance professionnelle (il s'agit parfois même de rédacteurs en chef). En général, elles finissent par introduire une demande de reconnaissance lorsqu'elles se rendent compte du manque à gagner que cela représente pour leur pension (cela ne concerne que les journalistes salariés, et non les indépendants).²⁶

Ainsi, un « certain nombre » de travailleurs de la presse ne sont pas identifiables dans la base de données de l'Association des Journalistes Professionnels qui a recensé, en février 2014, 2.091 affiliations. Parmi celles-ci, 1.684 proviennent de journalistes professionnels et 165 proviennent de stagiaires. Ils représenteraient 79% des journalistes actifs au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, selon elle.²⁷ Le nombre d'agrégations augmente depuis 1995.²⁸ Cependant, aucun lien automatique ne peut être fixé entre cette augmentation de la population agréée et un accroissement du nombre d'effectifs dans la presse.²⁹ Notons que

²⁵ ANTOINE Frédéric, HEINDERYCKS François, *Etat des lieux des médias d'information en Belgique francophone*, Bruxelles, Les Editions du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 2011, P.126

²⁶ *Les Etats généraux des médias d'information, Constats-Analyses-Débats*, (sous la dir. du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles), Bruxelles, Les Editions du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 2014, P.103.

²⁷ *Les Etats généraux des médias d'information, Constats-Analyses-Débats*, (sous la dir. du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles), Bruxelles, Les Editions du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 2014, P.45.

²⁸ *Les Etats généraux des médias d'information, Constats-Analyses-Débats*, (sous la dir. du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles), Bruxelles, Les Editions du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 2014, P.105.

²⁹ ANTOINE Frédéric, HEINDERYCKS François, *Etat des lieux des médias d'information en Belgique francophone*, Bruxelles, Les Editions du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 2011, P.127-130

l’AJPP compterait, quant à elle, environ un millier de journalistes, la majorité de ceux-ci travaillant à titre complémentaire.³⁰

1.3.2. Populations et médias

Dans les 1.684 journalistes recensés par l’AJP, 54% œuvrent dans des médias audiovisuels et 46% dans la presse écrite. La répartition des journalistes professionnels par secteur est la suivante : dans l’ordre décroissant, les plus gros employeurs de journalistes salariés sont la presse écrite quotidienne (541), la RTBF (460), les douze télévisions locales (204), RTL (172), la presse magazine (140) et les agences de presse (88)³¹.

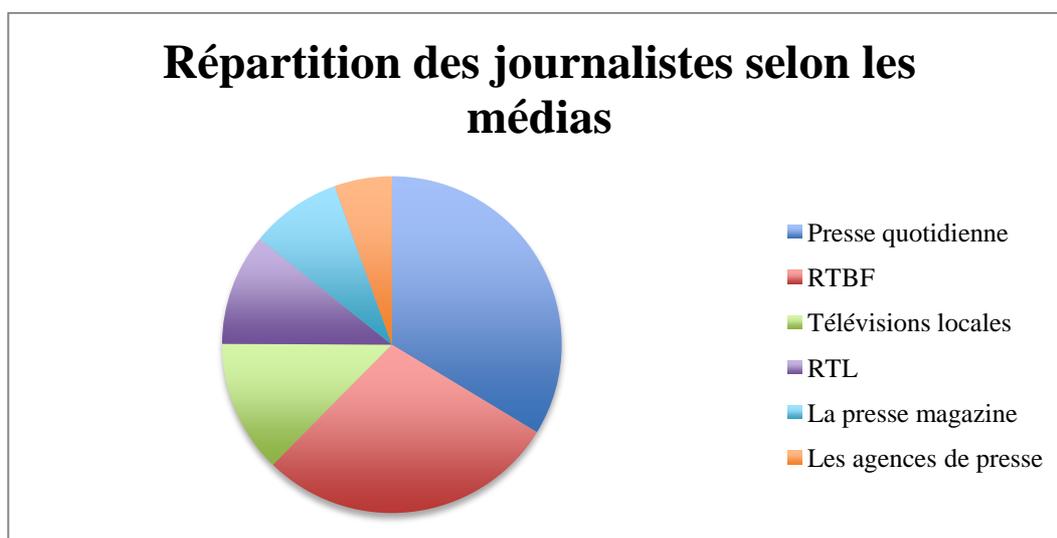


Figure 1 : Répartition des journalistes selon les médias

Il n’existe pas d’étude mesurant l’ampleur de la presse numérique en termes d’employeur dans la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La presse écrite quotidienne en Belgique francophone regroupe six titres payants³² et un titre gratuit. Trois groupes de presse gèrent la presse payante. Le groupe IPM détient les journaux *La Dernière Heure/Les Sports* et *La Libre Belgique*. Le groupe Rossel dispose de trois quotidiens : *L’Echo*, *Le Soir* et *Sud Presse*. Et, le groupe Tecteo chapeaute le journal *L’Avenir*. Le seul quotidien gratuit en Belgique *Métro* est, quant à lui, publié en français et en flamand et édité par la société Mass Transit Media détenue à 49% par Rossel et à 51% par

³⁰ Ibid.

³¹ *Les Etats généraux des médias d’information, Constats-Analyses-Débats*, (sous la dir. du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles), Bruxelles, Les Editions du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 2014, P. 105

³² Certaines déclinaisons régionales sont diffusées sous des titres différents. Sud Presse regroupe *La Meuse*, *La Nouvelle Gazette*, *La Province*, *La Capitale* et *Nord Éclair*.

Concentra (éditeur flamand)³³.

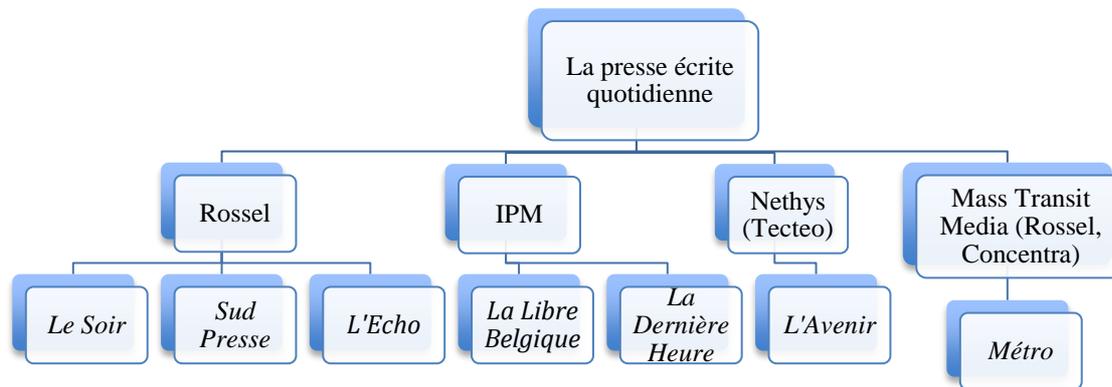


Tableau 2 : La presse écrite quotidienne belge francophone

L'ampleur de la presse magazine payante est difficile à déterminer sur le marché belge francophone, celui-ci étant imprégné de nombreuses publications étrangères principalement françaises.³⁴ Néanmoins, l'Union des Editeurs de la Presse Périodique compterait 850 titres, tous thèmes, langues et périodicités confondus pour 300 éditeurs.³⁵ Auxquels, il faut encore ajouter les groupes membres de l'autre union professionnelle The Ppress. Celle-ci chapeaute le département Febelmag qui s'occupe de la presse magazine grand public et comprend plus de trente titres.³⁶ Quant à la presse toute-boîte, deux titres se partagent le secteur. *Vlan* est détenu par le groupe Rossel et *Passe-Partout* appartient à Corelio.

Dans le secteur audiovisuel, la Radio Télé Belge Francophone (RTBF) est le seul groupe public belge francophone à viser tout le réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle rassemble les chaînes télévisuelles La Une, La Deux, La Trois et les chaînes radiophoniques La Première, Vivacité, Musiq'3, Classic 21 et Pure FM 2. La RTBF se partage le marché avec la filiale RTL Belgique du groupe privé luxembourgeois RTL. RTL Belgique dirige les chaînes télévisuelles RTL-TVI, Plug RTL et Club RTL ainsi que les chaînes radiophoniques Bel RTL et Radio Contact.

³³ ANTOINE Frédéric, HEINDERYCKS François, *Etat des lieux des médias d'information en Belgique francophone*, Bruxelles, Les Editions du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 2011, P.11

³⁴ ANTOINE Frédéric, HEINDERYCKS François, *Etat des lieux des médias d'information en Belgique francophone*, Bruxelles, Les Editions du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 2011, P.21-22 Sans l'aide des sociétés de diffusion, et devant l'impossibilité d'obtenir des éditeurs français des chiffres précis de diffusion en Belgique, il n'est pas possible de déterminer la part exacte du marché belge occupée par des titres français.

³⁵ Ibid.

³⁶ Ibid.

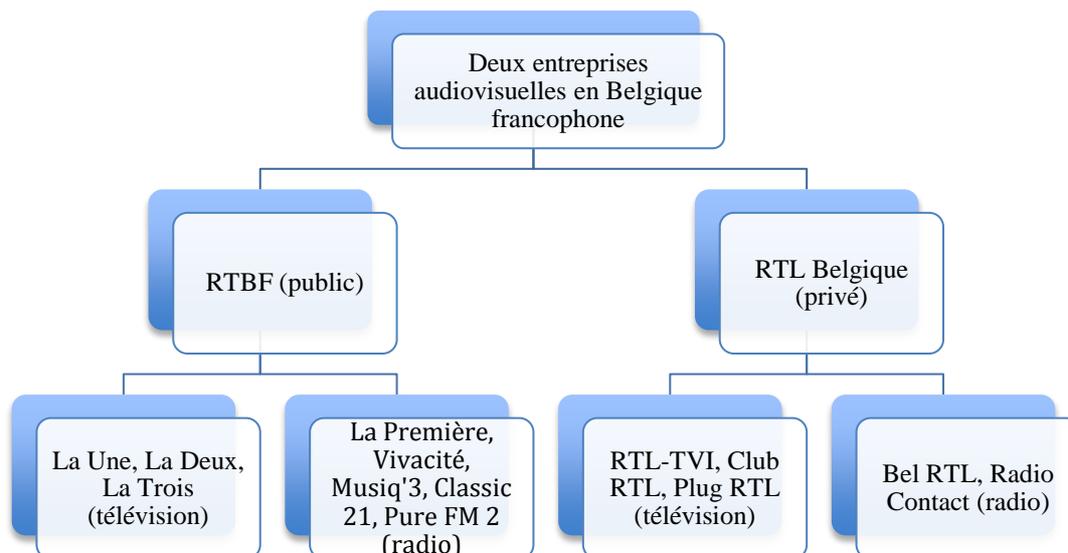


Tableau 3 : Deux entreprises audiovisuelles en Belgique francophone

En ce qui concerne les télévisions locales, elles sont au nombre de douze et couvrent la totalité des Régions wallonne et bruxelloise. *L'Etat des Lieux des Médias d'Information en Belgique francophone* en dénombre cinq de petite taille (CanalZoom, MaTélé, TVCom, TéléVesdre et Antenne Centre), trois de taille moyenne (TVLux, TéléSambre et Télé Mons-Borinage) et quatre de grande taille (Canal C, RTC Télé-Liège, Télé Bruxelles et NoTélé).

Enfin, Belga demeure la principale agence de presse en Belgique francophone. Néanmoins, d'autres agences « *de calibre plus réduit et davantage spécialisées* » y sont aussi implantées tels Mediargus, Photonews, The Associated Presse (Belgium), Agence Alter et Mediaplanet.³⁷

Cette liste ne présente pas l'offre totale en Belgique francophone. De manière non exhaustive, elle se base sur la répartition des travailleurs dans les médias de la Fédération Wallonie-Bruxelles (cfr. ci-dessus). On remarquera d'ailleurs aisément certains manques notamment dans le réseau radiophonique communautaire (les radios Nostalgie et NRJ Belgique), le réseau radiophonique urbain (Fun Radio et Twizz Radio) et le réseau radiophonique provincial (Sud Radio en Hainaut, Antipode en Brabant wallon, Maximum FM en province de Liège, et Must FM pour les provinces de Namur et Luxembourg).

³⁷ Ibid.

1.3.3. Caractéristiques sociodémographiques

Nous nous baserons ci-dessous sur les données récoltées par l'enquête « *Le Journaliste belge en 2013 : un autoportrait* ». Cette étude nous servira pour décrire, dans un premier temps, le profil des journalistes en Belgique francophone et, plus tard, leurs conditions de travail. Menée par une équipe de chercheurs francophones et néerlandophones de l'Université Libre de Bruxelles et de l'Université de Gand, elle constitue une première pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit donc de l'unique source récente dont nous disposons sur les travailleurs du secteur médiatique en Belgique francophone.

Il nous faut signaler que la situation est différente au nord du pays où un centre d'expertise, le « Steunpunt Media », mis en place par le ministère flamand des médias rassemble des chercheurs de quatre universités flamandes (UGent, KUL, VUB, UA) et interroge régulièrement les professionnels de la presse. Rappelons au passage qu'il n'existe pas de ministère des médias francophone. Qui plus est, le *Center for Journalism Studies* de l'Université de Gand entreprend régulièrement depuis 2001 une radiographie de la population des journalistes flamands. L'enquête permet donc de mesurer des évolutions pour le nord du pays en comparant les critères à deux études menées en Flandre datant de 2003 et 2008.

Au total, 1.640 journalistes (866 néerlandophones et 774 francophones) ont répondu au questionnaire, ce qui constituait en 2013 une représentativité de 33, 4% du corpus professionnel belge reconnu par l'AJP et la VJJ (33% pour les néerlandophones et 33,8% pour les francophones).

La grande majorité des journalistes francophones (91 %) sont nés en Belgique. Quant à la minorité de journalistes d'origine étrangère, ils proviennent le plus souvent de pays européens. L'âge moyen des journalistes professionnels environne 43 ans et l'âge moyen des journalistes de profession est de 49 ans. Les hommes (45 ans) sont plus âgés que les femmes (40 ans). Il existe des relations notoires entre le genre et l'âge au sein de la profession. Les femmes ne représentent qu'un peu plus d'un tiers (37%) des journalistes francophones et leur proportion décroît en fonction de l'âge.

Bien que l'accès à la profession ne soit tributaire d'aucun diplôme, seuls 6% des journalistes n'auraient pas suivi une formation de l'enseignement supérieur. Vingt-sept pourcents des

journalistes possèdent un diplôme de l'enseignement supérieur non-universitaire et 67% ont suivi une formation universitaire. Par ailleurs, le niveau de formation est plus élevé chez les femmes, 79% ont suivi une formation universitaire contre 61% des hommes. Les jeunes journalistes tendent également à avoir un niveau d'éducation plus élevé que les journalistes plus âgés : 98% des moins de 35 ans détiennent un diplôme de l'enseignement supérieur tandis qu'ils ne sont que 86% parmi les journalistes de plus de 54 ans. Il y aurait donc une élévation du niveau d'éducation au sein de la profession.

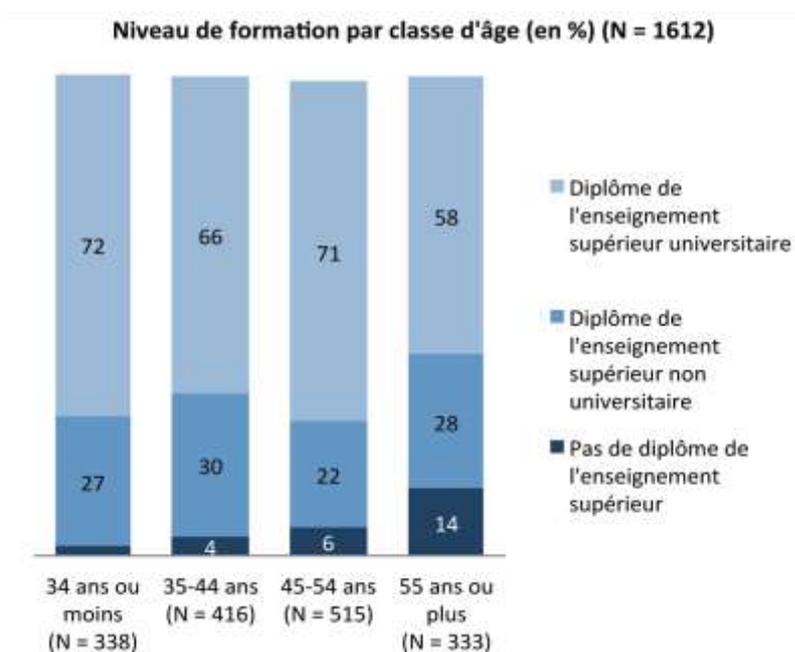


Figure 4. Niveau de formation par classe d'âge en (%). Ce graphique a été réalisé dans le cadre de l'étude *Le Journaliste belge en 2013 : un autoportrait*.

Parmi les diverses formations, la plus suivie est le journalisme. Ainsi, 66% des journalistes salariés sont diplômés en Journalisme. Les autres formations semblent diversifiées : artistique, interprétariat, assistante sociale ou encore sciences politiques.

Dans les lignes suivantes, nous analyserons la disparité entre les identités sexuées à l'aide des études réalisées par l'AJP : « *Journaliste s'accorde très majoritairement au masculin* » et « *La diversité au sein de la profession de journalistes* ». Leurs données sont plus précises et récentes. Dans la catégorie des journalistes stagiaires (soit pendant les deux premières années de métier), les jeunes femmes entrent davantage que les jeunes hommes dans la profession. En Fédération Wallonie-Bruxelles, elles représentent 57% de l'effectif débutant. Pourtant, il convient de souligner que les femmes constituent 70 % des diplômés en

Journalisme. Le taux d'insertion de la gente féminine dans le métier est donc moins élevé.³⁸

C'est à partir de la trentaine que le ratio homme-femme se déséquilibre, comme nous pouvons le voir sur le graphique ci-dessous. A partir de cet âge, la proportion de femmes chute de générations en générations. Nous reviendrons sur ce point dans l'analyse. Parmi les journalistes de plus de 60 ans, les femmes ne représentent plus qu'un cinquième de la population (19%).

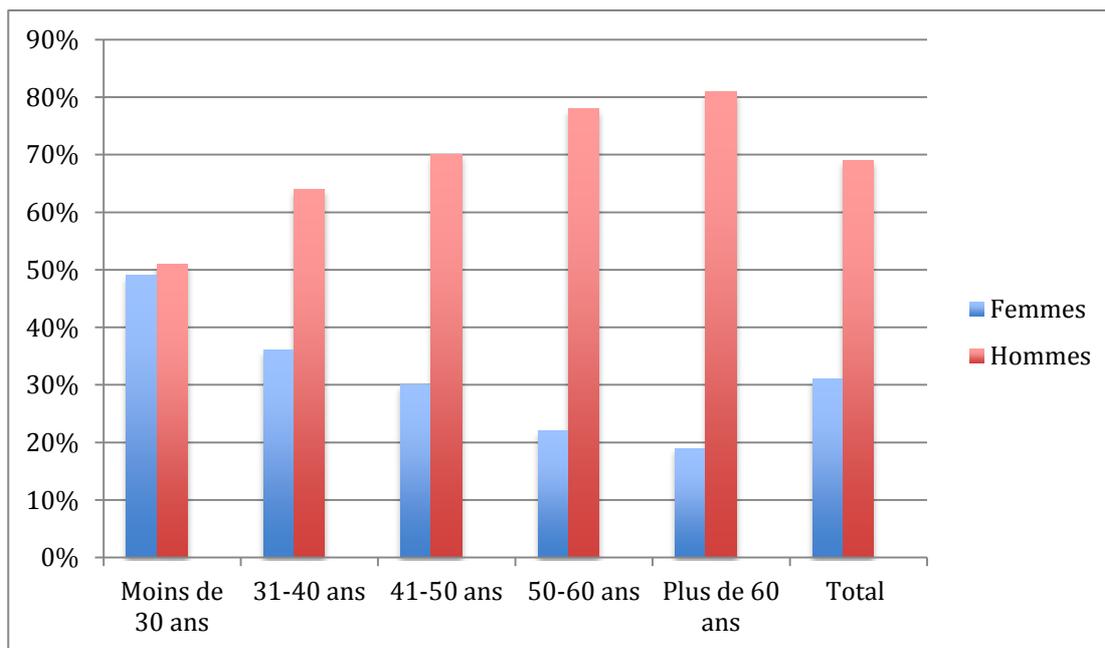


Figure 5. Proportion des hommes et des femmes selon l'âge dans la profession journalistique. Ce graphique est adapté du graphique « Proportion Hommes/Femmes » réalisé par l'AJP dans son dossier « *La diversité au sein de la profession de journalistes* ». Il se base sur les statistiques nationales et non sur celles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le taux de féminisation de la profession y est donc réduit à 34%, celui-ci n'atteignant que 32% en Flandre comparé aux 37% en Wallonie.

Le taux de féminisation de la profession journalistique en Belgique (34%) est remarquablement inférieur à la moyenne européenne (47%) et se positionne aussi en dessous de la moyenne mondiale (42%) mentionnée par la Fédération européenne des journalistes en 2006.³⁹ Il figure parmi les plus bas de l'Union européenne avec à ses côtés l'Italie et la Suisse (aux alentours de 30%) tandis que le Brésil, le Portugal et la Suède sont les pays les plus proches de l'équilibre (environ 50%).⁴⁰

³⁸ Association des Journalistes Professionnels, *Journaliste s'accorde très majoritairement au masculin*, [En ligne], <http://www.ajp.be/dossiers/journeeinternationalefemmes2011.php>, consultée le 1^{er} mars 2014.

³⁹ SAITTA Eugénie, « Les dynamiques de la féminisation du journalisme », in REPAP, n° 6 (2011), P.20-21.

⁴⁰ Ibid.

1.4. Les conditions de travail des journalistes en Belgique francophone

Pour décrire les conditions de travail des journalistes en Belgique francophone, nous nous appuyerons principalement sur l'enquête « *Le Journaliste belge en 2013 : un autoportrait* », celle-ci constituant (comme nous l'avons préalablement mentionné) une première pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans leur ouvrage⁴¹, les sociologues Michel Gollac et Serge Volkoff rappellent que les conditions de travail s'expriment toujours à travers la perception des travailleurs. De manière large, elles peuvent être comprises comme l'environnement dans lequel vivent les individus sur leur lieu de travail. Cette définition tient compte de la notion de pénibilité ainsi que des risques (aussi bien physiques que psychosociaux) auxquels est confronté le travailleur dans l'exercice de ses fonctions. Il est intéressant de noter que ni le salaire ni l'horaire n'intègrent les conditions de travail pour eux. Selon Hazem Ben Aissa, il s'agit de variables indirectes.⁴² Celui-ci décompose les conditions de travail en trois catégories : les variables indirectes, l'environnement du travail et les conditions de travail relatives au poste du travail. Nous nous inspirerons de cette dernière définition ci-dessous.

1.4.1. Statut, contrat et salaire des journalistes

Le journalisme est exercé en Belgique francophone par des travailleurs salariés et indépendants. Les indépendants représentent un quart de la population agréée à l'AJP selon *Les Etats Généraux des Médias d'Information*. A titre de comparaison, 16,5% de la population active en Belgique possède un statut d'indépendant.⁴³

Près de la moitié (47 %) des indépendants œuvrent pour plusieurs médias fixes alors que 27% ont des contrats pour plusieurs employeurs variables.⁴⁴ Ce qui veut dire que un peu plus d'un

⁴¹ GOLLAC Michel, VOLKOFF Serge, *Les conditions de travail. Un ouvrage utile à tous ceux qui souhaitent que la reprise de l'emploi permette aussi d'améliorer la vie quotidienne de ceux qui travaillent*, Paris, La Découverte, Repères, 2007, P. 3-6.

⁴² BEN AISSA, H., « L'histoire des conditions de travail chez Renault », in *Actes du colloque de l'Association Internationale de Management Stratégique (AIMS N°14)*, Angers 6-7 juin 2005.

⁴³ SIMONIS Martine (éd.), *La diversité au sein de la profession de journalistes* (sous la dir. de l'Association des Journalistes Professionnels), Bruxelles, Les Presses d'Hayez, 2013, P.15.

⁴⁴ RAEYMACKERS Karin (dir.), HEINDERYCKX François (dir.), *Le journaliste belge en 2013 : un autoportrait*, Gand, Academia Press.2013, P.8-11

quart (les 26% restants) des professionnels de la presse sont de faux indépendants puisqu'ils travaillent sous l'autorité d'un seul client fixe, ce qui implique normalement une rémunération salariée.

On remarque une surreprésentation du statut d'indépendant chez les jeunes journalistes et chez les journalistes plus âgés. Environ 50% des travailleurs de moins de 30 ans sont indépendants.⁴⁵ Le pourcentage plus élevé que la moyenne (23%) pour les travailleurs de plus de 51 ans s'explique par le fait que certains exerceraient une activité d'indépendant à titre complémentaire en plus de leur retraite.⁴⁶ Il n'y a pas de différence significative entre les hommes et les femmes au niveau du statut : 66,4% des hommes sont salariés contre 65,2% des femmes.⁴⁷

Parmi les journalistes salariés, la majorité possède un contrat à durée indéterminée (90 %). Le statut de fonctionnaire (7 %) et les contrats à durée déterminée (3 %) ne représentent ensemble que 10%.⁴⁸ Les salaires varient en fonction des entreprises médiatiques (voir tableau 6). Rappelons que des barèmes minima sont légalement obligatoires. Pour l'audiovisuel, ils sont fixés par les Commissions Paritaires 227 et 329⁴⁹, et pour la presse écrite, par des conventions collectives de travail.⁵⁰ On peut constater de fortes disparités au sein d'un même secteur qui sont, selon les mots de l'AJP, « injustifiables » au plan des fonctions exercées (compétences, responsabilité et charges identiques) :

C'est à la RTBF que les salaires bruts barémiques sont les plus élevés pour la Communauté française. A l'autre bout, un journaliste d'une TV locale gagnera, pendant toute sa carrière, entre 750 et 1.000 €/bruts par mois de moins que son collègue du service public. La différence est encore plus grande pour les journalistes des petites structures de l'audiovisuel privé qui appliquent le barème de la CP 227. De telles disparités salariales sont injustifiables et confirment ce que l'on savait déjà : c'est dans les petites télévisions et radios privées que le travail journalistique est le moins valorisé au plan salarial. Il aurait été intéressant de comparer les barèmes RTBF à ceux de RTL-TVI mais là, c'est la bouteille à encre : cette entreprise ne négocie aucun barème, bien qu'elle soit depuis peu tenue par les planchers de la CP 227. On sait cependant à bonne source que les salaires pratiqués à TVI sont fort comparables, voire supérieurs, à ceux du service public : environ 3.200 €/bruts pour un débutant et environ 4.350 €/bruts après vingt années. Il y a beaucoup moins de disparités salariales en presse écrite, particulièrement en PQ : les journaux viennent historiquement d'une situation où la tension salariale entre titres n'excédait pas 8%, en raison des marges de la CTT, nationale puis régionale, qui a longtemps réglementé

⁴⁵ Ibid.

⁴⁶ Ibid.

⁴⁷ Ibid.

⁴⁸ Ibid.

⁴⁹ Fonds Social du Secteur Audiovisuel et de la Production de films, *La Commission paritaire pour le secteur audiovisuel*, [En ligne], <http://www.mediarte.be/fr/node/3213>, consultée le 17 mai 2014.

⁵⁰ Association des Journalistes Professionnels, *Journalistes salariés, statut et barèmes*, [En ligne], <http://www.ajp.be/salaries/>, consultée le 17 mai 2014.

toute la question salariale. C'est sans surprise *Le Soir* qui rémunère le mieux les journalistes.⁵¹

Comparatif des barèmes des journalistes : (salaires bruts mensuels / chiffres 2010) :

| Secteur ou entreprise | Débutant | 5 ans | 10 ans | 15 ans | 20 ans |
|-------------------------------------|----------|-------|--------|--------|--------|
| Audiovisuel privé ⁽¹⁾ | 1.919 | 2.224 | 2.353 | 2.586 | 2.770 |
| TV locales ⁽²⁾ | 2.243 | 2.548 | 2.761 | 2.945 | 3.157 |
| Hebdos ⁽³⁾ | 2.474 | 2.538 | 2.851 | 3.141 | 3.358 |
| Editions de l'Avenir ⁽⁴⁾ | 2.188 | 2.484 | 2.996 | 3.335 | 3.604 |
| IPM (Libre et DH) ⁽⁴⁾ | 2.360 | 2.807 | 3.168 | 3.507 | 3.776 |
| Le Soir ⁽⁴⁾ | 2.367 | 2.826 | 3.344 | 3.695 | 3.979 |
| RTBF | 3.127 | 3.280 | 3.491 | 3.892 | 4.160 |
| Enseignants | 2.560 | 2.969 | 3.283 | 3.754 | 4.068 |

(1) Barème CP 227. (2) Barème CP 329. (3) Barème national hebdos PPress/AGJPB. (4) Barème catégories A puis B.

Tableau 6. Comparatifs des barèmes (salaires bruts mensuels) des journalistes selon l'AJP. Ce comparatif a été réalisé par l'Association des Journalistes Professionnels pour le deuxième atelier des *Etats Généraux des Médias d'Information*.

Pour les journalistes indépendants, la rémunération varie selon la prestation offerte et le média. Ils peuvent être payés au signe, à la ligne, à l'article, à la durée du reportage, à l'heure, au forfait par jour ou au forfait mensuel. En 2006, l'Association des Journalistes Professionnels a réalisé une étude sur les revenus et la valeur des collaborations des indépendants auprès d'une centaine de pigistes. Cette enquête a abouti à la publication du *Livre Noir des journalistes indépendants* et au lancement d'une longue campagne de sensibilisation à la situation des pigistes nommée « Pigiste, pas pigeon ! », toujours active à l'heure actuelle. En 2011, l'union professionnelle a réitéré une enquête. Parmi les 152 pigistes sondés, 39% gagnent moins de 2.000 €/bruts par mois dont 13% déclarent gagner moins de 1000 €/bruts par mois.

⁵¹ SIMONIS Martine, *Et vous, combien gagnez-vous ? Le salaire des journalistes*, in *Journalistes*, n°107, septembre 2009.

Comme en 2006, on est frappé par la variété des tarifs pratiqués, non seulement entre médias d'un même secteur, mais aussi au sein d'un même groupe éditeur. Curieuse évolution à reculons où l'on voit les éditeurs prôner les synergies internes, les stratégies de groupe et le positionnement unique devant les autorités politiques (pour les aides à la presse par exemple), mais la politique tarifaire est laissée à chaque baronnie locale, à chaque édition, voire à chaque chef de rubrique du même journal !

D'un média à l'autre, une brève sera payée de 1 à 20 €, une page complète de quotidien de 25 à 300 €, et celle d'un périodique de 60 à 150 €. En télévision, le forfait pour une journée de travail va de 110 à 350 € selon la chaîne !

En matière de disparité au sein d'un même groupe de presse, deux quotidiens se distinguent tristement. *La Capitale* bat, chez Sud Presse, pratiquement tous les records des tarifs inférieurs. Aux Editions de l'Avenir, c'est l'édition *Le Courrier* qui tient ce rôle.

Disparité encore, entre pigistes et salariés cette fois, concernant les frais de déplacement. Des employeurs estiment sans doute que le litre d'essence coûte moins cher à un indépendant qu'à son collègue salarié...⁵²

Enfin, notons que des avantages professionnels peuvent être octroyés aux journalistes par leurs employeurs. Selon l'enquête « *Le Journaliste belge en 2013 : un autoportrait* » (cfr : ci-dessus), la majorité des salariés (98%) et un tiers des indépendants (33%) en disposeraient. Dans l'ordre décroissant, ces avantages professionnels comprennent le remboursement des frais professionnels (72%), l'assurance groupe ou hospitalisation (58 %), un téléphone (55%), des avantages tarifaires (37%), un ordinateur (30%), une voiture (15%), pour les travailleurs francophones.⁵³

1.4.2. Horaire des journalistes

Dans l'enquête « *Le Journaliste belge en 2013 : un autoportrait* » (cfr : ci-dessus), les chercheurs ont observé que le temps de travail moyen des journalistes environne 44 heures par semaine. Cette donnée ne prend pas en compte les horaires des journalistes à titre complémentaire. Il est intéressant de noter qu'aucune différence ne fut relevée selon le statut. En d'autres termes, les journalistes indépendants travaillent le même nombre d'heures que les salariés, c'est-à-dire, 44 heures/semaine en moyenne.⁵⁴

Pour deux travailleurs sur trois, l'emploi du temps n'est pas permanent et se modifie au gré

⁵² Association des Journalistes Professionnels, « *Pigiste, pas pigeon !* », Acte 2. Une nouvelle enquête alarmante de l'AJP sur ce que gagnent vraiment les journalistes freelance et sur les tarifs réellement appliqués par les médias [En ligne], <http://www.pigistesaspigeon.be/telechargements/dossierPPPacte2.pdf>, consultée le 18 mai 2014.

⁵³ RAEYMACKERS Karin (dir.), HEINDERYCKX François (dir.), *Le journaliste belge en 2013 : un autoportrait*, Gand, Academia Press, 2013, P.15-18

⁵⁴ Ibid.

des semaines. Ici, le statut joue un rôle : un peu moins de 90% (88%) des journalistes indépendants contre 55% des salariés connaîtraient un emploi du temps variable.⁵⁵

L'étude note également que les journalistes sont 56% à poursuivre très souvent leur travail en soirée (après 18 heures). Seuls 12% déclarent connaître rarement cette situation. Quatre-vingt deux pourcent travailleraient les weekends et les jours fériés.⁵⁶

Cette étude explique que 55 % des journalistes ne recevraient aucune compensation pour leurs prestations d'heures supplémentaires. Quand ils en obtiennent, celles-ci sont rarement financières (5%). Elles prennent plus généralement la forme de récupérations (34 %). Parfois, il s'agit d'une combinaison des deux (7%).

L'enquête montre que près de trois journalistes sur quatre (73 %) âgés de 55 ans ou plus n'obtiennent jamais de compensation pour leurs heures supplémentaires. Cette proportion retombe à un journaliste sur deux pour les répondants plus jeunes (49 % pour les 34 ans ou moins, 46 % pour les 35-44 ans et 55 % pour les 45-54 ans). La fonction des répondants entre également en compte : en effet, huit managers sur dix (82 %) ne reçoivent jamais de compensation, contre plus de la moitié des managers intermédiaires (56 %) et du reste des répondants (51 %).⁵⁷

1.4.3. Lieu de travail des journalistes

Les chercheurs se sont également intéressés au lieu de travail des journalistes. Seuls 30% des travailleurs n'exerceraient pas leur profession depuis les bureaux de la rédaction. Parmi eux, il s'agit souvent d'indépendants. Ceux-ci sont 65% à réaliser leur travail en dehors des rédactions des médias.

Travailler dans la salle de rédaction ne signifie pas que les journalistes n'en sortent pas. 38 % des journalistes disent se rendre (presque) toujours sur le terrain et 35 % y travailler régulièrement. Un quart (27 %) des journalistes interrogés n'effectuent (presque) jamais de travail de terrain. 31 % des salariés en conviennent (contre 12 % des indépendants).⁵⁸

L'étude a également montré des liens entre l'occasion de se rendre sur le terrain et la fonction occupée. Les rédacteurs en chef et chefs d'édition ne seraient que 20% à sortir de leur bureau.

1.4.4. Nature du travail journalistique

Comme nous l'avons préalablement mentionné, aucune définition du métier ne suggère précisément en quoi consistent les pratiques des journalistes en Belgique francophone.

⁵⁵ Ibid.

⁵⁶ Ibid.

⁵⁷ Ibid.

⁵⁸ Ibid.

L'enquête « *Le journaliste belge en 2013 : un autoportrait* » a sondé les travailleurs de la presse à ce sujet. Les trois activités mentionnées par le plus grand nombre sont : la rédaction de textes journalistiques (77 %), le tri et la collecte des informations (76 %) ainsi que la consultation d'autres médias (75%). Si la recherche et le traitement des informations comme l'écriture de textes journalistiques semblent familiers à tous les journalistes, leur travail varie néanmoins selon les outils utilisés. Les supports radiophonique, télévisuel, numérique ou écrit supposent des pratiques spécifiques. Les trois premiers peuvent, par exemple, impliquer des activités de mixage et de montage.



Figure 7. Proportion de répondants qui disent effectuer ces tâches durant une journée de travail habituelle (en %). Ce graphique a été réalisé dans le cadre de l'étude *Le Journaliste belge en 2013 : un autoportrait*.

Les chercheurs notent également que les pratiques diffèrent selon la fonction occupée. Par exemple, les directeurs des médias assurent des activités de supervision d'autres travailleurs (39%).

Enfin, 85% des journalistes francophones estiment posséder une grande part de liberté dans leur traitement des sujets. Il nous faut ici inscrire que l'enquête met en évidence une

différence pour les journalistes flamands, qui sont moins nombreux à se penser autonomes (72%).⁵⁹

1.4.5. Fonction des journalistes

Parmi les journalistes interrogés lors de l'étude « *Le journaliste belge en 2013 : un autoportrait* », 67% occupent une place de journaliste et 24 % de cadre de la direction. Les autres travailleurs (9%) se disent photographe, graphiste, caméraman ou réalisateur.⁶⁰

La grande majorité d'entre eux (85%) estiment leur fonction très satisfaisante. Les chercheurs ont constaté que ce sentiment évolue avec l'âge et diffère selon le statut. Les plus jeunes travailleurs sont plus nombreux à s'estimer satisfaits (89%) que les journalistes âgés de 55 ans ou plus (78 %). Quant aux indépendants, ils sont 76% contre 87% de salariés à juger positivement leur fonction.

1.4.6. Une détérioration des conditions de travail

En 2008, dans le cadre de son mémoire réalisé à l'UCL, Céline Fion sondait 754 journalistes pour évaluer l'hypothèse suivante : « *la société et les technologies de la communication et de l'information ont évolué au cours des dernières années. Ces évolutions ont des répercussions sur la pratique journalistique et le bien-être au travail des journalistes* ». ⁶¹ Nous allons présenter ci-dessous les résultats observés par cette étude.

Pas moins de 80% des journalistes interrogés notent une évolution négative de leurs conditions de travail. Les journalistes d'agence (87%) et de la presse quotidienne (85%) apparaissent les plus touchés. Près d'un journaliste sur deux (47%) n'est pas satisfait de ses dernières. Ce jugement varie selon plusieurs critères (le poste, le statut, le média et l'ancienneté). Les plus insatisfaits sont les indépendants (64%), les journalistes d'agence (58%), les journalistes dont les revenus atteignent moins de 1.500 € (58%), les journalistes des médias régionaux (54%), les chefs de service (52%) suivis par les journalistes dont l'ancienneté est d'au moins 21 ans (51%). Les plus satisfaits de leurs conditions sont les rédacteurs en chef (65%), les journalistes de télévision (61%), les revenus de plus de 3.000 euros (61%), les salariés (58%) et les journalistes de moins de 30 ans (58%).

⁵⁹ Ibid.

⁶⁰ RAEYMACKERS Karin (dir.), HEINDERYCKX François (dir.), *Le journaliste belge en 2013 : un autoportrait*, Gand, Academia Press.2013, P.12

⁶¹ FION Céline, *Le moral et le jugement des journalistes sur leur métier et leur profession, en Belgique francophone*, Mémoire de licence en Information et Communication, inédit, UCL, année académique 2007-2008, P.5.

Parmi les facteurs qui aggravent le plus les conditions d'exercice, un quart des journalistes mentionnent le manque de moyens techniques et humains et 21%, l'insuffisance de temps. Céline Fion opère un lien entre ces deux éléments :

Si une tâche doit inévitablement être remplie dans un délai précis (produire un magazine, un JT,...) le temps disponible par individu sera proportionnel à la taille de l'effectif. Si nous regroupons en pool le manque de moyens techniques et humains ainsi que le manque de temps, nous constatons qu'il représente 46% des réponses soit le premier facteur nuisible à la qualité pour près d'un journaliste sur deux. Au cours des dernières années, les journalistes se sont vus attribuer de nombreuses tâches supplémentaires (prise de photo, mise en page, montages,...) mais la taille des rédactions n'a pas suivi cette courbe ascendante. Ces résultats sont donc logiques et démontrent que l'adaptation aux nouvelles contraintes s'est faite au détriment de la qualité.⁶²

Deux autres éléments causent l'insatisfaction du corpus professionnel : le conformisme des rédactions (18%) et la pression économique (14%). Pour les indépendants, une raison domine les autres : le tarif trop faible de leurs prestations. Elle est citée par 66% d'entre eux.

Il est très important de noter que Céline Fion a demandé aux journalistes s'ils envisageaient de quitter le métier : 39,9% des sondés ont répondu affirmativement. Ce pourcentage au vu de notre base de données ne semble pas se matérialiser. Comme nous le verrons dans la partie suivante, nous avons comptabilisé un peu plus de septante départs volontaires sur une période de cinq ans (2008-2013). Le motif « numéro un » d'un supposé départ pour la totalité des journalistes qui envisagent une reconversion est la mauvaise qualité des conditions d'exercice du métier, indépendamment du sexe. Par contre, là où les hommes se plaignent ensuite de voir se répéter les mêmes événements, les femmes mettraient en avant le caractère chronophage du métier, selon Céline Fion. Nous reviendrons dans notre analyse sur l'ensemble de ces résultats.

Si 47% des journalistes interrogés jugent sévèrement leurs conditions de travail et pas moins de 80% considèrent que le métier évolue mal, ils sont encore plus nombreux à s'estimer heureux d'exercer (82%). Seuls 2% des journalistes interrogés se disent « très malheureux » de travailler et 16 % plutôt malheureux.

1.4.7. L'histoire récente de la problématique des conditions de travail des journalistes

Il est important de noter que l'histoire de la problématique des conditions de travail des journalistes semble assez récente en Belgique francophone. Toutes les études mentionnées ci-

⁶² FION Céline, *Le moral et le jugement des journalistes sur leur métier et leur profession, en Belgique francophone*, Mémoire de licence en Information et Communication, inédit, UCL, année académique 2007-2008, P.33

dessus datent d'après 2008. Ces dernières années, le paysage de l'information a vécu de nombreuses mutations qui ont affecté les entreprises médiatiques et impulsé des études sur ses travailleurs. Nous y venons.

2. La « crise » du secteur médiatique

Nous envisagerons ci-dessous brièvement le contexte socio-historique de ce que nombre d'individus appellent la « crise » de la presse. Nous décrirons ensuite la situation financière actuelle des entreprises médiatiques belges francophones et certaines stratégies mises en place par ces dernières pour accroître leurs ressources économiques. Les solutions envisagées ont des impacts directs (licenciements) et indirects (perception d'une dégradation des conditions de travail⁶³) sur les travailleurs.

2.1. Emergence de la « crise » de la presse

Selon José-Manuel Nobre-Correia, la situation économique du secteur médiatique en Europe se portait mal avant 2006, l'année du début de la crise des prêts hypothécaires dits « subprimes ». ⁶⁴ Ses premiers symptômes auraient étonnamment pour origine la multiplication de nouveaux médias, ceux-ci naissant aussi bien dans la presse magazine à partir des années soixante que dans le secteur audiovisuel avec les mesures de démonopolisation datant des années septante pour la radio et quatre-vingt pour la télévision.⁶⁵ La prolifération de l'offre aurait, à la fois, renforcé le pluralisme et le nombre d'effectifs « *sans commune mesure par le passé* » mais aussi segmenté les audiences. Cette segmentation aurait affaibli tant la diffusion potentielle que les recettes publicitaires de chacun des acteurs.⁶⁶

S'ensuivront des concentrations entre médias. En Fédération Wallonie-Bruxelles, une cinquantaine d'hebdomadaires et la totalité des quotidiens de la presse engagée (*La Cité, Le Drapeau rouge, Le Matin, Le Monde du Travail, Le Peuple, La Wallonie*, etc.) ont disparu. De cette dernière, il ne demeure aujourd'hui que *La Libre Belgique* et *La Dernière Heure*,

⁶³ Opus cité.

⁶⁴ NOBRE-CORREIA José Manuel, « L'Europe des Médias face à la crise », in *Les Cahiers du Journalisme*, n°21 (2010), P.299-320.

⁶⁵ Ibid.

⁶⁶ NOBRE-CORREIA José Manuel, « L'Europe des Médias face à la crise », in *Les Cahiers du Journalisme*, n°21 (2010), P.299-320.

deux quotidiens qui ne sont plus qualifiés de presse d'opinion.⁶⁷ Il nous faut noter que la presse engagée se situait, outre la consommation de nouveaux médias écrits, radiophoniques et télévisuels, dans une situation particulière face aux annonceurs publicitaires.

Nous touchons là à l'une des difficultés les plus importantes auxquelles la presse d'opinion de l'époque fut confrontée. En effet, non seulement la publicité contribue à renforcer le fossé entre les journaux qui prospèrent et ceux qui ont davantage de difficultés, mais elle n'est pas aveugle et choisit ceux avec lesquels elle se sent le plus en accord. Thoveron résume la situation en 1970 lorsqu'il écrit que « les quotidiens de gauche recueillent moins de publicité que ceux de droite, même à tirage égal. »⁶⁸

Peu de temps après la disparition des journaux cités plus haut, un second tournant se serait opéré pour la presse « papier » : celui de l'arrivée des quotidiens gratuits à partir du milieu des années nonante. Pour José-Manuel Nobre-Correia, cela a provoqué la fragilisation des journaux payants. Toute la presse écrite belge se rassemblera autour de cinq groupes (Corelio, De Persgroep, Concentra, Rossel et IPM), la presse radiophonique privée autour de RTL Group (via Radio H) du côté francophone et de VMMA, du côté néerlandophone.⁶⁹

Néanmoins, c'est l'irruption du numérique qui aurait fondamentalement bouleversé le secteur médiatique. La concurrence inter-médias s'opère principalement sur deux fronts : le partage du temps des lecteurs-consommateurs et le fractionnement de l'espace publicitaire.⁷⁰ Le numérique atteindrait ces deux dimensions. Non seulement, l'intérêt du jeune public se dirigerait vers le web mais le numérique attirerait aussi les annonceurs publicitaires. Rappelons au passage que l'ampleur de la publicité dans les ressources des médias est la plus grande. En Fédération Wallonie-Bruxelles, les revenus publicitaires constituaient 51% des revenus nets des médias d'information, début 2014.⁷¹

Selon José-Manuel Nobre-Correia, le web attire les annonceurs car il possède plusieurs avantages inégalables. Il permet de cibler très précisément un public, de toucher les jeunes consommateurs, d'avoir une meilleure perception de l'audience réelle des messages

⁶⁷ LAGENDRIES Céline, *Comment se faire entendre quand on a d'autres idées, La presse alternative, ses spécificités, son lectorat*, Travail de fin d'études en Communication, ISFSC, inédit, année académique 2005-2006, P.16.

⁶⁸ Ibid.

⁶⁹ NOBRE-CORREIA José Manuel, « L'Europe des Médias face à la crise », in *Les Cahiers du Journalisme*, n°21 (2010), P.299-320.

⁷⁰ *Les Etat généraux des médias d'information, Constats-Analyses-Débats*, (sous la dir. du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles), Bruxelles, Les Editions du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 2014, P.22

⁷¹ Ibid.

publicitaires et, surtout, d'y parvenir à des coûts infiniment plus bas que dans les médias traditionnels.⁷²

En plus du partage de la publicité sur les supports traditionnels, les médias se partagent l'intérêt des annonceurs sur le web. Sur le dernier canal, leur part de marché est réduite. La concurrence se joue, en effet, entre eux et d'autres sites très attrayants, par exemple, les moteurs de recherche comme Google. Au niveau européen, les moteurs de recherche captent 45% des publicités en ligne.⁷³

Les Etats généraux des médias d'information expliquent que : « de part et d'autre, la concurrence tourne au détriment de la presse écrite payante et en faveur des médias audiovisuels et numériques ». ⁷⁴ Du côté des annonceurs, la presse écrite est moins bien lotie que le secteur audiovisuel. Auparavant, l'intérêt des annonceurs variait en fonction de deux critères : la présence ou non d'un contrôle public (présent pour l'audiovisuel et l'affichage, absent du côté de la presse et des multimédias) et la capacité d'attraction du média. ⁷⁵ Cette dernière s'avère moindre pour la presse écrite qui ne dispose que d'un reach (part du marché publicitaire touché) évalué à 50% comparé aux médias audiovisuels, la télévision et la radio, qui atteignent respectivement un reach estimé à 81 et 79% selon les *Etats généraux des médias d'information*. Notons néanmoins que, pour tous les supports (l'audiovisuel, compris), la baisse des audiences liée à la consommation du web, peut décourager les annonceurs. ⁷⁶

Pour Bernard Poulet, l'érosion des ventes de la presse écrite serait, en partie, due à la perte de confiance du lectorat. « Cette perte de confiance peut paraître paradoxale puisqu'elle s'est aggravée au moment où la presse française abandonnait ses engagements militants pour revendiquer une objectivité et une indépendance calquées sur les grands quotidiens américains. (...) Or c'est précisément cette évolution du journalisme qui est à la source de la perte de confiance dans la presse. Celle-ci prétend ne plus être l'expression d'une opinion partisane, mais, à l'époque de la presse de parti, ses lecteurs croyaient en leur journal

⁷² NOBRE-CORREIA José Manuel, « L'Europe des Médias face à la crise », in *Les Cahiers du Journalisme*, n°21 (2010), P.299-320.

⁷³ ibid

⁷⁴ POULET Bernard, *La fin des journaux et l'avenir de l'information*, 2e éd. revue et augmentée, Paris, Ed. Gallimard, 2011 (Col. Folio actuel n°146), P.30-31.

⁷⁵ *Les Etats généraux des médias d'information, Constats-Analyses-Débats*, (sous la dir. du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles), Bruxelles, Les Editions du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 2014, P.23

⁷⁶ NOBRE-CORREIA José Manuel, « L'Europe des Médias face à la crise », in *Les Cahiers du Journalisme*, n°21 (2010), P.299-320.

puisque'ils en partageaient les idées. Le journalisme « objectif » s'est peu à peu mis à distance de ses lecteurs. Désormais, ayant conquis son « indépendance », le journaliste, non content de relater les faits, aspire à dire sa « propre » opinion. Cette ambition d'exercer un magistère moral, parfois de jouer un rôle politique autonome, est mal acceptée par les lecteurs qui s'agacent de la prétention des journalistes à détenir la vérité et à leur faire la leçon. »⁷⁷

Il nous faut considérer enfin que le numérique remet aussi en cause l'existence des autres supports de diffusion des médias. Dans son ouvrage *La fin des journaux et l'avenir de l'information*, Bernard Poulet rapporte les paroles de Steve Ballmer, l'ancien directeur de Microsoft (de 2000 à 2014) : *« Au cours des dix prochaines années, tout le monde des médias, de la communication et de la publicité sera mis en dessus-dessous. Et, d'ici dix ans, plus aucun média ne sera consommé autrement que sur Internet. Plus aucun journal, plus aucun magazine n'existera sur le papier. Tout sera distribué de manière électronique »*.⁷⁸

Constatons que le premier support visé ici est le « papier ».

« Tous les business ne sont pas destinés à voir croître leurs profits. Quand les bases économiques d'un métier s'effondrent, des managers talentueux peuvent essayer d'en ralentir le déclin. Mais, au bout du compte, l'érosion des fondamentaux viendra à bout du talent de ces managers. Et les fondamentaux sont en train de s'éroder sans appel dans l'industrie des journaux ». C'est le « roi des investisseurs », Warren Buffet, l'homme le plus riche du monde, celui que l'on a surnommé « l'oracle d'Omaha », qui a établi ce constat, ajoutant : « Les journaux font face à la perspective de revenus en diminution continue. Il est difficile de gagner de l'argent dans un secteur en déclin permanent. Et ce déclin s'accélère. Les lecteurs de journaux prennent la direction des cimetières pendant que les non-lecteurs de journaux sortent des universités. »⁷⁹

Pour terminer, la récession actuelle aurait également un impact sur la vente des journaux écrits. Pour José-Manuel Nobre-Correia, ils peuvent représenter une dépense optionnelle et être directement affectés lorsque le pouvoir d'achat des consommateurs est réduit. De nouveau, la presse écrite est la seule concernée. Les médias comme la télévision et la radio ne semblent, quant à eux, pas constituer des dépenses facultatives.

⁷⁷ POULET Bernard, *La fin des journaux et l'avenir de l'information*, 2e éd. revue et augmentée, Paris, Ed. Gallimard, 2011 (Col. Folio actuel n°146), P.30-31

⁷⁸ POULET Bernard, *La fin des journaux et l'avenir de l'information*, 2e éd. revue et augmentée, Paris, Ed. Gallimard, 2011 (Col. Folio actuel n°146), P.21.

⁷⁹ POULET Bernard, *La fin des journaux et l'avenir de l'information*, 2e éd. revue et augmentée, Paris, Ed. Gallimard, 2011 (Col. Folio actuel n°146), P.20.

2.2. Spécificités du marché belge

Le marché médiatique belge francophone possède ses propres spécificités qui le fragilisent.⁸⁰

Les Etats Généraux des Médias d'information en soulignent plusieurs :

- La production médiatique en Wallonie est orientée vers un marché de consommation. Elle est destinée au seul public belge francophone contrairement à bon nombre de pays qui se lancent dans une industrie d'exportation. Le marché belge francophone est réduit et se caractérise par sa petite taille (environ 4,4 millions de personnes).
- La perméabilité linguistique et culturelle entre la Fédération-Wallonie Bruxelles et la France marque l'offre médiatique belge francophone et renforce la concurrence entre les éditeurs et entre les annonceurs.
- Le marché accuse une complexité institutionnelle entre les différents niveaux de pouvoirs régional, communautaire, fédéral.
- Les aides à la presse en Belgique francophone ne concerne que la presse quotidienne et certains titres de la presse périodique. En 2011, elles s'élevaient à 7,14 millions d'euros.

2.3. Estimation des pertes des journaux

Nous nous intéresserons maintenant à la situation financière actuelle des différents médias belges francophones. Pour ce faire, nous prendrons en compte les deux sources de revenus affectées : la publicité (première ressource financière des médias) et le marché des acheteurs.

Si les médias de la presse écrite quotidienne se sont positionnés en tête des sites les plus visités sur le web (ils resteraient d'ailleurs la source d'informations considérée la plus fiable selon *Les Etats Généraux des Médias d'Information*), la diffusion payante « papier » a chuté. En vingt ans, le nombre de quotidiens vendus par jour est passé de 624.333 à 418.862, ce qui constitue une baisse de 33 %. En Belgique francophone, les ventes au numéro et les abonnements ont diminué de près de 5% en 2012. La diminution diffère, de façon considérable, selon les médias (– 8% chez *Sud Presse*, – 6% à *La Dernière Heure*, – 5% au *Soir*, – 4% à *La Libre*, – 2% à *L'Avenir*).⁸¹ Cette régression ne peut être compensée ni par

⁸⁰ *Les Etats généraux des médias d'information, Constats-Analyses-Débats*, (sous la dir. du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles), Bruxelles, Les Editions du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 2014, P.20

⁸¹ Mukuna Olivier, *La presse n'investit plus dans les journalistes, interview de Ricardo Gutierrez*, [En ligne], <http://www.femmesdechambre.be/ricardo-gutierrez-la-presse-ninvestit-plus-dans-les-journalistes/>, consulté le 23 mars 2014.

une hausse des recettes de vente, ni par une baisse des coûts.⁸² Comme *L'Etat des lieux des médias d'information en Belgique francophone* note : « *La hausse du prix de vente reste limitée, les coûts de production ont déjà été considérablement réduits grâce à l'automatisation des procédés et continuent pourtant de croître (vu le développement de nouvelles technologies et la hausse du coût de l'énergie, du papier, des coûts moyens et des salaires).* »

Les investissements publicitaires diffèrent également selon les médias de la presse écrite. Des migrations sont décrites par *L'Etat des Lieux des Médias d'Information en Belgique francophone*.

En 2005, les deux titres du groupe Rossel (*Le Soir + Sud Presse*, y compris *Nord Eclair*) réunissaient 52% des investissements publicitaires dans la presse quotidienne francophone belge et IPM, qui édite *La Libre Belgique* et *La Dernière Heure/Les Sports*, 34%. En 2010, les deux titres du groupe Rossel représentent 43% des investissements publicitaires dans la presse francophone belge (-9 points de pourcents par rapport à 2005). IPM (*La Libre Belgique* et *La DH*) se situe à 31% (-3 ppc). Les Éditions de l'Avenir passent en cinq ans de 8 à 13% (+5 ppc). Tandis que *Metro* double sa part (+4ppc). *L'Écho* double sa part (4,8%). Les titres qui ont le plus perdu en parts d'investissements publicitaires sont les journaux du groupe *Sud Presse*, *La Libre* et *Le Soir*. Les gagnants en parts d'investissements publicitaires sont *L'Avenir*, *Metro*, *L'Écho* et *La Dernière Heure*.⁸³

Il convient de signaler ici que les groupes de presse écrite quotidienne se sont battus pour être dédommages lors de l'autorisation de télévisions privées et de l'introduction de la publicité à la RTBF. C'est ainsi que, jusqu'au début des années 2000, le système des aides à la presse comprenait des « *aides compensatoires à la diffusion de la publicité à la télévision* ».

Intéressons-nous désormais à la situation du secteur audiovisuel. La consommation de la radio resterait stable et relativement rentable avec une offre diversifiée de contenus et de formats, à l'exception des quatre-vingts cinq stations provinciales ou indépendantes.⁸⁴ Néanmoins, le média vivrait une détérioration de son image auprès du jeune public, son écoute subissant un déclin.⁸⁵ La télévision, hormis les chaînes locales, demeurerait un objet de consommation fort apprécié qui jouit, grâce à différents progrès technologiques, d'une image assez moderne.⁸⁶ Constatons que la situation des médias varie selon leur taille et leur

⁸² *Les Etats généraux des médias d'information, Constats-Analyses-Débats*, (sous la dir. du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles), Bruxelles, Les Editions du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 2014, P.22

⁸³ ANTOINE Frédéric, HEINDERYCKS François, *Etat des lieux des médias d'information en Belgique francophone*, Bruxelles, Les Editions du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 2011, P.18

⁸⁴ ANTOINE Frédéric, HEINDERYCKS François, *Etat des lieux des médias d'information en Belgique francophone*, Bruxelles, Les Editions du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 2011, P. 14

⁸⁵ *Les Etats généraux des médias d'information, Constats-Analyses-Débats*, (sous la dir. du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles), Bruxelles, Les Editions du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 2014, P.71-72

⁸⁶ Ibid.

portée (média national ou local couvrant une grande échelle nationale ou une moyenne et petite échelle).

Les investissements publicitaires du secteur audiovisuel stagnent mais ne diminuent pas. *Les Etats généraux des médias d'information* notent : « Jusqu'en 2000, la publicité a constitué un important relais de croissance pour les télévisions belges francophones privées, puis publiques: ainsi, de 1990 à 2000, la croissance du budget de la RTBF est due uniquement à la publicité. Au cours des dix dernières années, les revenus publicitaires ont stagné : la croissance annuelle nominale moyenne de la publicité pour l'ensemble des grands médias a été de 1,3% par an. »

Ainsi, nous remarquons que la consommation du secteur audiovisuel ainsi que sa capacité à saisir la publicité demeurent moins négatives que celles de la presse écrite. En 2012, la RTBF affichait une perte de 1,2 millions d'euros, quand RTL Belgique accusait, quant à elle, une perte de 1,4% de ses revenus regressant de 219 à 216 millions d'euros la même année.⁸⁷ Début 2014, les ressources de l'audiovisuel (public et privé) atteignent 475 millions d'euros alors que la presse écrite quotidienne dispose de 200 millions d'euros. Notons que la RTBF a un chiffre d'affaires supérieur à celui de la presse écrite, tous titres confondus.⁸⁸

2.4. Gestion du personnel

Depuis quelques années, des stratégies mises en place par les directions visent à réduire les coûts fixes dont ceux de la production intellectuelle. Dans son ouvrage *L'économie des médias*, Nadine Toussaint-Desmoulins distingue trois catégories principales de frais qui ont trait à la conception intellectuelle des journaux: la rédaction, la documentation et l'administration.⁸⁹ Nous citerons trois mesures qui visent à réduire la masse salariale.

1) Réduire les coûts salariaux peut s'opérer via les mesures collectives de restructuration du personnel. Commençons par donner un aperçu de l'ampleur de ces mesures au sein de la presse écrite quotidienne. Fin 2012, le groupe de presse Rossel lançait un plan visant à

⁸⁷ La Libre Belgique en ligne, *La RTBF voit rouge en 2012*, [En ligne], <http://www.lalibre.be/culture/medias-tele/la-rtbf-voit-rouge-en-2012-51b72ca6e4b0de6db97485bf>, consultée le 23 mars 2014.

⁸⁸ *Les Etats généraux des médias d'information, Constats-Analyses-Débats*, (sous la dir. du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles), Bruxelles, Les Editions du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 2014, P.22.

⁸⁹ TOUSSAINT-DESMOULINS Nadine, *L'économie des médias*, septième édition mise à jour, Paris, Presses Universitaires de France, 2008, P.36.

diminuer les dépenses du *Soir* et du *Soir Magazine* de trois millions d'euros pour 2013.⁹⁰ Trente-quatre équivalents temps-plein, c'est-à-dire, 10% des membres du personnel ont été touchés via des mesures de prépension et l'ouverture d'un guichet de départ.⁹¹ Depuis janvier 2009, la rédaction du *Soir* a perdu 25% de sa force de travail.⁹² Quant au quotidien du même groupe médiatique *Sud Presse*, six journalistes y ont été licenciés et vingt et un prépensionnés en 2012.⁹³ Du côté de leurs concurrents quotidiens et périodiques, aucune grosse procédure de restructuration d'effectifs n'y a été engagée depuis le début des années 2000, à part chez Corelio Connect. En 2013, le groupe qui rassemble les hebdomadaires gratuits *Proximag* (francophone) et *Random* (néerlandophone) engageait une procédure Renault visant à réduire ses effectifs de 12% soit 35 équivalents temps-plein.⁹⁴

Notons qu'en 2009, le groupe IPM a mis au point une technique originale pour diminuer les coûts salariaux d'un de ses quotidiens *La Libre Belgique* : réduire le temps de travail de la totalité de la rédaction. Ainsi, tous les salariés de *La Libre Belgique* sont passés à $\frac{3}{4}$ temps.

Les restructurations sont également présentes dans le secteur audiovisuel. En décembre 2009, la RTBF impulsait un plan de départs pour les travailleurs de plus de 58 ans. Sur les quelques 296 candidats, 201 ont été admis dont 18 journalistes⁹⁵. En 2012, 87 équivalents temps-pleins étaient supprimés.⁹⁶ Les équivalents temps-pleins ont diminué de 687 unités en dix ans. Aujourd'hui, le personnel total de la RTBF représente 2.045 équivalents-temps-plein (voir tableau ci-dessous). Jusqu'à présent, aucun guichet de départ n'a été ouvert à RTL-TVI.

⁹⁰ Le Soir en ligne, *Rossel doit économiser trois millions d'euros pour 2013*, [En ligne], <http://www.lesoir.be/125493/article/economie/2012-11-22/rossel-doit-economiser-3-millions-d-euros-pour-2013>, consulté le 27 mars 2014.

⁹¹ Mukuna Olivier, *La presse n'investit plus dans les journalistes, interview de Ricardo Gutierrez*, [En ligne], <http://www.femmesdechambre.be/ricardo-gutierrez-la-presse-ninvestit-plus-dans-les-journalistes/>, consulté le 23 mars 2014.

⁹² Ibid.

⁹³ Association des Journalistes Professionnels, « La rubrique Va-et-Vient », in *Journalistes*, n°136, Avril 2012, P.2.

⁹⁴ La RTBF en ligne, *Passe-Partout restructure*, [En ligne], http://www.rtbef.be/info/economie/detail_passe-partout-restructure?id=7990434, consultée le 2 avril 2014.

⁹⁵ La Libre Belgique en ligne, *Deux cents personnes vont quitter la RTBF*, [En ligne], <http://www.lalibre.be/culture/medias-tele/deux-cents-personnes-vont-quitter-la-rtbf-51b8c2c3e4b0de6db9bd0d1e>, consultée le 5 avril 2014.

⁹⁶ Le Soir en ligne, *Les comptes de la RTBF sont dans le rouge*, [En ligne], <http://www.lesoir.be/255106/article/actualite/fil-info/fil-info-culture/2013-06-04/comptes-rtbf-sont-dans-rouge>, consultée le 5 avril 2014.

Evolution des équivalents temps-pleins à la RTBF (tous travailleurs confondus) :

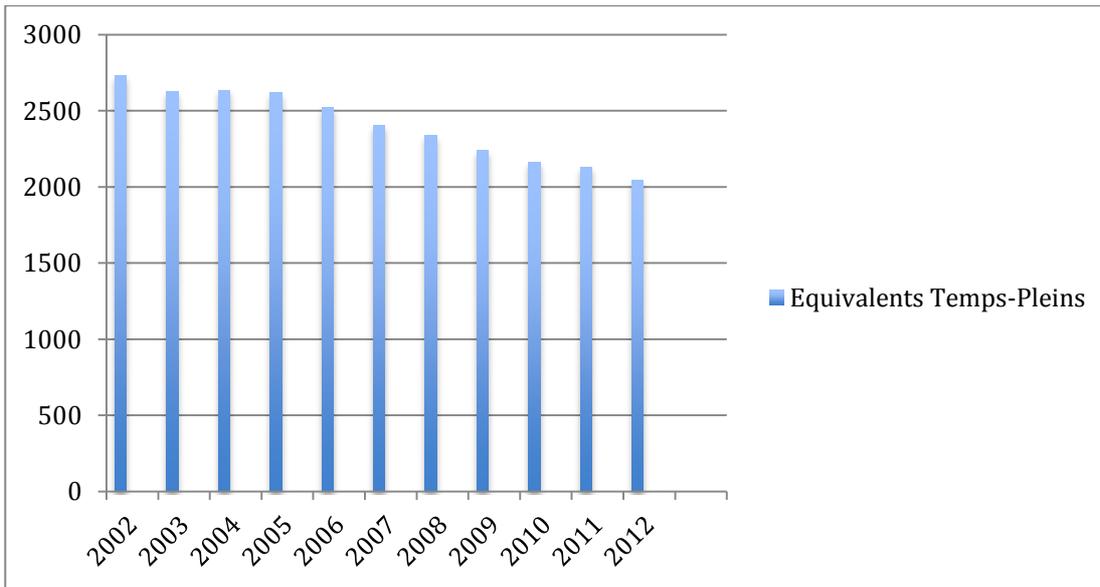


Figure 8. Evolution des équivalents temps-pleins à la RTBF (tous travailleurs confondus). Ce graphique est adapté du graphique « RTBF : personnel total (ETP) » réalisé par *L'état des lieux des médias d'information en Belgique francophone* et mis à jour avec des données plus récentes provenant de la RTBF⁹⁷.

Quant aux télévisions locales, elles se distinguent par une élévation de leur personnel qui a augmenté de 28% en dix ans, en 2011.⁹⁸ *L'Etat des lieux des médias d'information en Belgique francophone* rappelle néanmoins que les travailleurs des télévisions locales ne représentent pas des coûts salariaux habituels. « *Il ne faut pas perdre de vue qu'une partie de ce personnel a un statut particulier et n'est pas engagé selon des modalités contractuelles classiques. Il bénéficie principalement des Aides à la Promotion de l'Emploi (APE), du Fonds Maribel, etc.* ». Pour les radios privées, *l'Etat des Lieux des Médias d'informations en Belgique francophone* explique :

On dispose de peu d'informations socio-économiques sur les radios privées de Belgique francophone. (...) L'effectif moyen des radios du groupe RTL se situe loin au-dessus des autres acteurs du secteur. Il n'est cependant pas épargné par une baisse des effectifs, qui a ramené celui-ci à son niveau de 2000, après une augmentation du personnel ayant porté le total à 100 unités. Nostalgie est l'unique acteur à posséder davantage de personnel en 2009 qu'en 2000.⁹⁹

Comme nous venons de le voir ci-dessus, plusieurs médias ont réduit leur masse salariale via des mesures collectives de restructuration. Il est très important de noter ici que des

⁹⁷ ANTOINE Frédéric, HEINDERYCKS François, *Etat des lieux des médias d'information en Belgique francophone*, Bruxelles, Les Editions du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 2011, P.80

⁹⁸ ANTOINE Frédéric, HEINDERYCKS François, *Etat des lieux des médias d'information en Belgique francophone*, Bruxelles, Les Editions du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 2011, P.88

⁹⁹ P.94-95

licenciements d'ordre économique ont aussi lieu à petite échelle, opérés au « cas par cas », dans d'autres médias.¹⁰⁰ Nous verrons également dans notre analyse qu'il est aussi difficile de délimiter le caractère volontaire de certaines démissions, celles-ci étant parfois le fruit d'une pression (d'ordre économique) exercée par la direction pour, selon les travailleurs, épargner leurs salaires.

2) Ensuite vient le recours à la main d'œuvre non salariée. « *Pour réduire leurs charges patronales, de plus en plus d'employeurs, surtout les nouveaux médias internet, paient les journalistes en droits d'auteur ou en factures en leur demandant de prendre un statut d'auto-entrepreneur*¹⁰¹ », constatait en 2013 la SCAM, la Société civile des auteurs multimédia en France. En Fédération Wallonie-Bruxelles, ce problème est également relevé par l'Association des Journalistes Professionnel.

La problématique actuelle se cristallise autour du statut social des freelances et de leur rémunération, d'autant plus que l'émergence des médias en ligne et des médias contributifs entraîne l'apparition de nouveaux acteurs de l'information qui ne sont que très rarement salariés et qui apparaissent comme des entrepreneurs individuels nouant avec les éditeurs des relations réputées « commerciales ».

Dans le domaine du contrat d'entreprise, priorité est donnée, dans le droit belge, à la « libre volonté des parties », même si, étant donné les contraintes d'un marché très compétitif, cette volonté n'est pas toujours totalement libre dans le chef de l'une de ces parties. Ces contraintes incitent en effet les éditeurs à recourir à des freelances afin de flexibiliser leur gestion des ressources humaines et, par ricochet, certains freelances risquent de se trouver dans une situation sociale proche du niveau de pauvreté, en raison notamment de leur relatif isolement et du fait qu'ils ne peuvent bénéficier d'une représentation syndicale. Les conditions de travail des freelances peuvent par ailleurs être génératrices de stress et nuisibles à la qualité de l'information.¹⁰²

Notons que la conversion des revenus en droits d'auteurs est illégale. Elle susciterait de « *vives critiques de la part de l'Association des Journalistes Professionnels et de la Société des Auteurs Journalistes (SAJ).* »¹⁰³ L'Association des Journalistes Professionnels dit constater une réapparition de « faux- indépendants ». Ils représenteraient un tiers du travail non-salarié. Cette situation constitue également une fraude.

3) La dernière stratégie vise à concentrer la production ou la force de production des chaînes ou des titres distincts qui appartiennent au même groupe financier. Pour la presse écrite, les

¹⁰⁰ Voir annexe P.2-16. Les licenciements depuis 2008 mentionnés par la rubrique « Va-et-Vient » de l'AJP.

¹⁰¹ 20minute.fr, Journaliste, un métier précaire, [En ligne], <http://www.20minutes.fr/medias/1247301-20131107-journaliste-metier-plus-plus-precaire>, consulté le 20 mai 2014.

¹⁰² *Les Etat généraux des médias d'information, Constats-Analyses-Débats*, (sous la dir. du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles), Bruxelles, Les Editions du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 2014, P.169

¹⁰³ ANTOINE Frédéric, HEINDERYCKS François, *Etat des lieux des médias d'information en Belgique francophone*, Bruxelles, Les Editions du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 2011, P.88

¹⁰³ P.131

journaux Rossel *Le Soir* et *Sud Presse* ou les journaux IPM *La Libre Belgique* et *La Dernière Heure* se partagent des articles, un même contenu étant publié dans deux titres. Cette mise en commun du contenu ne concerne généralement que les actualités sportives et régionales. Cependant, depuis décembre 2009, les synergies ont été élargies au service économique chez IPM. Les synergies au sein d'un même groupe ont poussé à l'exclusion des collaborations indépendantes régionales, nous reviendrons plus longuement sur ce point dans l'analyse. Le paroxysme de ces liaisons a touché la presse magazine avec la fusion des titres du groupe Sanoma : *Gaël Maison* et *Feeling* (provoquant deux licenciements) et la disparition du magazine *Equilibre* (Roularta) qui devient la traduction de son pendant flamand Bodytalk.¹⁰⁴

Dans le secteur audiovisuel, RTL et la RTBF ont, toutes les deux, choisi de fusionner leurs propres équipes rédactionnelles de radio et de télévision.¹⁰⁵ La RTBF collabore également avec les douze Télévisions Locales.¹⁰⁶

3. Conclusion intermédiaire

Cet état des lieux du métier de journaliste en Belgique francophone nous a permis d'apercevoir une grande diversité de situations professionnelles. Selon le statut, la fonction ainsi que l'entreprise et le support médiatique, les conditions de travail varient fortement. Par ailleurs, les journalistes n'intègrent pas toujours une union professionnelle et la pratique du métier n'est tributaire ni d'un diplôme, ni d'un titre. Il est donc difficile de déterminer des dénominateurs communs aux travailleurs de la presse, outre la déontologie professionnelle et la démarche informative, celle de la recherche et de la vérification des informations. Il s'agit d'ailleurs peut-être d'un facteur expliquant le manque de clarté dans les définitions juridique et professionnelle du métier.

Une enquête réalisée sur les journalistes belges francophones montre que les travailleurs de la presse considèrent leurs conditions détériorées (Fion, 2008). Ils évoquent comme premiers motifs de nuisance : le manque de moyens et de temps. Ce dernier facteur serait lié à une augmentation de la charge de travail. Plus largement, les deux éléments résulteraient des changements récents au sein du paysage médiatique.

L'arrivée du numérique a déstructuré l'économie des médias belges francophones et affecté

¹⁰⁴ Voir annexe P.14, Les licenciements depuis 2008 mentionnés par la rubrique « Va-et-Vient » de l'AJP.

¹⁰⁵ *Les Etat généraux des médias d'information, Constats-Analyses-Débats*, (sous la dir. du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles), Bruxelles, Les Editions du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 2014, P.33

¹⁰⁶ Ibid.

principalement deux marchés : celui des annonceurs et celui des acheteurs. Les impacts financiers diffèrent selon les entreprises médiatiques. La presse écrite accuse de plus grandes difficultés que le secteur audiovisuel. Néanmoins, les stratégies de réduction des coûts fixes visent la masse salariale, tous supports confondus. Elles ont des impacts directs sur les travailleurs (restructuration, contrats précaires) et indirects (augmentation de la charge de travail).

Lors de nos recherches, nous avons remarqué que très peu d'études scientifiques décrivent concrètement les situations correspondant à cette notion de détérioration. La majorité d'entre elles ont été impulsées par les changements économiques et nécessitaient des données quantitatives face à un manque total d'études préalables. Dans ce contexte, nous avons décidé d'étudier qualitativement les raisons qui amènent les journalistes à cesser leurs activités.

PARTIE II : Méthodologie

PARTIE II : Méthodologie

La seconde partie de ce travail sera consacrée à l'exposition des méthodes utilisées dans notre recherche concernant les motivations de l'arrêt du métier de journaliste en Belgique francophone.¹⁰⁷

Notre objectif est de savoir quel est le parcours professionnel des anciens journalistes, comment s'accomplit la reconversion mais surtout quelles sont concrètement leurs motivations. Plusieurs questions ont cadré notre recherche :

- Comment les anciens journalistes justifient-ils leur départ ?
- Ces justifications varient-elles selon le statut, le support médiatique et la fonction des journalistes ?
- Les conditions de travail des journalistes ont-elle varié au cours de leurs parcours professionnels ?
- Comment les anciens journalistes définissent-ils leurs conditions de travail ?
- Leur décision est-elle définitive ?
- Comment se construit-elle ?
- Où travaillent-ils actuellement ?

Nous répondrons à ces questions de recherche à partir des témoignages récoltés auprès de notre échantillon de trente-huit anciens journalistes

4.1. Elaboration de l'échantillon

Pour constituer notre échantillon, nous avons combiné deux approches méthodologiques complémentaires. Nous nous sommes d'abord attachée à sélectionner un nombre réduit d'individus dans des sous-groupes répondant à certains critères de variété au sein d'un échantillon de référence.

Ensuite, lors de la première vague d'entretiens, nous avons demandé à chaque individu sélectionné de désigner des connaissances répondant à notre cadre de recherche afin que nous puissions les contacter. Cette méthode procédant par contacts successifs est appelée « boule de neige » (*snowball sampling*) et présente l'avantage de mettre en valeur des réseaux de

¹⁰⁷ Pour des raisons de lisibilité, nous abandonnerons l'annotation « Belgique francophone » à partir de maintenant.

relations.¹⁰⁸ Lorsqu'un réseau apparaissait saturé ou ne représentait plus notre volonté de diversité, nous repassions à l'échantillon de référence. L'alliance de ces deux méthodes permet de limiter le risque de passer à côté de certains réseaux.

A priori, nous n'avions pas fixé le nombre de personnes à interroger. En effet, la saturation répétée des réseaux, l'absence de nouvelles informations constituaient notre point d'arrêt. De plus, nous n'alimentons pas d'ambitions statistiques puisque nous souhaitons privilégier une étude qualitative. Les seules contraintes que nous nous sommes imposées étaient de privilégier une variété de situations tout en limitant la période des départs entre 2008 et 2013. Cette durée de cinq ans nous a permis de récolter des témoignages récents sans trop de difficultés.

4.1.1. Les différentes étapes de l'échantillonnage

La première étape a consisté en la confection d'un premier échantillon représentant l'ensemble des journalistes qui ont abandonné le métier.¹⁰⁹ Celui-ci se base sur les informations fournies par l'Association des Journalistes Professionnels. Dans son mensuel *Journalistes*, une rubrique « Va-et-Vient » mentionne les entrées et les départs des professionnels de la presse. Il n'existe pas d'autre banque de données.

Nous avons rassemblé l'ensemble des journaux publiés sur la période choisie (entre 2008 et 2013) et dénombré les départs. Chacun d'entre eux est accompagné d'un commentaire relatant son contexte, ce qui nous a permis de procéder à une classification. Il nous fallait éloigner les départs vers d'autres médias, les départs à l'âge légal de la retraite et les pauses-carrières mais aussi les sorties involontaires liées à un licenciement ou à l'ouverture d'un guichet de départs.¹¹⁰ L'échantillonnage de référence comprend septante-trois anciens journalistes ayant quitté le milieu de la presse sur une période de cinq ans allant de 2008 à 2013 en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est déjà important de noter que ce chiffre n'est pas exhaustif (comme nous le verrons ci-dessous). Les rubriques « Va-et-Vient » résultent de bouche à oreille qui parvient à l'Association des Journalistes Professionnels. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons décidé de ne pas rester cloisonnée dans ce seul échantillonnage.

¹⁰⁸ WILHELM Mathieu, « Échantillonnage boule de neige, la méthode de sondage déterminé par les répondants », in *Série Statistique de la Suisse*, 2014, P.7-9.

¹⁰⁹ Voir annexe P.2-16

¹¹⁰ Rappelons que notre objectif est bien d'analyser la construction de la prise de décision et les motivations personnelles du renoncement au métier. Nous avons comptabilisé 44 changements de médias, 3 départs à l'âge légal de la retraite, 17 pauses-carrières, 90 licenciements ou départs anticipés.

A partir de cette population de référence, il a été nécessaire de définir un échantillon préalable à interroger. Nous avons alors opéré une série de sous-groupes (indépendant/salarié, presse audiovisuelle/écrite/numérique) dans lesquels les septante-trois départements ont été inclus.

Le premier groupe rassemble tous les anciens indépendants (quinze départements). Il se divise en deux branches : les anciens indépendants de la presse écrite et des agences de presse (treize départements) et les anciens indépendants du secteur audiovisuel (deux départements). Les cinquante-huit autres départements ont été, quant à eux, catégorisés en trois sous-groupes liés au support médiatique : celui de la presse écrite (trente-quatre départements), celui de la presse audiovisuelle (vingt et un départements) et celui de presse numérique (trois départements). Le premier se sépare en la presse quotidienne (vingt-trois départements)¹¹¹ et la presse magazine (onze départements)¹¹², et le second comme suit : RTL (dix départements), RTBF (quatre départements), les télévisions locales (cinq départements)¹¹³ et la presse radiophonique privée (deux départements)¹¹⁴. Enfin, le dernier groupe rassemble les anciens journalistes œuvrant pour la presse numérique (trois départements)¹¹⁵.

Chaque groupe ci-dessus fut au moins interrogé une fois, à l'exception de la presse numérique. En effet, les sites concernés ne rentraient pas dans notre cadre de recherche. L'un de ces médias est français (un département), l'autre ne relève pas de l'information générale (deux départements)¹¹⁶.

Lors de nos entretiens, nous avons demandé aux personnes de désigner d'autres collègues dans la même situation que la leur. Pour donner un exemple concret, voici un réseau de notre étude : un ancien journaliste de presse télévisuelle (RTBF) nous a renseigné sa collègue actuelle, une ancienne journaliste de presse radiophonique (Radio Contact). Celle-ci nous a renvoyé vers deux anciennes collègues. Une œuvrait pour RTL et l'autre pour Radio Contact. La première nous a renvoyée vers deux anciens journalistes à Bel RTL et à RTL-TVI. Le journaliste de RTL Radio nous a invité à rencontrer un ancien collègue de la télévision.

Cette méthode nous a permis de recenser six autres départements volontaires à ajouter aux septante-

¹¹¹ Trois départements ont été recensés à *La Dernière Heure*, trois à *L'Echo*, huit au *Soir*, sept chez *Sud Presse*, deux à *Vers L'Avenir*.

¹¹² : Un département a été recensé chez Gaël, un au *Soir Magazine*, six à *Trends Tendances*, deux au *Vif*, un à *The Bulletin*.

¹¹³ Les départements au sein des télévisions locales ont été recensés à Antenne Centre (un), Canal C (un), RTC (un), Télé Bruxelles (deux).

¹¹⁴ Les départements au sein de la presse radiophonique privée ont eu lieu à Ciel Radio (un) et à Zone 80 (un).

¹¹⁵ Trois départements ont été recensés au sein de la presse numérique : pour Catho.be (deux) et owni.fr (un).

¹¹⁶ Ibid.

trois comptabilisés via les rubriques « Va-et-Vient » du mensuel *Journalistes*.

Nous avons stoppé notre échantillonnage lorsque celui-ci nous a semblé remplir les conditions de variété souhaitées.

4.1.2. Impossibilité d'établir une évolution des départs

Il n'existe pas de base de données recensant les départs du journalisme en Belgique francophone, à l'exception de la nôtre construite à partir de la rubrique « Va-et-Vient » du mensuel *Journalistes* rédigé par l'Association des Journalistes Professionnels et du bouche-à-oreilles (utilisation de la méthode dite « boule de neige »). Ce manque ne nous permet pas d'établir des comparaisons avec d'autres bases de données ni de mettre en évidence une éventuelle évolution du nombre de départs. Rappelons que l'objectif de ce travail ne consiste pas en l'établissement d'une banque de données scientifique du nombre de départs mais bien en l'analyse d'entretiens qualitatifs.

4.2. Entretien

D'emblée, nous avons choisi de réaliser des entretiens semi-directifs. Comme nous l'avons signalé préalablement, ce travail prend place après la réalisation de nombreuses études quantitatives. Nous avons une volonté très forte de laisser une certaine liberté à l'interviewé dans le choix des sujets abordés. Nous voulions obtenir des informations décroisées. Les entretiens semi-directifs présentent également l'avantage de laisser entrevoir l'interprétation des situations et le sens que les acteurs donnent à leurs pratiques. Nicolas Lefèvre notait : *« L'entretien présente plusieurs avantages selon les objectifs qu'on se fixe, il permet : - L'analyse du sens que les acteurs donnent à leur pratique et aux événements auxquels ils sont confrontés : leurs systèmes de valeurs, leurs repères normatifs, leurs interprétations de situations conflictuelles etc, - L'analyse d'un problème précis : ses données, ses enjeux, les différentes parties en présence, les systèmes de relations etc. - La reconstitution d'un processus d'action, d'expériences ou d'événement du passé. »*¹¹⁷

La prise de contact avec les individus renseignés nous a semblé facilitée à plusieurs reprises grâce à notre méthode dite « boule de neige ». Plusieurs individus nous ont communiqué les coordonnées de leurs anciens collègues. Dans certains cas, nous pensons également que cela

¹¹⁷ LEFEVRE Nicolas, *Méthodes et techniques d'enquête*, Université Sciences Humaines, Lettres et Arts de Lille (Lille III), [En ligne], http://staps.univ-lille2.fr/fileadmin/user_upload/ressources_peda/Masters/SLEC/entre_meth_recher, consulté le 10 mai 2014.

a permis d'instaurer un climat de confiance entre sondeur et sondé, ce dernier ayant la possibilité de se renseigner sur le premier.

Plus généralement, il nous faut également signaler l'enjouement des anciens journalistes pour notre entretien. Le plus souvent, nous avons eu le sentiment d'être très bien accueillie. Les journalistes ne mesuraient pas la durée de l'interview et dépassaient régulièrement le temps initialement indiqué (une heure). Seule une personne a refusé de nous rencontrer.

Le choix du lieu a toujours été laissé au journaliste. Néanmoins, nous avons réalisé rapidement (après le troisième entretien) que les rapports téléphoniques nous donnaient de grandes difficultés pour la retranscription. Dès lors, nous ne les avons plus acceptés. Quant aux autres, ils ont pris place vingt-neuf fois au nouveau lieu de travail des participants et six fois dans un café choisi par leurs soins.

Pour chaque entretien, nous avons prévu une liste de sujets à aborder. Celle-ci fut réajustée au fil de nos recherches. Néanmoins, des thèmes sont restés permanents. Nous avons demandé à la totalité des personnes interrogées de nous raconter : leur parcours professionnel, les raisons de l'abandon du milieu journalistique, l'annonce de la décision à leur direction et à leurs collègues, l'arrivée au sein d'un nouveau milieu, leur rapport actuel à leur ancien média.

Les entrevues ont été enregistrées et retranscrites. Nous souhaitons obtenir par la suite des verbatim précis et exploitables. Ces retranscriptions sont rassemblées dans le document annexe de notre mémoire qui, rappelons-le, doit rester strictement confidentiel.¹¹⁸

4.3. Analyse des résultats

Après avoir retranscrit nos entretiens, nous sommes passés au stade de l'analyse. Pour ce faire, nous avons procédé par codage axial à partir du verbatim des personnes interrogées. Nous avons réalisé des étiquettes (in vivo et autres) renvoyant à des concepts et ou à des expressions. Cela nous a permis de créer des sous-catégories. Ces sous-catégories ont ensuite été regroupées et confrontées, permettant de rendre compte de dynamiques et de spécificités.

Par exemple, comme nous le verrons plus tard, plusieurs individus ont exprimé ressentir une

¹¹⁸ Le document « annexe » à ce mémoire comprend l'échantillon de la population de référence ainsi que la retranscription des interviews. Celui-ci permet l'identification des journalistes interrogés. Il est donc strictement confidentiel. Nous le rappellerons à diverses reprises.

« passion » pour le journalisme. A chaque fois qu'un d'entre eux évoquait ce sentiment, nous réalisons une étiquette dans le document. Par après, nous avons pu comparer les ressemblances et dissemblances au sein des propos. Cette première grille d'analyse sera ensuite confrontée à une autre avec laquelle elle entre quelque peu en contradiction, celle du sentiment partagé d'une lassitude.

Chaque individu a livré un point de vue singulier. Notre objectif était de relier ces singularités afin de déceler la part d'universel dans le particulier, pour paraphraser Goffman.

Il nous faut enfin considérer notre place particulière en tant que chercheur. Nous partageons un relatif sentiment d'appartenance à la population étudiée. Nous avons dû être particulièrement vigilante pour nous maintenir dans une distance nécessaire à la bonne réalisation de ce travail.

4.4. Présentation des participants

En tout, nous avons interrogé trente-huit anciens journalistes (voir ci-dessous). Parmi eux, six individus n'apparaissent pas dans la rubrique « Va-et-Vient » de l'Association des journalistes Professionnels bien qu'ils répondent à ses critères.¹¹⁹

Cinq personnes ne correspondent pas à nos critères de recherche : deux sont parties de manière spontanée lors de mesures de restructuration (l'une en prépension, l'autre avec une prime de départ), un a quitté le milieu en 99 et une dernière a mis fin à une collaboration mais n'a pas quitté le milieu journalistique.¹²⁰ Nous avons également recueilli les témoignages de la secrétaire générale de l'Association des Journalistes Professionnels, Martine Simonis, et d'un représentant syndical de la rédaction du *Soir*. Lors de l'écriture de ce mémoire, celui-ci a quitté le journalisme. Nous lui avons demandé de réaliser un second entretien. Il intègre notre échantillon bien qu'il ne réponde à ses critères (il a quitté le milieu après 2013).

Ci-dessous, nous avons réalisé un tableau comprenant l'ensemble des participants. Nous avons décidé de ne pas mentionner les noms des individus interrogés dans le cadre cette étude, bien qu'ils nous aient donné leur accord, pour trois raisons. Tout d'abord, la non-connaissance de l'identité des individus interrogés ne lèse pas notre recherche. Nous nous sommes attachée à donner un cadre de description suffisamment informatif pour qu'il puisse

¹¹⁹ Deux travaillaient au sein du secteur radiophonique privé, les quatre autres en presse écrite. Ils sont pour la moitié indépendants et pour l'autre, salariés.

¹²⁰ Dans l'annexe de ce mémoire, nous mentionnerons les journalistes n'entrant pas dans nos critères de recherches.

être utile à l'analyse quand il était nécessaire.

Ensuite, certaines données que nous avons récoltées appartiennent à la sphère privée. Lors de nos entretiens, les anciens journalistes ont fréquemment expliqué leur situation familiale et psychologique. Nous considérons que ces informations méritent une protection qui doit être d'autant plus grande que le journalisme constitue un métier où les travailleurs sont publiquement exposés (à divers degrés selon les médias et les supports médiatiques).

Nous avons permis aux journalistes de donner des informations en « off ». Celles-ci se sont retrouvées parfois difficiles à délimiter et fort nombreuses. Quatorze anciens journalistes ont décidé de se servir de l'anonymat.

Il est important de noter que les médias mentionnés ci-dessous sont ceux que les journalistes ont quittés. Néanmoins, certains salariés ont parfois réalisé une carrière beaucoup plus longue au sein d'un autre média. Nous n'avons pas évoqué ces médias « d'origine » dans le tableau. Le cumul d'informations (premier média quitté, deuxième média quitté voire troisième média quitté) pourrait permettre de les identifier.

| STATUT | SUPPORT MEDIATIQUE et MEDIA(S) QUITTES | SEXE |
|---|---|----------|
| 1) Indépendant | Presse écrite (<i>Vers L'Avenir, Confluent, Le Carnet du Collectionneur, Bio Info, La Dernière Heure, Le Vif</i>) | Féminin |
| 2) Indépendant | Presse écrite (<i>Sud Presse</i>) | Masculin |
| 3) Indépendant | Presse écrite (<i>La Libre Belgique, La Gazette de Liège</i>) | Féminin |
| 4) Indépendant | Presse écrite et agence de presse (<i>Belga, La Libre Belgique</i>) | Féminin |
| 5) Indépendant | Presse écrite (<i>La Dernière Heure, Le Soir</i>) | Masculin |
| 6) Indépendant | Presse écrite (<i>Le Soir</i>) | Masculin |
| 7) Indépendant | Presse écrite et agence de presse (<i>Belga, Sud Presse, La Dernière Heure et Le Soir</i>) | Masculin |
| 8) Indépendant | Presse écrite (<i>Le Soir, Sud Presse, Vers l'Avenir</i>) | Masculin |
| 9) Indépendant | Presse écrite (<i>Télemoustique, Télépro et Le Soir Magazine</i>) | Féminin |
| 10) Indépendant | Presse audiovisuelle (RTBF) | Féminin |
| 11) Indépendant (toujours actuellement) | Presse écrite (<i>L'Echo, Le Vif</i>) | Féminin |
| 12) Salarié | Presse écrite (<i>Le Soir</i>) | Masculin |
| 13) Salarié | Presse écrite (<i>Le Soir</i>) | Masculin |
| 14) Salarié | Presse écrite (<i>Le Soir</i>) | Masculin |
| 15) Salarié | Presse écrite (<i>Le Soir</i>) | Masculin |
| 16) Salarié | Presse écrite (<i>Le Soir</i>) | Masculin |
| 17) Salarié | Presse écrite (<i>Sud Presse</i>) | Féminin |
| 18) Salarié | Presse écrite (<i>Sud Presse</i>) | Masculin |

| | | |
|--------------|--|------------------------|
| 19) Salarié | Presse écrite (<i>Sud Presse</i>) | Masculin |
| 20) Salarié | Presse écrite (<i>La Dernière Heure</i>) | Masculin |
| 21) Salarié | Presse écrite (<i>La Dernière Heure</i>) | Masculin |
| 22) Salarié | Presse écrite (<i>Vers l'Avenir</i>) | Féminin |
| 23) Salarié | Presse écrite (<i>Le Soir Magazine</i>) | Masculin |
| 24) Salarié | Presse écrite (<i>Trends Tendances</i>) | Masculin |
| 25) Salarié | Presse écrite (<i>Trends Tendances</i>) | Féminin |
| 26) Salarié | Presse écrite (<i>Trends Tendances</i>) | Masculin |
| 27) Salarié | Presse écrite (<i>Le Soir Magazine</i>) | Masculin |
| 28) Salarié | Presse audiovisuelle (Radio Ciel) | Masculin |
| 29) Salarié | Presse audiovisuelle (Bel RTL) | Masculin |
| 30) Salarié | Presse audiovisuelle (Bel RTL) | Féminin |
| 31) Salarié | Presse audiovisuelle (Radio Contact) | Féminin |
| 32) Salarié | Presse audiovisuelle RTL-TVI | Masculin |
| 33) Salarié | Presse audiovisuelle RTL-TVI | Masculin |
| 34) Salarié | Presse audiovisuelle RTL-TVI | Féminin |
| 35) Salarié | Presse audiovisuelle RTBF | Masculin |
| 36) Salarié | Presse audiovisuelle RTC | Masculin |
| 37) Salarié | Presse audiovisuelle Télé Bruxelles | Masculin |
| 38) Masculin | Presse audiovisuelle AB3 | Salarié (à la RTBF) |

PARTIE III : ANALYSE

PARTIE III : Analyse

Dans cette partie, nous décrivons les résultats obtenus au terme de l'analyse des trente-huit entretiens menés auprès des journalistes qui ont quitté la profession. Nous détaillerons dans un premier temps le processus décisionnel des journalistes : l'impact émotionnel, la plus ou moins lente maturation, les opportunités nouvelles. Ensuite, nous exposerons les raisons qui motivent leur reconversion professionnelle. Nous nous attacherons, enfin, à décrire le décalage entre les représentations du métier et les conditions de son exercice.

5.1. Quitter le journalisme : un choix inattendu

La décision de quitter le journalisme semble généralement vécue comme une expérience douloureuse. Outre le départ du réseau socioprofessionnel, ce choix ne répond généralement pas à des aspirations préalables et peut augurer un futur professionnel moins « passionnant » et moins « gratifiant ». Le métier ne semble pas avoir été envisagé comme une fonction de passage ou de tremplin vers un autre emploi, un autre statut, mais bien pour s'y réaliser.¹²¹ Indépendamment des déclarations allant dans ce sens, trois observations en témoignent :

- L'identité professionnelle se prolonge parfois après le départ. Plusieurs anciens travailleurs de la presse continuent de se désigner « journalistes », la profession étant ici assimilée à une manière de vivre et de penser. (Voir 5.1.1.)
- Le métier nous est décrit comme « *extraordinaire* », se situant supérieurement aux autres professions estimées plus banales voire dévaluées. (Voir 5.1.2.)
- Il constituerait une véritable passion comprise par certains comme une vocation. (Voir 5.1.3.)

5.1.1. Toujours journalistes

Le journalisme est un métier qui se définit juridiquement par l'exercice de sa pratique.¹²² Que le départ soit temporaire ou définitif, abandonner ses activités implique un changement officiel de l'identité professionnelle, à la différence d'autres métiers où celle-ci peut rester maintenue via l'intemporalité du titre et la reconnaissance du diplôme. Lorsqu'un journaliste professionnel quitte le

¹²¹ Quinze anciens journalistes ont exprimé leurs regrets et/ou le manque généré par l'arrêt de la pratique professionnelle. Voir annexe P. 20, 31, 40, 43, 50, 75, 100, 112, 130, 137, 173, 187, 210, 214, 221.

¹²² Voir les pages 9 et 10 de ce mémoire.

milieu médiatique, celui-ci rend sa carte de presse.¹²³ Cet acte concrétisera, pour certains, la reconversion.¹²⁴

« Je savais que je n'allais plus être journaliste et, par exemple, symboliquement, cela me fait quelque chose de ne plus avoir de carte de presse. »¹²⁵

Si le métier se définit légalement par sa pratique, certains se considèrent néanmoins toujours « journalistes ». Ceux-ci invoquent divers motifs expliquant la fixation de leur identité professionnelle. Premièrement, ils peuvent envisager de réintégrer le milieu, leur passage à l'extérieur ne constituant dès lors pas une période jugée « représentative » de la globalité de leur ancien et futur parcours (cfr. ci-dessous).

« Je suis un journaliste. Quand les gens me demandent ce que je fais de ma vie, je réponds encore « journaliste » parce que je suis au cabinet depuis le mois d'août et que j'en ai maximum encore pour un an, pour les élections de 2014. »¹²⁶

« Je n'ai pas encore accompli tout ce que je voulais. A priori, j'ai envie de faire ça tout le temps. J'ai l'impression d'être avant tout un journaliste même en travaillant ici. Rien n'est fini. Récemment j'ai encore écrit pour *Le Soir*. »¹²⁷

Ils peuvent, ensuite, indiquer une similitude entre leurs nouvelles et leurs anciennes pratiques.¹²⁸ Prenons deux cas précis. Directeur de la communication d'une institution, Luc dit accomplir du « *journalisme d'entreprise* » dont les principes sont les « *mêmes* » que ceux de son ancienne profession.^{129 130} Dans un sens analogue, Jacques énumérera les différentes étapes de la construction d'un produit médiatique, les comparera à ses activités actuelles et conclura qu'elles sont identiques.¹³¹ Dès lors, si les pratiques restent journalistiques, l'individu demeure métonymiquement journaliste. Constatons que ces derniers entendent la profession par l'exercice de sa pratique, tout comme la définition juridique du métier.

« Je suis clairement resté journaliste. Faire un programme pour une conférence internationale de A à Z, trouver les speakers, c'est comme faire un gros article sur un sujet, pêcher les bons interlocuteurs, les faire témoigner sauf qu'au lieu de mettre des citations dans un reportage, je les fais venir dans un endroit pendant trois jours dire ce qu'ils veulent sur le sujet. »

¹²³ Rappelons que la carte de presse ne constitue pas un document obligatoire. Celle-ci semble jouer un rôle d'unification du métier qui, comme nous l'avons préalablement mentionné, recouvre de nombreuses réalités. Ce rôle d'unification comprend une distinction aux non-professionnels de la presse.

¹²⁴ Voir annexe P. 66, 75, 153, 168

¹²⁵ Voir annexe P. 66

¹²⁶ Voir annexe P.142-143

¹²⁷ Voir annexe P.95

¹²⁸ Voir annexe P.24, 51, 142-143, 214.

¹²⁹ Voir annexe P.143

¹³⁰ Tous les prénoms des anciens journalistes ont été modifiés, voir P.48 de ce mémoire.

¹³¹ Voir annexe P.51

« J'écris des communiqués de presse. Je vais chercher de l'information donc en fait je fais toujours du journalisme mais du journalisme d'entreprise. Je travaille pour [une institution] mais les principes sont les mêmes. Je dois toujours avoir un réseau d'informateurs à [nom de l'institution], des gens qui m'informent que quelque chose d'intéressant se passe. Je réfléchis avec eux comment rédiger l'article pour la newsletter.»

Deux autres anciens journalistes restent directement liés au milieu de la presse via leur nouvel emploi. Ils travaillent au sein d'une association professionnelle. Bien qu'ils n'aient plus d'activités journalistiques, ils professent au sein des structures-cadres du métier. Ils se sentent les émissaires du groupe dont ils se considèrent comme des acteurs membres d'autant plus nécessaires qu'ils le représentent.

« Quand je revois d'anciens collègues, ils me demandent : « *Comment ça va dans ta nouvelle vie professionnelle ?* » et, je leur dis : « *C'est drôle parce que je n'ai pas le sentiment d'avoir changé de métier.* » Alors que ce que je fais au quotidien est complètement différent. Avant [à, au Nom du média], j'avais mon sujet, je le traitais. Je faisais du journalisme. Ici, je ne fais plus du tout du journalisme mais j'ai gardé un engagement professionnel fort. »¹³²

« Mon idée était de travailler dans une fonction qui pousse le journalisme de qualité, d'investigation. »¹³³

Qu'ils se considèrent journalistes ou qu'ils s'en persuadent, ce désir de fixation de l'identité professionnelle ne peut se détacher de l'image du journalisme partagée par ces anciens travailleurs. Il serait, en effet, étonnant que l'auto-désignation persiste si la représentation du métier était négative. Nous y venons.

5.1.2. Un métier extraordinaire

Le journalisme nous est décrit comme un métier hors du commun. Plusieurs caractéristiques le différencieraient d'autres professions. La première concerne son caractère non-routinier et son imprévisibilité. Evoluant au gré de l'actualité, l'emploi du temps des travailleurs de la presse ne resterait jamais figé.¹³⁴

« La caractéristique d'une journée-type du journaliste, c'est qu'elle n'existe pas. (...) Imagine que je sois sur un sujet, la Ministre de la Santé vient d'annoncer qu'elle allait annuler le remboursement des contraceptifs féminins. Cela concerne trois millions de femmes. Je m'apprête à faire deux pages. J'en parle à mon chef. C'est un sujet important. Le même jour, Marc Dutroux s'évade, cela devient une brève. »¹³⁵

Qu'ils aient œuvré au sein de la presse spécialisée ou généraliste, nombre d'individus de notre échantillon soulignent également la très grande diversité des rencontres inhérente à la profession.¹³⁶

¹³² Voir annexe P.62

¹³³ Voir annexe P.39

¹³⁴ Voir annexe p. 29, 55, 117, 151, 173, 193, 202, 219, 228

¹³⁵ Voir annexe P. 55

¹³⁶ Voir annexe P. 37, 51, 53, 91, 118, 130, 143, 147, 153, 160, 187, 193, 208, 224

Celle-ci les amènerait « *dans la même journée* » à côtoyer aussi bien « *des politiques, des chefs d'entreprise* » qu'« *un sdf pour lui faire parler de sa vie* ». ¹³⁷ Deux d'entre eux ne se référeront qu'aux premiers et insisteront sur le caractère « *grisant* » de fréquenter les « *hommes les plus importants* ». ¹³⁸ Les journalistes auraient accès à des milieux jugés inabordables au commun des mortels, qu'il s'agisse du plus grand banquet au pire des taudis. Ce sentiment d'ubiquité pouvait constituer un facteur de valorisation et de distinction. Quitter le métier aurait impliqué également de voir « *des portes* » se fermer. ¹³⁹

« On a accès à des gens. Quand je suis sortie de mes études, j'ai interviewé le grand patron de 3M au niveau mondial mais qui suis-je pour l'interviewer ? J'ai interviewé Shimon Peres et plein d'autres personnalités, ce n'est pas moi à titre personnel mais je représente le média. Ce sont des opportunités phénoménales. » ¹⁴⁰

« J'imaginai en faisant ce métier découvrir des situations les plus différentes les unes que les autres, que cela soit en judiciaire ou non, rencontrer des gens que je n'aurais jamais rencontrés ailleurs, accéder à des lieux. Un métier classique ne m'aurait pas permis de le faire. Je l'ai vécu. (...) Au niveau des lieux, des personnes, je me souviens d'un jour où j'ai fait la sortie des ministres et l'interview du premier ministre de l'époque qui était Verhofstadt. Le lendemain, j'étais sur le bord d'un terrain de foot à La Louvière à parler de Silvio Proto avec un fan de la Louvière. Le grand écart : être avec le mec le plus important du pays et, le lendemain, avec le supporter lambda. » ¹⁴¹

Le journalisme bénéficierait, enfin, d'une « *aura* », d'une « *forme de prestige* » de la part des non-professionnels. ¹⁴² Les travailleurs auraient quitté un métier socialement valorisé ainsi qu'une notoriété due au caractère public de leur profession. ¹⁴³ Cette valorisation extérieure peut avoir des impacts sur la représentation du métier par les journalistes. La réduction du capital symbolique sera parfois vécue difficilement. ¹⁴⁴ Olivier dira, par exemple, ne plus être désormais qu'« *un petit rouage de l'administration* ». ¹⁴⁵

« C'est un métier passionnant qui a une certaine aura. Je remarque que quand je dis : « *je travaille chez [Nom de l'entreprise]* » et quand je dis : « *j'étais rédactrice en chef de chez [nom d'un magazine]* », on me disait « *oh waouh* » pour le premier emploi. J'étais deux fois moins bien payée que maintenant. » ¹⁴⁶

« Je savais que je ne retrouvais pas cela. Il y a quand même une forme de prestige qui tourne autour de la profession. J'ai participé à « *journaliste en classe* » plusieurs fois. On me demandait : « *pourquoi exercez-vous ce métier ?* ». Il y a ce côté un peu unique dans le métier. Il n'est pas comme les autres. Il y a des gens qui aiment et d'autres qui n'aiment pas. Cela

¹³⁷ Voir annexe P.116-118 (Voir aussi P. 37, 51, 53, 91, 130, 143-147, 153, 187, 193, 208, 224)

¹³⁸ Voir annexe P. 143 (Voir aussi P. 174)

¹³⁹ Voir annexe P.91

¹⁴⁰ Voir annexe P.147

¹⁴¹ Voir annexe P. 218

¹⁴² Voir annexe P. 48, 78, 147, 174, 188-189

¹⁴³ Le sentiment de notoriété s'exerce sur des travailleurs de tous supports médiatiques. Il ne s'agit pas uniquement d'un facteur lié au secteur télévisuel où les travailleurs sont physiquement visibles et donc identifiables.

¹⁴⁴ « *Le capital symbolique n'est pas autre chose que le capital économique ou culturel lorsqu'il est connu et reconnu.* » BOURDIEU Pierre, *Choses dites*, Paris, Les éditions de Minuit, 1987, p.160.

¹⁴⁵ Voir annexe P.78

¹⁴⁶ Voir annexe P.147

m'a déjà valu des blagues. On allait souper chez des amis mais on ne connaissait personne. On présente : « *Pierre, Paul, Jacques, André* » puis « [Nom du journaliste] *qui travaille à RTL* ». Je vois tous les regards se braquer sur moi. »¹⁴⁷

« Ici, je fais un travail de bureau et je m'emmerde profondément. Je travaille avec des gens agréables, des amis. Le contexte est agréable : je suis cool, pas de stress. (...) C'est confortable mais j'ai le sentiment d'avoir une fonction isolée et anonyme. Dans le métier de journaliste, il y a un côté « personnage public », exposé, avec une reconnaissance sociale qui flatte l'égo. A la fin, quand j'animais ce débat, chaque fois que je sortais de chez moi, on me reconnaissait. »¹⁴⁸.

Il nous faut noter ici que certains anciens journalistes partagent aussi cette idée de « *prestige* » du métier qu'ils repèrent chez autrui. En le singularisant, le décrivant comme un métier « hors norme », ceux-ci le positionnent bel et bien sur un piédestal. Pour certains, s'opère une disqualification de leur nouvel emploi. (cfr. ci-dessus).

5.1.3. La passion n'est qu'un mot¹⁴⁹

Au cours de nos entretiens, vingt-trois anciens travailleurs de la presse ont mentionné le terme « passion » et/ou son adjectif « passionnant » pour qualifier leur ancienne profession.¹⁵⁰ Fort répandue, cette formule peut paraître un cliché et être comprise comme le fruit de sociabilités. Elle renvoie néanmoins à une émotion individuelle en lien avec l'attachement à la nature du support médiatique et/ou à l'engagement pédagogique et démocratique.

Depuis l'enfance ou depuis leurs études, certains individus de notre échantillon pratiqueraient l'écriture ou l'utilisation des outils radiophoniques et télévisuels. L'idée d'une continuité dans leur pratique renvoie à la notion de vocation comprise par certains comme une prédestination à choisir leurs études ou leur ancien métier.¹⁵¹ Pour deux anciens journalistes, celle-ci est liée au cadre familial.¹⁵² Mathieu explique « *être tombé dedans quand il était petit* », sa mère étant « *speakerine* »¹⁵³. Signalons que le lien au support médiatique ne prend pas toujours fin avec l'arrêt du métier. Douze anciens travailleurs continuent de pratiquer à titre complémentaire au sein d'un média traditionnel (huit¹⁵⁴) et/ou d'un blog qu'ils ont créé (quatre¹⁵⁵). Provenant tous de la presse

¹⁴⁷ Voir annexe P.174

¹⁴⁸ Voir annexe P.189

¹⁴⁹ Petit clin d'oeil à Pierre Bourdieu

¹⁵⁰ Voir annexe P. 17, 32, 45, 49, 54, 75, 90, 100, 105, 113, 129, 137, 147, 150, 165, 173, 178, 182, 186, 198, 207, 217, 222

¹⁵¹ Voir annexe P. 80, 85, 88, 113, 117, 150, 162, 179, 187, 207, 217

¹⁵² Voir annexe P.138, 229

¹⁵³ Voir annexe P.229

¹⁵⁴ Voir annexe P. 24, 44, 75-77, 80, 95, 104, 113, 157, 179-181

¹⁵⁵ Voir annexe P. 24, 83, 139-142, 153

écrite, cinq autres individus ont rédigé au moins un livre.¹⁵⁶ Sarah considère cette continuation comme une nécessité d'« exprimer » cette « passion » qui « est en [elle] », (cfr. ci-dessous).

« C'était une passion que j'ai quittée pour des raisons de circonstance mais trop rapidement. Et maintenant, je recommence à faire la présentation sur Radio Contact. C'est devenu un hobby, une occasion d'exprimer cette passion qu'il y a en moi. La lampe rouge qui s'allume, c'est quelque chose qu'on ne comprend pas si on n'est pas journaliste. Mais nous, quand on en parle entre nous, c'est quelque chose d'assez particulier, de chouette à vivre. »¹⁵⁷

« Je voulais présenter le journal à la télé, c'était mon rêve. Alors, j'ai fait une licence en communication à l'IHECS, orientée en Journalisme et non pas en relations publiques. C'était ce que je voulais faire depuis toujours et à RTL. Sans doute, c'est l'émission « Citron et grenadine » qui m'a motivé. J'avais toujours rêvé d'être journaliste. »¹⁵⁸

« Je me suis toujours considéré comme un journaliste de presse écrite. J'ai un rapport très intime avec l'écriture. Je suis un immense lecteur depuis toujours. J'écrivais, adolescent, des nouvelles, des horreurs. »¹⁵⁹

Le journalisme semble, tout comme les professions artistiques, requérir « *de [ses] membres l'amour du savoir sur lequel [il] repose, la compétence — l'intérêt porté à leur travail —, la volonté de faire passer l'intérêt de leurs clients avant le leur.* »¹⁶⁰ Intéressons-nous brièvement à ce troisième aspect directement lié à cette « passion » ressentie. Plusieurs anciens journalistes se considéraient au service du lecteur, de l'auditeur, du spectateur. Certains conçoivent les médias comme des outils d'apprentissage.¹⁶¹ Ils diront devoir se spécialiser pour leur livrer les meilleures informations puis se déspecialiser au niveau des connaissances qu'ils estiment être celles de leur public afin d'être compris. Arnaud verra dans son ancien journal le devoir de servir d'« *ascenseur social* ». ¹⁶²

« Dans mon métier, le judiciaire, c'était une passion alors que les histoires sont parfois difficiles, glauques. Mais, ma motivation était aussi de pouvoir expliquer comment cela fonctionnait et de montrer que s'il y avait des critiques, cela ne fonctionnait pas si mal. Les journalistes se spécialisent parce qu'ils considèrent qu'ils jouent un rôle dans la société qui se construit telle qu'on a envie qu'elle se construise. (...) [Il y a aussi] ce sentiment d'avoir une utilité pour le public lambda qui ne connaît rien de l'affaire qui n'a pas nécessairement suivi le reste du dossier et qui a une minute trente pour comprendre l'enjeu. »¹⁶³

Les journalistes devraient aussi délivrer « *la vraie teneur des informations, des faits sociaux, en coulisse de la société* ». ¹⁶⁴ Médiateurs entre les sources et les destinataires, ils décrypteraient, décoderaient, analyseraient « *les messages de ceux qui émettent des messages* » pour leur public. ¹⁶⁵

¹⁵⁶ Voir annexe P. 20, 39, 80, 95, 139

¹⁵⁷ Voir annexe P.179

¹⁵⁸ Voir annexe P.162

¹⁵⁹ Voir annexe P.113

¹⁶⁰ Freidson Eliot, Chamboredon Jean-Claude, Menger Pierre-Michel. « Les professions artistiques comme défi à l'analyse sociologique », In Revue française de sociologie, 1986, 27-3, P.442.

¹⁶¹ Voir annexe P. 27, 65, 174, 190, 204, 217

¹⁶² Voir annexe P.27

¹⁶³ Voir annexe P.217

¹⁶⁴ Voir annexe P.54-55, 70, 87, 143, 162, 190

¹⁶⁵ Voir annexe P. 54-55

Pour Benjamin, les médias auraient le devoir d'intervenir entre les citoyens et la politique.¹⁶⁶ Arnaud considérera son ancien groupe professionnel comme un « *contre-pouvoir* »¹⁶⁷, ce que Benjamin semble définir comme « *pisser à côté du pot* ». ¹⁶⁸ A Claude d'ajouter : « *change[r] la perception que tout le monde a sur un sujet* ». ¹⁶⁹ Cela contribuerait à « *une meilleure société comme les médecins* »¹⁷⁰. Il nous semble déjà nécessaire de souligner que nombre d'anciens journalistes partageant ces conceptions idéalisées du métier ne considèrent pas toujours qu'elles s'appliquaient dans les situations courantes auxquelles ils furent confrontés. Nous y reviendrons longuement dans les prochains points.

« Le journaliste a un rôle social, il aide le lecteur à être un meilleur citoyen informé qui agit en connaissance de cause, pas uniquement avec les messages que lui délivrent les pouvoirs et les contre-pouvoirs, comme les syndicats. Le rôle du journaliste est de décrypter les messages de ceux qui émettent des messages. La Ministre de la Santé vous dit cela sur tel sujet mais que se cache-t-il derrière, a-t-elle été influencée par des lobbies, des associations de patients ? Le journaliste doit décrypter cela. Et donc révéler la vraie teneur des informations, des faits sociaux, en coulisse de la société. »¹⁷¹

Seul un ancien travailleur de la presse audiovisuelle juge le corpus professionnel inutile. S'il réalise une critique virulente, il semble également partager une vision normative de ce que devrait être le journalisme : l'opposé de ce qu'il est maintenant.

« Les journalistes donnent des opinions par rapport à tout et n'importe quoi. Ils n'ont pas d'empathie. Surtout, envers les entreprises. Même au niveau politique, si on n'a pas un gros scoop à dire, on ne va jamais parler des petites initiatives locales qui sont intéressantes et qui ont de réelles répercussions. »¹⁷²

Notons que plusieurs témoignages ci-dessus révèlent une norme valorisant un journalisme qui prend du temps, qui investigate, qui fouine. Cela nous renvoie à ce que Jean-Jacques Le Bohec nomme un « *mythe professionnel* ». Il décrit cet « *ideal-typisch* » :

La figure emblématique du grand reporter domine toutes les autres dans la profession journalistique, qu'il s'agisse du portier (gatekeeper), du défenseur (advocate), du pédagogue. (...) Ce mythe symbolise l'idéal de ce que devrait être le travail du journaliste, celui du baroudeur qui va par monts et par vaux sur tous les lieux où l'événement se déroule, qui n'a pas d'attaches, qui ne sait pas où il sera le lendemain et qui vit l'histoire avec un grand « H » au jour le jour.

Il nous faut également remarquer que le discours renvoyant à l'utilité sociétale des journalistes s'apparente à un argumentaire visant à rappeler l'importance du corpus professionnel. Celui-ci prend

¹⁶⁶ Voir annexe P.190

¹⁶⁷ Voir annexe P.70

¹⁶⁸ Voir annexe P.190

¹⁶⁹ Voir annexe P.143

¹⁷⁰ Voir annexe P.54

¹⁷¹ Voir annexe P.55

¹⁷² Voir annexe P.195

place à un moment de doute concernant la légitimité des travailleurs de la presse, ce que l'Association des Journalistes Professionnels appelle une « *crise identitaire* ».

Le métier de journaliste traverse, par ailleurs, une crise identitaire dans la mesure où les mutations technologiques permettent la concurrence de non-professionnels et accentuent la tendance à la marchandisation de l'information. Dans ce contexte, de nombreux professionnels se mettent à douter du rôle et du sens de leur métier.¹⁷³

Enfin, constatons que treize anciens journalistes ont affirmé leur passion en l'opposant à leurs conditions générales de travail, c'est-à-dire, le salaire et l'horaire, en insistant sur leurs implications contraignantes.¹⁷⁴ Si l'identité professionnelle surpasse l'identité familiale et sociale, cela se justifie. La passion se signifierait dans l'acceptation des sacrifices par le journaliste. Cela rappelle également cette dimension artistique (cfr. ci-dessus) qui nécessiterait une « immersion », une « implication » et un « investissement » totaux.

« Les conditions de travail à AB3, je l'ai fait pour des croûtes de pain, payé 1000 euros par mois, c'était très peu. Je l'ai fait sans hésiter dans ces conditions-là, à ce salaire-là, parce que j'étais content, j'avais trouvé un boulot de journaliste. Je faisais ma passion. Je ne crois pas que tu puisses faire ce boulot à moitié ou avec des horaires de 9-17 et puis basta. J'étais passionné et c'est cela qui m'a permis d'accepter de travailler les weekends, les soirs de congé légaux, de nouvel an etc. où on voit tous ses copains qui partent en weekend prolongé à la mer entre amis. »¹⁷⁵

« Le métier du journalisme est exigeant, il faut s'investir très fort émotionnellement, parfois même et souvent au détriment de sa vie privée. On passe énormément de temps dans les rédactions. C'est un métier qui demande énormément de passion, d'enthousiasme, d'investissement personnel. »¹⁷⁶

5.1.4. Hiatus entre les aspirations préalables et les confrontations à la pratique actuelle

Comme nous venons de l'analyser, le journalisme semble se situer aux antipodes d'un emploi alimentaire, de nombreux anciens travailleurs se disant prêts à accepter de grands sacrifices pour l'exercer.¹⁷⁷ Dans son ouvrage *Les mythes professionnels*, Jacques Le Bohec note : « *Les visions héroïques procurent des récompenses symboliques jusqu'aux plus humbles et aux plus précarisés des employés. Elle leur laisse penser qu'ils ne travaillent pas pour une entreprise comme les autres, qu'ils sont des privilégiés, contrairement à ce qu'ils seraient tentés de penser. De quoi se plaignent-ils puisqu'ils œuvrent en faveur de l'aventure épique du journalisme ?* » Se laisse entrevoir une

¹⁷³ *Les Etat Généraux des médias d'information, Constats-Analyses-Débats*, (sous la dir. du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles), Bruxelles, Les Editions du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 2014, P.18

¹⁷⁴ Voir annexe P.32, 49, 84, 106, 114, 129, 137, 165, 175-176, 200, 207, 217, 226

¹⁷⁵ Voir annexe P.217

¹⁷⁶ Voir annexe P.49

¹⁷⁷ Si ces derniers se sont tant investis, c'est qu'ils semblent considérer vivre leur passion tout en jouant un rôle socialement utile. Opus cité.

représentation idéalisée d'un métier via lequel les anciens membres se désignent ou se désignaient, celle-ci les renvoyant à une identité professionnelle valorisée.

Les journalistes de notre échantillon furent confrontés à un écart entre leurs aspirations professionnelles et la réalité (nouvelle) de leurs pratiques professionnelles. Ce décalage, que nous détaillerons plus tard dans cette analyse, nuance une série de descriptions élaborées par les travailleurs de la presse ci-dessus :

- Le rapport particulier que les journalistes disent entretenir avec leur média se voit modifié avec la diversification du contenu depuis l'arrivée de l'internet.
- La recherche sur le terrain et l'investigation « baroudeuse » sont questionnées par le manque de temps dont disposent les professionnels de la presse.
- L'image d'un métier d'aventures est mise en doute lorsque l'offre de voyages et de rencontres est restreinte par le manque de moyens financiers.
- La valorisation sociale du métier de journaliste est mise à mal par une augmentation des critiques.
- Les valeurs d'indépendance et de service au public se confrontent aux contraintes liées au caractère entrepreneurial du média. Les journalistes travaillent bel et bien pour une entreprise médiatique qui contraint leur autonomie d'action et leur liberté éditoriale.
- Le caractère « imprévisible » du média est remis en cause par l'expression d'une lassitude et d'un sentiment « d'avoir fait le tour ».

La prise de conscience de ces décalages ne remettra pas nécessairement en question la représentation idéalisée du métier (voir ci-dessus). L'adhésion aux « *mythes professionnels* » ne disparaît pas toujours avec leur désenchantement, selon Jacques Le Bohec.¹⁷⁸ Néanmoins, l'écart entre les ambitions et la pratique, leur fossé parfois de plus en plus en grand, semble avoir créé une très grande insatisfaction chez plusieurs individus de notre échantillon. Nous détaillerons cet élément plus tard.

¹⁷⁸ LE BOHEC, Jacques, *Les mythes professionnels des journalistes*, L'Harmattan, Paris, 2000, p.42

6. Un choix et des raisons

Nous envisagerons ci-dessous les motivations qui ont mené les anciens journalistes de notre échantillon à quitter le milieu de la presse. Le terme « motivations » doit être entendu comme : « *les raisons que l'individu se donne d'agir* »¹⁷⁹. Qu'il soit envisagé définitif ou temporaire, l'arrêt du métier résulte toujours de la conjonction de plusieurs facteurs. Ces derniers peuvent être ressentis avec des intensités différentes. Dans ce cas, l'ancien journaliste établit une certaine hiérarchie de la causalité, considérant des événements primordiaux et d'autres secondaires.

Nous avons structuré les facteurs désignés par les journalistes en trois catégories principales :

- La première concerne les opportunités professionnelles. Celles-ci pourront précipiter la décision de quitter, que celle-ci fut préalablement envisagée ou non. Dans ce dernier cas, la proposition d'emploi jouera un rôle d'impulsion de la réflexion. (Voir 6.1.)
- La seconde concerne les pratiques professionnelles et la perception de leur évolution impulsée par un manque de temps, de moyens et de nouveaux choix éditoriaux. Les journalistes manqueront dès lors de contrôle sur leur production et considéreront assister à ce qu'ils estiment une « chute » de la qualité du contenu. (Voir 6.2.)
- La troisième s'attache aux conditions de travail générales comprises ici comme le salaire, l'horaire et l'environnement de travail. (Voir 6.3.)

Ces catégories semblent avoir eu des implications différentes sur les anciens travailleurs et, cela, parfois, en fonction de critères tels que leur statut, leur média et leur ancienneté.

6.1. Une opportunité professionnelle

La prise de décision peut être précipitée par l'offre spontanée d'un emploi. Celle-ci constituera, pour dix-sept individus, le point de départ ou d'aboutissement de leur réflexion.¹⁸⁰ Le journalisme étant un métier de contacts, il n'est pas surprenant de noter que les initiatives proviennent toutes (sauf dans un cas) d'individus rencontrés lors des pratiques professionnelles, que cela soit de personnes interviewées ou d'anciens confrères. Prenons le cas de Lise. Celle-ci a impulsé l'arrivée de deux anciens collègues au sein de sa nouvelle institution. L'un d'entre eux ne travaillait pas pour son média mais dans le même secteur médiatique. Partageant leur spécialisation, ils se connaissaient du

¹⁷⁹ BERNOUX Philippe, *La sociologie des organisations, Initiation théorique de douze cas pratiques*, 6^e éd. revue et corrigée, Editions du Seuil, 2009, P.90.

¹⁸⁰ Voir annexe P.23, 26, 52, 63, 70, 84, 91, 107, 125, 149, 155, 163, 182, 197, 211, 216, 224

terrain. Il est intéressant de noter que la concurrence inter-média n'apparaît pas désunir ces professionnels de la presse.

« Puis, j'ai eu une chance extraordinaire. Fin 2007, le bourgmestre de [Nom d'une commune] m'a demandé si cela m'intéressait d'intégrer le service pour m'occuper de la communication externe de la ville qui était faiblarde. »¹⁸¹

« Cette réflexion s'est intensifiée aussi parce que l'opportunité à la [Nom de l'entreprise] s'est présentée à moi. Parce que je ne cherchais pas. Je me suis dit : cela ne se représentera peut-être pas un poste qui te plait comme ça dans une entreprise avec plein de choses à apprendre et cela combiné au fait que j'allais bientôt avoir quarante ans. »¹⁸²

« Je me suis posée beaucoup de questions parce que je n'avais juste jamais pensé faire autre chose que du journalisme. D'abord, je n'ai pas compris : « pourquoi moi ? » La politique, ce n'était pas vraiment mon truc. Je n'avais aucune spécialisation. C'était le lapin qu'on sort du chapeau. [Nom de l'individu], l'ancien porte-parole de [Nom de l'homme politique], avec qui je m'entendais très bien m'a appelé et m'a dit : « *J'ai envie de te voir. Je dois te proposer quelque chose* ». (...) Donc, je croyais qu'il allait me proposer un sujet. Puis, il me propose cela. J'étais surprise. J'ai dit : « *A priori, cela ne m'intéresse pas. Je suis bien où je suis. Je n'ai pas encore fait le tour* ». » Mais, ce qui m'intéressait surtout c'était de savoir leurs motivations : pourquoi ils cherchaient un profil qui, a priori, n'était pas du tout politique. (...) Donc voilà, la prochaine étape était la rencontre avec [Nom de l'homme politique]. On est allé manger. Le contact m'a vraiment décidé. »¹⁸³

L'un de ces journalistes a bénéficié d'un congé politique à la RTBF. Il s'agit d'une mesure du média public permettant aux travailleurs de réaliser un mandat électoral. La durée du congé correspond à la durée du mandat. Lors du retour, le journaliste ne traitera pas un sujet politique durant une période d'au moins six mois. Celui-ci juge cette mesure facilitant le choix.

« [Nom d'un membre de la hiérarchie] m'a donné 24 heures pour y réfléchir en m'expliquant qu'au niveau ressources humaines, j'avais le congé politique et qu'il n'y avait pas de préavis. (...) Et il m'a dit : « *ben voilà, si dans 24 heures, tu es toujours chaud pour partir, on peut se dire que jeudi est ton dernier jour et que lundi tu peux commencer au [Nom de l'institution]* ». Cela, c'est aussi la facilité qu'offrait la RTBF. J'imagine que si j'avais dû démissionner, ma décision aurait été autre. Si j'avais eu trois mois de préavis à prester, cela aurait peut-être aussi compliqué les choses. Il m'a dit que je pouvais l'avoir. « *Tu reviens, tu ne reviens pas, pas de soucis. Du jour au lendemain, pas de soucis. Mais on ne peut pas te promettre que tu récupèreras le poste que tu as* ». »¹⁸⁴

Pour les autres, la reconversion ne fut pas stimulée par une proposition extérieure. Certains journalistes ont préalablement cherché à quitter leur fonction en manifestant cette envie auprès d'oreilles qu'ils jugeaient intéressées ou d'individus relayant l'information jusqu'aux futurs employeurs.¹⁸⁵ Dans ce cas, le processus qui va aboutir à quitter la fonction de journaliste est déjà bien avancé. D'autres ont pris les devants et ont directement postulé à une offre avant de quitter leur poste.¹⁸⁶ Deux individus ont créé une entreprise.¹⁸⁷ Seule une travailleuse a quitté sa fonction sans

¹⁸¹ Voir annexe P.70

¹⁸² Voir annexe P.203

¹⁸³ Voir annexe P.211

¹⁸⁴ Voir annexe P.217

¹⁸⁵ Voir annexe P.48, 74, 116, 145

¹⁸⁶ Voir annexe P.22, 102, 132, 172, 186, 203

¹⁸⁷ Voir annexe P.139, 192

assurer ses arrières.¹⁸⁸ Dans tous les cas où l'abandon du métier de journaliste ne fut pas favorisé par une proposition extérieure, il apparaît que d'autres facteurs aient joué ce rôle.

« Ma décision d'arrêter le journalisme à une certaine date était prise. En fait, on paie une commission tous les trois mois pour les cotisations sociales quand on est indépendant. Je me suis dit que je finirais ce trimestre-là et que si après trois mois, je n'avais rien trouvé d'autre, je ne reprendrais quand même pas. Et, il se fait que j'ai eu cette opportunité. J'ai parlé à plusieurs personnes du fait que je voulais changer de boulot. De fil en aiguille, la responsable de la communication du [nom de l'institution], elle-même était enceinte. Elle allait devoir être remplacée. »¹⁸⁹

« J'ai contacté à gauche et à droite les médias que je connaissais mais le milieu est bouché. J'ai vu une annonce qui correspondait à mon profil, une fonction d'attachée de presse à la [Nom de l'ASBL]. Et j'occupe désormais ce poste. C'est un mal pour un mieux. »¹⁹⁰

Enfin, rappelons que deux journalistes sont partis lors de mesures de restructuration¹⁹¹, et l'une a mis fin à une collaboration mais n'a pas quitté le milieu journalistique.¹⁹² Bien qu'ils intègrent notre échantillon, ceux-ci ne répondent pas aux critères de base de notre recherche pour ces raisons (cfr. 4.4.).

« Dans mon cas, j'ai été touché par la deuxième vague de licenciements. C'est remarquable la manière dont cela s'est passé. Il y a eu une première communication pour dire qu'il faudrait faire des économies donc qu'il y aurait de nouveau des gens qui devraient partir. Et puis, tout d'un coup, un matin, je me rappelle très bien : il y a une liste de douze noms qui sont sortis. Je l'ai appris par un ami qui est [était] délégué syndical, [Prénom, Nom], qui m'a téléphoné et annoncé : "t'es sur cette liste". Et donc, j'ai appris que j'étais sur une liste, « la liste des indésirables », comme on l'a appelée à l'époque pour ironiser. »¹⁹³

6.2. Les conditions de travail liées à la pratique spécifique du journalisme

6.2.1. L'évolution des pratiques journalistiques

Un nombre considérable d'individus de notre échantillon notent avoir vécu une évolution de leurs pratiques professionnelles.¹⁹⁴ Celle-ci aurait été impulsée par un manque de moyens, de temps et de choix éditoriaux visant la « vente ». Cette évolution aurait provoqué la perception d'une chute qualitative de leur production. Face à ce constat, ils expliquent ne pas avoir vu pas d'alternative pour contrôler le contenu. Dès lors, un décalage s'est installé entre leurs aspirations préalables, leurs

¹⁸⁸ Voir annexe P.82

¹⁸⁹ Voir annexe P.116

¹⁹⁰ Voir annexe P.102

¹⁹¹ Voir annexe P.38, 79

¹⁹² Voir annexe P.121

¹⁹³ Voir annexe P.38

¹⁹⁴ Vingt individus répondent à ce critère. Voir annexe P. 17, 32, 41, 48, 52, 64, 70, 84, 92, 110, 120, 127, 134, 139, 151, 161, 169, 200, 208, 220

souvenirs d'une autre situation vécue et jugée meilleure en comparaison avec leurs pratiques actuelles.

6.2.1.1. La multiplication du contenu

L'utilisation du numérique au sein des rédactions a modifié la production et l'organisation de la production. Les sites des médias d'information sont alimentés par les journalistes. Ces nouvelles tâches se sont ajoutées à leurs pratiques traditionnelles, sans aucune mesure d'allègement de la charge de travail. Elle consiste en l'écriture d'articles et/ou en la confection de capsules audiovisuelles à destination des plateformes numériques des médias mais aussi en une gestion interactive des réseaux sociaux. Tous supports médiatiques confondus, onze journalistes de notre échantillon considèrent que ces nouvelles activités ont une implication négative sur la pratique journalistique.¹⁹⁵ Plusieurs d'entre eux noteront également que ces tâches supplémentaires se sont imposées peu de temps après les mesures de restructuration des différents médias, ce qui aurait d'autant plus alourdi la charge de travail des employés subsistants.¹⁹⁶

« On a dû travailler plus, cela ce n'est pas dérangeant, mais toujours avec moins d'effectifs. Il y a eu plusieurs vagues de licenciements, la rédaction s'est restreinte de plus en plus et là encore, il y a de nouvelles négociations. Il faut multiplier les interventions dans différents médias mais avec toujours moins de journalistes. Travailler plus avec moins de monde. »¹⁹⁷

« Les effectifs de la rédaction diminuent. Il y a moins de salariés. On nous demandait de recourir à moins de collaborations avec des indépendants pour diminuer les coûts. Donc, il y avait de moins en moins de journalistes pour faire plus. »¹⁹⁸

Notons que la totalité des journalistes salariés de la rédaction du *Soir* que nous avons interrogés connaissent cette croissance de la production. Il s'agit du seul quotidien d'informations générales à avoir fait de l'internet un média payant en plus de son site gratuit : l'édition numérique de dix-sept heures. Ses journalistes connaissent donc une véritable « deadline » à seize heures, complémentaire à celle du papier. Ceux-ci semblent, par ailleurs, se situer dans une situation particulière en ceci qu'une transposition d'activités non-journalistiques comme la mise en forme et la documentation en ligne de leurs articles leur ont été également attribuées.

« Avoir des journées cassées aussi par le journal numérique parce que cela suppose qu'il soit bouclé à 16 heures. Avant, je me mettais à taper vers 18 heures, vraiment vers la fin, c'est la dernière heure ou demi-heure. Tu passes toute ta journée à chercher les infos, confronter les sources, multiplier les sources, puis à la fin de la journée, tu écris. Avec le journal

¹⁹⁵ Voir annexe P. 19-20, 29, 33-37, 42-44, 52-53, 56-57, 103, 151-153, 167-169, 200, 219-220

¹⁹⁶ Voir annexe P. 33-37, 42-44, 56-57, 111, 151-153

¹⁹⁷ Voir annexe P. 33-37

¹⁹⁸ Voir annexe P.151

numérique qui sort à 17 heures, cela veut dire que les papiers doivent être rédigés pour 16 heures. Donc, cela veut dire que tu commences déjà à écrire un premier papier à 14 heures. »¹⁹⁹

L'accroissement de la production a modifié l'organisation du travail des anciens journalistes, réduisant le temps consacré auparavant à chacune des étapes du processus de réalisation, de la recherche des informations jusqu'à leur traitement. Tout d'abord, les anciens journalistes de la presse « papier » sortiraient de moins en moins de leur bureau. Pierre explique avoir assisté petit à petit à une nouvelle « *tendance* » au sein de sa rédaction : le « *télé-journalisme* », du « *journalisme à distance, par téléphone* ». ²⁰⁰ Rappelons qu'à la différence des médias audiovisuels, les journaux écrits ne possèdent pas l'obligation technique de rencontrer face à face un interlocuteur vocal ou visuel.

« Quand on ne va plus sur le terrain, on ne rapporte plus les mêmes informations. On se base quasiment sur les mêmes informations que les autres. On a les dépêches d'agence. On passe des coups de fil pour vérifier. Si on n'a pas le temps, on passe un ou deux coups de fil et puis, c'est fini. On ne peut pas faire la même qualité en ayant moins de temps. »²⁰¹

« Avant, j'allais à la conférence de presse rencontrer les gens, maintenant je téléphone. « *Tu pourrais m'envoyer le dossier* ». Et tu passes, toute la journée, à ton bureau parce qu'il y a aussi des tâches ici. (...) L'investigation devient rare dans une rédaction parce qu'elle demande du temps, de l'investissement personnel. On a moins le temps d'investiguer. »²⁰²

Le manque de temps aurait également eu des implications négatives sur le recoupement des sources. Il est important de noter ici que la vérification des informations passe par la pluralité des interlocuteurs. Il s'agit d'une règle déontologique. Son application ne serait plus optimale. Pour certains journalistes, le code déontologique ne constitue pas qu'un ensemble de règles à respecter. Ils se sentent personnellement investis dans sa bonne fonctionnalité et peuvent déconsidérer leurs propres productions. Journaliste pendant vingt-deux ans, Pierre aurait d'ailleurs mis au point une tactique durant sa dernière année d'exercice du métier pour se déresponsabiliser publiquement de sa production : taire son identité en ne signant pas « *en toutes lettres de son nom* » mais par ses initiales.²⁰³ Ce procédé nous renvoie au travail d'auteur du journaliste dont la production est socialement identifiable. Ici, elle aurait d'ailleurs des implications sur la représentation personnelle que le journaliste se fait de lui.

¹⁹⁹ Voir annexe P.61

²⁰⁰ Voir annexe P.58

²⁰¹ Voir annexe P. 37

²⁰² Voir annexe P.58

²⁰³ Voir annexe P.62

« Je n'étais plus satisfait. Cela se manifeste par de petites choses. Tu termines ton papier et au moment de signer, tu mets tes initiales parce que ... Ou tu rentres un peu amer parce que j'aurais dû donner un coup de fil de plus parce que l'on sait tous, tous les journalistes le savent : parfois un coup de fil de plus peut faire changer totalement un papier. Parce qu'on a eu la personne qu'on n'arrivait pas à avoir. La réalité n'est jamais toute blanche ou toute noire, il y a toujours du gris. Cette nuance-là, on ne sait l'avoir qu'en ayant un certain nombre de personnes. »²⁰⁴

« Parfois, on doit faire l'article trop rapidement et puis, on ne s'en rend pas compte tout de suite mais on a oublié, on n'a pas pris l'occasion de contacter d'autres sources qui auraient donné un autre éclairage sur l'information. Avec l'expérience, on a un carnet d'adresses bien rempli et on peut heureusement sélectionner les sources plus fiables mais parfois on peut aussi passer à côté d'une source qui nous aurait fait voir l'actualité différemment. Et bien sûr, cela m'est arrivé de regretter de ne pas avoir eu plus de temps pour avoir un point de vue plus diversifié. »²⁰⁵

Quant aux journalistes de la presse audiovisuelle de notre échantillon, ils sont trois à reconnaître ces nouvelles tâches problématiques.²⁰⁶ Celles-ci empièteraient sur le temps qui était auparavant consacré à leur vie privée et/ou à « *débusquer l'information exclusive* »²⁰⁷.

« Une fois que ton sujet est sur antenne, on te demande de retaper quelque chose pour mettre en ligne, des choses qui te font rester trente minutes de plus au boulot alors que tu as fait ta journée. Plus de travail, plus d'immédiateté, plus de rentabilité. »²⁰⁸

En conclusion, plusieurs anciens journalistes considèrent ne plus avoir eu le temps nécessaire pour exécuter leur travail comme ils l'entendent, c'est-à-dire, en réponse à une représentation normative de ce que leur métier devrait être et aux responsabilités professionnelles qu'ils s'assignent.²⁰⁹ L'ancienneté semble jouer un rôle dans cette insatisfaction. Nous entendrons plusieurs fois des comparaisons des pratiques actuelles à l'« *avant* » du métier. Néanmoins, les journalistes débutants se plaignent également de travailler à flux tendus et de ne pas avoir le temps d'investiguer.²¹⁰ Cette rythmique soutenue causerait parfois des angoisses.²¹¹ Nous comprendrons le stress psychologique comme « *une réponse du travailleur devant les exigences de la situation pour lesquelles il doute de disposer des ressources nécessaires, et auxquelles il estime devoir faire face.* »²¹²

« Je suis infiniment moins stressé. Je suis beaucoup plus zen. A une époque à RTL, j'avais des problèmes de trouble du sommeil qui étaient, à mon avis, le reflet de cette évolution, de l'exigence, on demande de plus en plus aux gens. Avec l'instantanéité, il fallait produire un reportage, enchaîner directement avec un direct, envoyer déjà quelques photos au site

²⁰⁴ Ibid.

²⁰⁵ Voir annexe P.37

²⁰⁶ Voir annexe P. 167-169, 200, 219-220

²⁰⁷ Voir annexe P. 220

²⁰⁸ Voir annexe P.220

²⁰⁹ Ces nouvelles activités créent un décalage entre la représentation idéalisée du rôle du métier et la pratique journalistique. Elles s'opposeraient au caractère hors du commun du métier (le don d'ubiquité) ainsi qu'à l'une de ses représentations idéalisées : l'investigation baroudeuse. (Voir 5.1.3).

²¹⁰ Pour certains, cette rythmique soutenue est due à leur statut d'indépendant (cfr. 6.3.1.5).

²¹¹ Voir annexe P.33-37, 52-53, 151-153, 167-169

²¹² HANSEZ Isabelle, DE KEYSER Véronique, « *Du diagnostic des risques psychosociaux à la gestion organisationnelle du stress* », In NEBOIT M. & VEZINA M., *Santé au travail et santé psychique*, Toulouse, Octarès, 2002, P. 189

RTL info, et quand on est comme moi, foncièrement perfectionniste, on se met une presse de dingue. Je ne crois pas avoir loupé beaucoup de duplex et de directs, ou avoir fait beaucoup de sujets merdiques, perfectibles, oui et c'est le genre de choses que je ne me pardonnais pas. Donc, je me mettais une pression. Et cela s'est manifesté par des troubles du sommeil. »²¹³

6.2.1.2. La diversification du contenu

Permettant un déchiffrement de tous les supports médiatiques traditionnels (audiovisuel et écrit), le web a stimulé une diversification des tâches des journalistes. Les travailleurs de la presse « papier » produisent dorénavant de l'information avec des outils audiovisuels et non plus uniquement grâce à leur « plume » et inversement, les chaînes audiovisuelles postent des articles sur leurs sites internet. Ces mutations inter-supports peuvent être considérées négativement.

D'une part, plusieurs individus de notre échantillon conçoivent l'exercice de leur support médiatique comme un métier à part entière, nécessitant une série de connaissances spécifiques obtenues avec l'expérience et irréalizable par des journalistes non-spécialistes dans le domaine.²¹⁴ La diversification des tâches constituerait une menace pour la qualité de la production et pour la reconnaissance de leur savoir-faire, celui-ci devenu accessible à tous.

« Maintenant, je ne comprends pas que l'on s'acharne à dire qu'une personne est capable de faire une interview micro, un papier et une capsule vidéo pour le web. Ce sont trois métiers différents. La façon d'écrire ou de poser des questions est différente. »²¹⁵

D'autre part, certains se disent « attachés » à un seul support : celui avec lequel ils entretiennent parfois un rapport intime depuis le plus jeune âge, celui d'où naît leur « passion » (cfr. 5.1.3). Charles s'estimait : « *un journaliste de la presse écrite et non multimédia* ». Le changement des tâches peut impliquer des retombées négatives sur l'intérêt porté au travail.

« Ce que je n'ai pas beaucoup digéré, c'est que je sentais que nous-mêmes journalistes allions devoir devenir des espèces de « Rémy Bricka », à savoir faire nous-même des photos, des vidéos. Non pas que je sois anti-nouvelles technologies, je n'avais pas une vision branchée, je restais attaché au papier. (...) J'estimais être un journaliste de presse écrite et non multimédia. »²¹⁶

Selon Michel, ancien rédacteur en chef d'une chaîne radiophonique, la diversification du contenu serait un prétexte de la direction pour favoriser les synergies et « *dégraïsser le personnel* ». Il n'y verrait, par ailleurs, aucun autre avantage.

²¹³ Voir annexe P.169

²¹⁴ Voir annexe P. 29, 36, 69-70, 198-200

²¹⁵ Voir annexe P.198-200

²¹⁶ Voir annexe P. 69-70

« Les synergies multimédias où les magazines de la presse quotidienne et radio se croisent pour essayer, je crois, de dégraisser le personnel mais, on fait comme si le journaliste devait écrire un article, participer à la caméra... »²¹⁷

6.2.3. L'évolution des contraintes éditoriales

Le journalisme est un métier dont les membres revendiquent une très grande liberté de production. Celle-ci peut être liée à une représentation de la création artistique qui doit s'exercer sans entrave et/ou à la liberté de la presse comprise comme un vecteur démocratique. Cependant, les travailleurs œuvrent pour des structures médiatiques qui contraignent leur production.

6.2.3.1. Les maquettes (presse écrite)

Plusieurs anciens journalistes de la presse écrite notent une évolution dans la gestion managériale des maquettes. La pagination de la presse régionale a été réduite dans la plupart des quotidiens. Cette diminution du format fut vécue par les chefs des éditions locales comme une contrainte diminuant leur liberté éditoriale, imposant une sélection plus forte entre les sujets, mais aussi comme un manque de reconnaissance du journalisme régional. Indépendamment de leur fonction, huit journalistes justifient son importance aux yeux des lecteurs.²¹⁸ Leur argumentation peut inclure une disqualification de la presse nationale (qui produirait des sujets déjà-vus, présents sur internet, dont l'intérêt est moindre) et une dimension économique qui va à l'inverse de cette décision managériale (la presse régionale offre des informations exclusives qui sont celles que le lecteur veut lire, si les lecteurs achètent le journal pour la presse régionale, ils le rendent rentable).

Les gens achètent le journal pour voir s'il n'y a pas quelqu'un qu'il connaisse en photo ou décédé. L'information plus générale, ils la retrouvent sur le web. Cela me sidère. C'est la même chose pour la région wallonne, il n'y a pas de journaliste affecté au parlement wallon alors que c'est là que sont prises toutes les décisions qui concernent réellement les gens. Ce sont des compétences qui concernent le quotidien. Il y a un désinvestissement sur la région et je ne comprends pas pourquoi. Parce que ce qui se passe en Syrie, vous pouvez l'avoir sur le web, alors que ce qu'il se passe chez votre voisin, vous ne pouvez que l'avoir dans la presse locale. Alors pourquoi on investit là-dedans ?²¹⁹

Nous étions tous convaincus d'avoir un poids et un lectorat conséquent et que s'ils retiraient toutes les éditions régionales, il ne restait plus grande chose dans le journal. Et pourtant, nous avions le sentiment que les décideurs de la rédaction et les décideurs financiers n'avaient pas cette considération. Nous voulions du respect pour le travail que l'on faisait.²²⁰

²¹⁷ Voir annexe P.198

²¹⁸ Voir annexe P.37, 43, 47-49, 69, 77, 92, 107-110, 127

²¹⁹ Voir annexe P.93

²²⁰ Voir annexe P.49

Nous nous intéresserons aux synergies entre médias qui ont également eu un impact sur la pagination des informations régionales plus tard (cfr. 6.2.3.3).

Plus généralement, la longueur des articles s'est vue réduite. Une exigence de faire « *court* » aurait été imposée aux travailleurs de la presse écrite.²²¹ Celle-ci serait justifiée par les envies supposées du lecteur et, sur les plateformes numériques, par l'immédiateté. Pour Sylvain, les demandes de la direction entrent en contradiction avec le « *journalisme* » qu'il définit comme « *faire du long avec du recul*. »²²² Cette description renvoie à une représentation idéalisée du métier (cfr. 6.1.3). Plusieurs anciens travailleurs comparent ces choix éditoriaux à ceux réalisés « *avant* », en regrettant les seconds.

« Au niveau de l'écriture, les formats ont changé. Avant, on faisait de longs papiers. Le long n'effrayait pas les lecteurs. On faisait des reportages d'une page entière qui s'étalaient sur plusieurs jours. Aujourd'hui, on nous dit : « *il faut du court, il faut du court !* ». Quand j'ai intégré le service « société », le journal était plus grand, on avait trois pages au minimum tous les jours puis, on a écrit dans un format plus petit pour remplir une page par jour. »²²³

« Avant, on avait plus d'articles, plus de caractères par pages. On faisait du 18.000 caractères par pages. Maintenant, ils sont à 10.000. Ils mettent des grandes photos, des grandes légendes, des économies de bout de chandelle, pour payer moins cher leurs indépendants. (...) Parce que c'est sur Twitter, il faut faire court et vite. « *Court et vite* » pour moi c'est le contraire du journalisme. J'en ai fait plein du court et du vite mais pour Belga par exemple. Il faut du Belga mais pour pouvoir après travailler l'information, faire du long avec du recul. Mais non, on est sur le web alors court et vite. »²²⁴

Notons que Sylvain juge ci-dessus la réduction de la pagination comme une stratégie de la direction visant à diminuer les coûts rémunérant les indépendants. Le nombre de signes prévus pour l'écriture aurait aussi été diminué par un habillage des articles visant la jouabilité, ce que David appelle des « *gadgets graphiques* »²²⁵. Selon lui, ces nouvelles moutures provoquent un plus grand « *risque de raccourcis et de stéréotypes* ». ²²⁶

« Maintenant, regardez au *Soir*, ils ont une rubrique « Tweet » où on sort les tweets de leur contexte et on les met en grand. Ils ont la même chose sur La Première avec « la phrase du jour ». Il n'y plus de remise en contexte ». ²²⁷

« La maquette a pris le pas. Plutôt que d'avoir un article dans lequel on pouvait s'exprimer sur cinq milles caractères, on nous en imposait deux mille cinq cents. Le risque de raccourcis et de stéréotypes est du coup plus grand. Et puis, il y a toute une série de gadgets graphiques : le flop, le top, le gagnant, le perdant. On a l'impression qu'on met tout en colonne, en classement. A gauche : les bons et à droite : les mauvais. La nuance a petit à petit disparu. » ²²⁸

²²¹ Voir annexe P. 28-30, 36, 43-44, 47, 93, 111-114, 137

²²² Voir annexe P. 114

²²³ Voir annexe P.36

²²⁴ Voir annexe P.111-114

²²⁵ Voir annexe P. 47

²²⁶ Ibid.

²²⁷ Voir annexe P.93

²²⁸ Voir annexe P.47

Face aux exigences de diminution du nombre de pages, un journaliste en presse magazine a élaboré une tactique. Celui-ci demande le double du nombre de pages qui lui semblent nécessaire pour en recevoir plus. Il est intéressant de noter que cette tactique vise une rétroaction positive puisque le travailleur anticipe puis impulse une réaction. Constatons également qu'il apparaît être le seul à maîtriser sa pagination et à être actif face aux nouvelles mesures prises par la direction.

Ce que je faisais c'est que quand j'avais besoin de quatre pages, j'en demandais huit et puis j'en avais trois.²²⁹

6.2.3.2. Les changements de titres et d'articles (presse écrite)

Plusieurs individus de notre échantillon disent avoir constaté une évolution de la mainmise de la direction sur leurs propres productions et, notamment sur le titre et la « UNE », le résumé de l'article en première page du journal, de leurs articles.²³⁰ Ces derniers peuvent être modifiés par la direction, avant la publication de l'article. Certains expliquent s'être sentis « dépossédés » de leur production. Cette emprise du management leur poserait un problème à deux niveaux. D'une part, ils considèrent que le titre ou la UNE imposés ne sont parfois pas fidèles aux propos tenus dans l'article. Ceux-ci suggèrent, par ailleurs, qu'ils sont dirigés par le sensationnalisme - ce terme doit être compris ici comme « *un goût pour tout ce qui peut produire une forte impression de surprise, d'intérêt ou d'émotion* »²³¹ - pour « *faire vendre* ». Nous reviendrons sur l'image du lectorat ci-dessous (cfr. 6.2.3.3.). D'autre part, les journalistes restent socialement les responsables du titre et de la UNE via la signature de leur article. Certains expliquent avoir connu une discréditation, une remise en cause de leur réputation.

J'ai un très bel exemple là-dessus à *La Libre Belgique* parce que cela a été très loin. (...) Il y avait un problème avec un parti qui s'appelait le PDB, le parti des belges de langue allemande. Leur leader a quelques accointances avec l'extrême droite allemande. Je fais mon enquête qui reste nuancée. Là-bas, tu as soixante mille habitants, tout le monde se connaît. Les témoins disent que ce n'est pas tout à fait un « ... ». Je fais un article d'informations très sobre. Le titre, le lendemain matin, c'est : « *Les loups nazis dans la bergerie germanophone* » signé en toutes lettres de mon nom. Je me suis fait trucider par téléphone, par la radio et la presse germanophone. Il n'y avait pas les réseaux sociaux à l'époque mais ils m'ont quand même tous assassiné.²³²

J'ai vécu personnellement un problème lié à cela. (...) J'avais trouvé un rapport réalisé par des scientifiques qui ont étudié la question de la récidive chez tous les criminels et, notamment, chez les pédophiles. Ce rapport disait que les pédophiles récidivaient moins que les délinquants ordinaires. J'avais détaillé cela avec les chiffres et l'étude. Ce sujet était en UNE. J'étais ravi mais je n'ai pas pu relire l'article d'introduction. Et le lendemain matin, mon titre était « *l'insoutenable*

²²⁹ Voir annexe P. 137

²³⁰ Voir annexe P. 18, 34, 87, 89-90, 101

²³¹ Dictionnaire Larousse en ligne, sensationnalisme, <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/sensationnel/72095>, consulté le 17 mai 2014.

²³² Voir annexe P. 18

récidive des pédophiles ». Là, il y a une rupture de confiance. Il y a souvent eu des erreurs, des inexactitudes, des exagérations qui ne correspondent pas à la nuance du journaliste à l'intérieur du journal. Il y a aussi le sentiment d'être dépossédé de son sujet.²³³

Il nous faut noter que les résumés des articles ne sont plus signés au *Soir* suite à des mécontentements. Néanmoins, Yves explique que la UNE renvoie à l'article à l'intérieur du journal et donc bel et bien à un auteur. Lui-même dit avoir fait les frais d'un changement réalisé par sa direction et non-représentatif de son article. Celui-ci fut médiatisé par un autre journal. Nous constaterons que les dépréciations du public et/ou des confrères peuvent entrer en contradiction avec le sentiment de valorisation sociale du métier, de prestige. (cfr. 5.1.2).

« Un magazine d'analyse journalistique a parlé de moi. Jean Jacques Jaspers, professeur à l'ULB, disait à propos de mon article : « *voilà comment même un quotidien comme Le Soir parvient à tromper le lecteur sur les chiffres* ». Il trouvait cela scandaleux. Je lui ai écrit en disant : « *c'est vrai ce que vous dites mais l'article intérieur était tout à fait fidèle à l'enquête* » et Jean-Jacques Jaspers ne le savait pas lui-même que l'on était dépossédé de ce contrôle de ce qui passait dans la UNE. Il y a déjà eu des procès et droits de réponse sur ces brèves en UNE alors que les articles étaient fidèles à la réalité. »²³⁴

Ci-dessus, la plainte « *voilà comment même un quotidien comme Le Soir parvient à tromper le lecteur sur les chiffres* » révèle la présence d'une opposition graduant une presse supérieure (qui ne trompe pas le lecteur) et une presse inférieure (qui trompe le lecteur). La frontière entre les deux ici s'estomperait, ce qui menacerait la première presse mais, plus largement, la presse tout court, et finalement, la démocratie. Il est intéressant de noter que cette différenciation peut être intégrée par les journalistes de la presse dite « populaire ». Jérémie reconnaîtra cette mesure dénaturant son propos comme propre à son quotidien notant : « *Ca, c'est Sud Presse* ». Nous reviendrons sur cette opposition entre médias dans le prochain point.

« Et mon article ne disait pas cela. Donc, tu écrivais même dans un « quality paper », *La Libre Belgique* et il y avait cette dérive-là. J'étais coincé, j'ai dit : « *le titre n'est pas de moi, lisez l'article !* »²³⁵

« Après, il y a de mauvais souvenirs aussi. Un jour, c'était la présentation des budgets de la ville de Namur. Je rentre de la conférence de presse et retape un papier qui explique non pas ce que disait l'échevin mais j'essaie de disséquer pour le lecteur le positif du négatif dans le budget. [Prénom, Nom d'un membre de la direction] m'a dit que c'était de la merde. Au lieu de réaliser une analyse comme j'avais fait, l'article est devenu : « *dans 5 ans, les caisses de Namur seront à vide* », parce qu'ils avaient ponctionné deux années de suite x millions sur les réserves. Ca c'est *Sud Presse*. »²³⁶

²³³ Voir annexe P.34

²³⁴ Voir annexe P.34

²³⁵ Voir annexe P.18

²³⁶ Voir annexe P. 87

Seul un ancien journaliste a tenté de s'opposer à cette mesure en contactant l'Association des Journalistes Professionnels. Celle-ci lui aurait conseillé de ne pas « *se défendre juridiquement* » et d'« *aller dans sa direction [la direction du membre de la hiérarchie] mais pas trop loin* ».

« J'ai alors contacté l'AGJPB. J'ai demandé ce que je pouvais faire. Ils m'ont dit que théoriquement j'avais tous les droits mais pratiquement que le rédacteur chef passait derrière et que c'était difficile de faire autrement. On m'a dit de biaiser, de faire un pas dans son sens et peut-être que ce pas serait suffisant, d'aller dans sa direction mais pas trop loin et qu'il s'en satisferait probablement. H.B. : Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela voulait dire plutôt que d'écrire que quelqu'un est pourri, vous dites que quelqu'un n'est pas droit dans ses bottes. Mais ces propos sont tenus par le journaliste ! C'est sa responsabilité ! »²³⁷

6.2.3.3. La gestion de la ligne éditoriale

La ligne éditoriale d'un média semble avoir deux fonctions principales : situer l'identité du média aux lecteurs pour influencer les choix de consommation et situer l'identité du média aux journalistes pour définir les attentes. Elle suppose des instructions qui restreignent la liberté de la réalisation aussi bien au niveau des choix des sujets qu'au niveau du traitement des informations. Nombre d'anciens journalistes disent ne plus avoir été en phase avec la ligne éditoriale de leur journal, ne pas être en accord avec leur patron, ceux-ci allant parfois à l'encontre de leur éthique personnelle et professionnelle et/ou de leurs aspirations définies plus tôt.²³⁸ Ils considèrent le choix des sujets superficiel et/ou contraire à leurs volontés pédagogique et démocratique.

« Il faut juste regarder pourquoi on veut faire le sujet : parce que la concurrence l'a traité ou parce qu'il a un intérêt journalistique. J'ai couvert l'affaire [Nom de l'affaire]. J'ai toujours pensé que si cela avait eu une telle importance, en plus du fait que [circonstances de l'affaire], c'est que les parents répondaient facilement aux interviews. RTL avait fait le père le matin, on devait avoir la mère l'après-midi. Et inversement, eux aussi. Quel impact est-ce que cela a eu sur la société ? »²³⁹

« On vous demande des trucs qui sont inadmissibles, par exemple, des photos de couteaux qui ont servi à découper quelqu'un. Pour moi, ce n'est pas du journalisme. A un moment donné, on arrive à l'accumulation de choses qu'on nous demande et qu'on refuse, il y a des clashes. »²⁴⁰

« Après, il y a le fait que le contenu du journal devient nul. Il n'est plus en adéquation avec la ligne éditoriale, le métier. On commençait à me demander de faire des interviews de vedettes et de sortir des scoops à la mords-moi-le-nœud. Il était plus intéressant de savoir si Gino Russo avait des hémorroïdes que de savoir si son dossier judiciaire avançait. Cela ne m'intéresse pas ce journalisme-là, je m'en fous de la vie privée de l'un ou l'autre. »²⁴¹

²³⁷ Voir annexe P. 89-90

²³⁸ Seize individus répondent à ce critère. Voir annexe P. 27-28, 33-37, 42-45, 49-50, 52-53, 64, 89, 99-100, 128, 134-135, 140, 166, 189, 196, 218-220, 222-224.

²³⁹ Voir annexe P.220

²⁴⁰ Voir annexe P.128

²⁴¹ Voir annexe P.134

Plusieurs d'entre eux ont également noté l'apparition d'une volonté « commerciale » dans le choix des sujets à traiter « *pour essayer de maintenir le journal à flots, de vendre le journal* ». Les anciens journalistes argumentent le choix de leur direction par les exigences de « *plaire aux lecteurs* ». S'ils regrettent ces derniers, certains d'entre eux ne semblent pas en désaccord avec les motivations de leur direction. Ils expriment une dichotomie entre les envies du grand lectorat et les leurs. Cette perception négative du public va à l'encontre de celle décrite plus tôt (cfr. 5.1.3.). Il est également intéressant de considérer que les journaux, tous supports confondus, sont communément séparés par les journalistes, selon la perception de leur ligne éditoriale, en une presse dite « populaire » ou « *grand public* » (voir ci-dessous) et une presse dite « *de qualité* ».

« Ces choix de la direction et de la rédaction en chef sont des choix qui, à mon avis, sont plus des choix stratégiques de diffusion pour faire le buzz, pour faire parler du journal et donc, ce ne sont pas toujours des choix qualitatifs sur la qualité d'informations. La direction, au fil du temps, fait des choix plutôt commerciaux pour essayer de maintenir le journal à flots, de vendre le journal. Selon moi, ils arrivent souvent en contradiction avec les choix plus rédactionnels, plus rigoureux du journaliste. C'est ce qui m'a poussé à quitter *Le Soir*, c'est que l'on me demandait de faire des articles sur des sujets qui, pour moi, n'en valaient pas la peine, ne méritaient pas un tel développement. »²⁴²

« Les sujets qui m'attirent ne sont pas rentables et la méthode de travail que j'aime ne l'est pas non plus. J'aime prendre le temps, les sujets culturels et sociaux. Ce n'est pas avec cela qu'on vend le mieux les journaux et qu'on achète la publicité. »²⁴³

« Les gens ont l'information qu'ils méritent. *La Meuse*, leurs ventes ont augmenté. Pourquoi ? Depuis qu'on a mis [Prénom, Nom], celui qui avait lancé [Titre du journal] à l'époque, on a du trash, du scoop, de l'accrocheur. Cela marche parce que c'est ce que les gens veulent. »²⁴⁴

Notons que plusieurs personnes insistent sur leur non-influence ou sur leur perte d'influence sur la ligne éditoriale de leur ancien média. Ces derniers estiment avoir connu une évolution managériale plus contraignante. Leur ancienne direction sélectionnerait les sujets, leurs traitements et les imposerait aux travailleurs. Elle refuserait également les propositions de sujets. Jean-Luc explique que les refus de sujets lui ont valu de « *perdre* » ses « *informateurs les uns après les autres* ». Il n'est pas insensé de considérer que l'ancienneté puisse ici renforcer le sentiment d'une perte d'autonomie.

« Tout se passait bien chez *Sud Presse* puis, du jour au lendemain, un nouveau chef d'édition a été nommé. Il m'a convoqué et m'a clairement dit qu'il voulait du sensationnalisme. Je lui répondis que j'écrivais du journalisme pas de la presse people, alors il m'a dit : « c'est cela ou c'est rien ». Il me fallait des rentrées financières. J'étais au pied du mur. Je me suis dit que je mordrais sur ma chique mais que j'allais continuer comme ça. »²⁴⁵

« Ou ils reportaient des sujets : « *ce sera pour la semaine prochaine* » mais cela induit des choses ingérables. On a des informateurs. Quand ils donnent des informations, c'est souvent pour qu'elles sortent. Puis les informations ne sortent

²⁴² Voir annexe P.33

²⁴³ Voir annexe P.99

²⁴⁴ Voir annexe P.196

²⁴⁵ Voir annexe P. 89

pas. Donc qu'est-ce qu'ils font ? Ils vont trouver d'autres personnes dans d'autres journaux. C'était de plus en plus fréquent. Je perdais mes informateurs les uns après les autres. »²⁴⁶

« Ces dernières années, la direction de la rédaction a pris de plus en plus de poids et de pouvoir. Elle dicte les orientations, ces choix aux journalistes. C'est la direction et l'équipe qu'il y a autour du rédacteur en chef qui disent quel sujet il faut traiter et comment il faut le traiter. Cela enlève une grande autonomie au journaliste qui lui est sur le terrain et qui connaît mieux le sujet que quiconque et il se voit un peu torpillé dans ses projets par une direction qui dit : « non, moi je trouve qu'on devrait traiter tel sujet de telle manière plutôt qu'un autre sujet d'une autre manière. »²⁴⁷

Le poste hiérarchiquement plus élevé ne semble pas éloigner les journalistes des problèmes éditoriaux. Deux membres de la direction, un ancien rédacteur en chef adjoint et un ancien directeur du journal télévisé, ont exprimé avoir « *du mal à assumer à 100% tous les jours* » les choix des sujets, et cela d'autant plus qu'ils en étaient les responsables.²⁴⁸ Ceux-ci n'ont pas tenté de rediriger la ligne éditoriale. Il s'agit d'ailleurs d'une des premières raisons de leur départ.

« Je commençais à avoir du mal à assumer à 100% tous les jours la ligne éditoriale de RTL que je respecte qui est la sienne, mais j'étais en charge du JT là. On en a discuté et en est arrivé à la conclusion que c'était mieux que je parte, cela s'est fait en quelques semaines, quelques mois. (...) Je crois aussi que j'avais une vision un peu trop intellectuelle. Cela ne m'a jamais dérangé d'être dans une société plus populaire et cela ne m'a jamais dérangé de faire un JT qui fonctionne mais je crois que j'étais trop intellectuel pour assumer de la télé commerciale qui répond uniquement à l'audimat. »²⁴⁹

L'un d'eux exprime être parti lorsqu'il n'était plus « *en adéquation* » avec le journal. Celui-ci dit reconnaître le travail de l'individu qui l'a remplacé, notant la moindre perte des ventes en comparaison aux autres, mais critique le contenu du journal qui consisterait en « *des femmes à poil* » et du « *volet princier, du roi, des éditos hallucinants, des faits divers trashes* » et qu'il estime contraire à ses « *valeurs* ». Celui-ci juge que son successeur aurait la « *chance de pouvoir faire la distinction entre le rédacteur en chef et l'homme* ».

« À partir du moment où j'ai remarqué que je n'allais plus être en adéquation avec le journal, je suis parti. Je n'étais pas la bonne personne pour ce poste. [Prénom, Nom], on en pense ce qu'on en veut mais le boulot qu'il fait est formidable dans le positionnement qu'on lui a demandé pour le journal. La preuve : c'est sans doute un des journaux francophones qui perd le moins de lecteurs. (...) Leur site internet cartonne. Ok, ils mettent des femmes à poil en UNE, ils font du volet princier, du roi, des éditos hallucinants, des faits divers trashes mais cela marche. Moi, je ne vais pas le condamner. Au contraire, je crois que c'est quelqu'un qui a une intelligence, une compréhension du monde dans lequel il vit. Ce n'est pas ma came, mes valeurs. Il a cette chance de pouvoir faire la distinction entre le rédacteur en chef et l'homme. Moi, je n'arrivais pas à le faire. »²⁵⁰

Enfin, la ligne éditoriale des médias nous fut souvent définie en opposition à une autre. Tout d'abord, plusieurs anciens travailleurs de la presse dite « *populaire* » considèrent la vulgarisation comme leur ligne directrice. Certains d'entre eux s'opposent à un journalisme « *snob* » qui « *se fait plaisir* » et

²⁴⁶ Voir annexe P. 135

²⁴⁷ Voir annexe P. 33

²⁴⁸ Voir annexe P.27, 222

²⁴⁹ Voir annexe P.222

²⁵⁰ Voir annexe P.27

dont les travailleurs dévaloriseraient tout journal qui ne soit pas « *Le Soir éventuellement, La Libre Belgique, mais quand même pas trop parce qu'il y reste des cathos, et la RTBF* ». Marcel explique avoir vécu des moqueries concernant son ancien média.²⁵¹

« J'estime que l'image que l'on se fait du journaliste et de son travail, c'est celle qu'on lui donne. Je n'avais aucun complexe à travailler pour une radio qui n'est pas une radio d'information. Ce n'est pas La Première ou France Inter. J'ai toujours pris du plaisir à informer des gens qui, a priori, ne lisent pas le journal, ne cherchent pas l'information. Les gens qui écoutent Contact n'écoutent pas pour le journal. J'ai toujours considéré que c'était un beau challenge. »²⁵²

« J'aimais bien dire que j'étais un journaliste populaire, pas dans le sens « aimé du public » mais « je vulgarise ». Quand je vois qu'on interroge l'état-major qui lui comprend la petite nuance, je ne vois pas l'intérêt. C'est un journaliste qui se fait plaisir mais notre rôle c'est de transmettre de l'information, pas de se faire plaisir sur un canal médiatique. Cela fait partie du snobisme. Vous savez quand j'ai été engagé par RTL je quittais l'IHECS. Deux professeurs m'ont dit : « *oh lala, sincères condoléances* ». J'ai dit : « *ah bon* ». J'avais plein de gars de ma promotion qui me disaient : « *ah t'es complètement fou. RTL... Allait...* ».²⁵³

Les synergies ont impulsé un partage de contenu entre les journaux dits « de qualité » et les journaux dits « populaires ». Ce partage est perçu, par un grand nombre de journalistes aussi bien salariés qu'indépendants²⁵⁴, comme une « *erreur de stratégie* » qui brouillerait les différences éditoriales et, par là, l'identité du journal. Plusieurs anciens travailleurs de la presse dite « de qualité » considèrent la venue d'articles de la presse populaire au sein de leur journal comme une menace pour la qualité, déconsidérant l'autre presse (voir ci-dessous). Concernant le partage de leurs propres articles, il est intéressant de constater que les journalistes du *Soir* ont demandé et obtenu (avec l'aide de l'AJP) le droit de ne pas être publiés dans les éditions *Sud Presse*. Nous reviendrons longuement sur ces synergies plus tard (cfr. 6.3.1.3).

« On retrouve les articles du *Soir* dans *La Meuse* et surtout inversement. Ce n'est pas la même philosophie rédactionnelle, pas la même formation. C'est une catastrophe. C'est affligeant. »²⁵⁵

« A *La Meuse*, ils étaient contents. C'était gratifiant. Moi, c'était personnel, je n'avais pas envie d'écrire pour *La Meuse*. Ce n'est pas de la prétention. »²⁵⁶

« *Le Soir* est toujours de qualité mais il y a un nivellement vers le bas pour ce qui concerne les pages locales. Il y a eu de moins en moins de productions propres dans les pages locales. Les pages du *Soir* de Namur sont uniquement des reprises de *La Meuse*. Et eux ne respectent pas du tout la déontologie. »²⁵⁷

« Et puis, c'est *La Meuse* dans *Le Soir*. Ce n'est pas pareil. C'est un écart. A la fois, il y aurait des analyses hyper pointues faites par des spécialistes de la politique belge puis dans les pages régionales des articles mal torchés, sans informations.»²⁵⁸

²⁵¹ Voir annexe P.164

²⁵² Voir annexe P. 213

²⁵³ Voir annexe P. 159

²⁵⁴ Voir annexe P. 16-17, 28, 37, 44, 48, 99-100, 106, 110-112, 120-122, 127

²⁵⁵ Voir annexe P.127

²⁵⁶ Voir annexe P.122

²⁵⁷ Voir annexe P.99

²⁵⁸ Voir annexe P. 44

Un refus de ces synergies a également eu lieu pour des causes éditoriales du côté « populaire ». Jacques explique une tactique d'un ancien confrère pour montrer son désaccord : « *Il y a une histoire assez comique. Les premières synergies sportives ont eu lieu avant la mort de [Prénom, Nom] qui était le [responsabilité hiérarchique] de La Dernière Heure et aussi un anticlérical primaire très drôle. Quand il a su que les articles de La DH allaient passer dans La Libre, le journal calotin de l'époque, il a truffé ses articles de citations non religieuses. Les lecteurs de La Libre hurlaient, les autres jouissaient. Intellectuellement, c'était un bonheur.* »²⁵⁹

6.2.3.4. Une circonstance aggravante de la légitimité de la direction

Comme nous l'avons vu, nombre d'anciens travailleurs de la presse notent un décalage entre leurs attentes et celles de leur hiérarchie. Les anciens travailleurs considèrent que les décisions prises par les directeurs des médias impactent négativement sur la qualité du contenu qu'il s'agisse de leur propre production ou, plus largement, du journal. Ils estiment assister à une évolution managériale poussée par « *le chiffre d'affaires* ».

Dans la presse écrite, plusieurs anciens journalistes nous ont décrit un changement de la « *pyramide* » hiérarchique. Une phrase reviendra souvent pour expliquer cette évolution. Il s'agit de dire que les rédacteurs en chef étaient auparavant « *les premiers des rédacteurs* » et qu'ils sont aujourd'hui « *les derniers des directeurs financiers.* »²⁶⁰

« La direction a ses plans stratégiques et ses exigences en terme de diffusion, de marketing, etc. que je comprends et que je respecte totalement mais, [avant], il y avait toujours une espèce de contrepoids de la rédaction. Le rédacteur en chef était toujours un faire-valoir de la rédaction, des enjeux rédactionnels et du contenu rédactionnel. Il y avait toujours un débat sain entre la rédaction qui disait « *nous, on veut faire ça* », parce que l'intérêt du lecteur est : « *ça* » et la direction qui disait : « *oui mais financièrement, on peut faire mieux* ». C'était un débat constant et sain entre le rédactionnel et le commercial. En fusionnant les deux fonctions, je trouve qu'on a perdu cette dualité dans le débat. Donc mon départ, je le lie clairement à l'arrivée de [Prénom, Nom d'un membre de la direction] mais les tendances allaient déjà dans ce sens-là bien avant. »²⁶¹

« Maintenant les rédacteurs en chef ne sont plus des journalistes mais des managers avec des profils financiers, qui ont une autre conception de la presse. Et du coup, ils n'ont pas un projet éditorial bien fixé, ne disent pas : « *il faut que l'on fasse des reportages sur cela* ». Ici, ils sont plus axés sur les problèmes d'argent. »²⁶²

Il est également notoire de remarquer que cette perception d'une évolution managériale peut être liée à l'origine médiatique des directeurs. Plusieurs rédactions de journaux de presse dite « de qualité »

²⁵⁹ Voir annexe P. 16

²⁶⁰ Voir annexe P.35, 64, 91, 127, 135

²⁶¹ Voir annexe P.35

²⁶² Voir annexe P.127

sont dirigées, depuis peu, par des anciens travailleurs d'une presse dite « populaire » et déconsidérée. Le passage de cette presse à l'autre semble interpeller certains membres de la première.²⁶³ Jean-Luc explique que des nouvelles recrues auraient amené leur « mauvaise » ligne éditoriale mais aussi des « *façons de procéder frauduleuses* ». Il ne considère pas ces pratiques propres à son ancien média.

« Puis, les rédacteurs en chef venant de *La Dernière Heure*, ils ont amené des façons de procéder frauduleuses avec eux : des paiements avec des notes de frais fictives. La direction engageait des journalistes de la *Dernière Heure*, journal où ils n'ont pas de bons salaires. Au *Soir*, ils gardaient leur salaire tel quel, c'est-à-dire de 15 à 20 % moins élevé que nous. Et pour compenser cela, ils avaient l'autorisation de faire des notes de frais fictives, de remettre des souches de frais TVA (restaurant, kms fictifs). Comme ça, ils avaient de l'argent en plus. Ca c'est la façon dont le groupe Rossel fonctionne et on a importé cela de la *DH*. Ou un autre exemple pour cette gestion. Fallait faire des économies au *Soir*, tous les chefs de service étaient priés de faire des économies dans leur service et ils percevaient un pourcentage des économies qu'ils avaient réalisées dans le service. Il y en a qui ne s'en cachaient pas et qui allaient manger au restaurant avec tous les journalistes de leur service et d'autres qui ont gardé le pognon pour eux. Personnellement, où que cela soit, ce ne sont pas des méthodes de management que je considère saines. »²⁶⁴

6.2.4. L'installation d'une lassitude

Outre ces évolutions, plusieurs travailleurs notent avoir « *fait le tour* » des informations voire « *ronronner* ». ²⁶⁵ Il est intéressant de constater que certains anciens journalistes de la presse régionale attribuent cette lassitude à l'étroitesse des régions alors que d'anciens travailleurs nationaux la lient à la petite taille de la Belgique. Cette lassitude entre en contradiction avec une représentation du journalisme « day-by-day » dont la routine serait bannie (cfr 5.1.2.).

H.B. : Réintégreriez-vous le métier ? Pas en Belgique. (...) Cela peut paraître hautain mais franchement j'ai fait le tour. La Belgique est quand même un assez petit pays.²⁶⁶

Cela faisait quelque temps que j'étais à la recherche d'une opportunité dans un autre secteur que celui du journalisme parce qu'étant dans le régional, on fait très rapidement le tour à la différence du politique, du culturel, de l'économie. On est amené à rencontrer quasi-systématiquement les mêmes personnes, à traiter régulièrement les mêmes sujets, les conseils communaux, la Ducasse de Mons. Il y a une forme de lassitude qui s'installe.²⁶⁷

J'avais déjà le sentiment d'avoir fait le tour. Quand tu dis que tu as fait le tour, c'est que tu vas en conférence de presse et tu sais déjà ce qu'on va t'y dire donc a priori tu n'as plus besoin d'y aller.²⁶⁸

Les directions des médias audiovisuels organisent les effectifs rédactionnels, ces derniers pouvant changer de fonction et/ou de support médiatique. Deux journalistes ont tenté de contrer cette lassitude. Suite au refus de leur mutation par leur direction, ils ont quitté le métier. Il est intéressant de constater que les deux journalistes n'ont pas la même vision de ce refus. Le premier considère sa

²⁶³ Voir annexe P. 35, 94, 112-113, 127, 132-133, 196

²⁶⁴ Voir annexe P.133

²⁶⁵ Voir annexe P. 19, 47, 70, 102, 139, 147, 156, 172, 211

²⁶⁶ Voir annexe P.147

²⁶⁷ Voir annexe P.47

²⁶⁸ Voir annexe P.19

direction restreinte économiquement dans ces choix quand le second exprimera en « off » la gestion non flexible de son ancien média.

« Je pense qu'il y a une volonté d'évoluer. Elle est perçue comme absolument légitime par la direction de RTL mais il y a une grande impuissance. [Prénom, Nom d'un membre de la hiérarchie] doit probablement avoir dans son équipe beaucoup de gens qui aimeraient faire autre chose et il ne peut forcément pas satisfaire tout le monde. Je pense même qu'il ne peut pas satisfaire grand monde du tout. »²⁶⁹

« J'ai approché d'autres émissions de la [Nom du média] où les réponses étaient systématiquement les mêmes : « *on ne va pas vouloir te lâcher au JT* ». Effectivement, mes chefs n'ont pas voulu. (...) C'était sympa mais pas suffisamment pour que je refuse quand on m'a proposé ici.²⁷⁰ H.B. : Pourquoi voulez-vous garder en « off » cette lassitude ? Je trouve ça très grave qu'on ne m'ait pas permis d'aller dans un autre service. C'est symptomatique du [Nom du média] qui met des gens dans des cases, qui se dit : « celui-là est bon là-bas », au lieu de penser à la bonne santé globale de l'entreprise, de se dire qu'un journaliste qui en a marre de son boulot, qui part dans une émission six mois et qui revient, c'est un journaliste qui retrouve de l'intérêt et donc le journal est meilleur et la société est meilleure. Dire au journaliste : « t'es dans une case, tu y restes », c'est de la facilité et une gestion de management molle. Voilà pourquoi c'est une critique de mes chefs. »²⁷¹

6.3. Les conditions générales de travail

Pour d'autres individus de notre échantillon, les raisons liées à la pratique journalistique rentrent moins en jeu que leurs conditions de travail entendues ici comme l'horaire, le salaire et l'environnement. Ces derniers éléments apparaissent avoir eu des influences différentes sur les travailleurs selon plusieurs facteurs tels le statut et l'entreprise médiatique.

6.3.1. Les conditions salariales

6.3.1.1. Les journalistes salariés

Cinq anciens journalistes salariés invoquent leur rémunération comme premier motif de départ.²⁷² Celle-ci ne répondrait pas à leurs besoins. Deux travailleuses ont exprimé devoir cumuler leur temps-plein à d'autres travaux pour obtenir des rentrées financières suffisantes (cfr. ci-dessous).

« Quand je travaillais à Contact, je cumulais trois boulots pour pouvoir boucler mes fins de mois. Je faisais les petits matins. Je me levais tôt et je terminais à 14H. Puis, je travaillais aussi pour des petites rubriques chez Sanoma Magazine et je donnais des cours de cuisine le soir. C'était gai mais je me disais : « *j'ai 29 ans et je suis obligée de cumuler trois boulots pour m'en sortir* ». Et quand je disais cela à mes chefs, on me répondait que j'avais quand même un CDI. Le CDI, c'est limite si vous ne devriez pas le mettre dans un cadre et l'accrocher dans votre salon. C'est le Saint Graal. Moi, j'estime qu'après six années d'expérience, si je n'arrive pas à m'en sortir avec un temps plein, en travaillant le weekend, en faisant des horaires décalés, au niveau de la personne et de la reconnaissance, je ne me sentais pas respectée. »²⁷³

« J'étais salariée mais mes conditions n'étaient pas vraiment meilleures qu'avant. Elles étaient plus sécurisantes parce que j'avais un CDI mais c'était un CDI qui ne correspondait pas du tout à mes compétences, à mon âge, à mon niveau d'études. Au niveau du salaire, c'était bien plus bas. J'aurais dû gagner 5 à 600 euros, en plus, quand je comparais avec

²⁶⁹ Voir annexe P. 169

²⁷⁰ Voir annexe P.225

²⁷¹ Voir annexe P.218

²⁷² Voir annexe P. 183, 207-208, 212, 226

²⁷³ Voir annexe P.212

des gens qui avaient fait le même type d'études. (...) Je m'attendais à avoir un salaire plus élevé. J'ai négocié évidemment mais je m'attendais à pouvoir joindre les deux bouts. Cela n'a pas été concluant mais je savais que cela ne l'était pour personne, que je pouvais déjà être contente que l'on m'ait accordé des choses alors que pas à d'autres. Dans ma tête quand j'ai accepté ce contrat, je savais que j'allais devoir combler. (...) J'étais salariée mais quand même obligée d'avoir un statut d'indépendante à titre complémentaire. Pour pouvoir nouer les deux bouts, je devais avoir deux jobs. »²⁷⁴

Ci-dessus, les deux journalistes nous renvoient indirectement à d'autres travailleurs de leur rédaction dans une situation plus compliquée que la leur : les indépendants. La première explique l'argumentaire de sa direction pour ne pas augmenter son salaire. Celle-ci se baserait sur la comparaison de son mécontentement aux mauvaises conditions des indépendants. Lise le juge non-fondé et estime que sa direction ne reconnaît ni son dévouement, ni sa personne, tandis que Delphine s'approprie le raisonnement et explique : « *je pouvais déjà être contente que l'on m'ait accordé des choses alors que pas à d'autres* », en l'occurrence, ici, un contrat. Nous analyserons le cas des indépendants plus tard, ci-dessous. Elles témoignent d'une hiérarchie des salaires au sein d'un même média. Cette gradation s'exerce entre les travailleurs salariés et les travailleurs indépendants. Situés positivement leur place sur cette échelle, ces deux journalistes voient une impossibilité d'avancement.

Outre le manque de valorisation salariale, une des causes de départ évoquée par deux autres journalistes est l'absence d'augmentation barémique. Pour l'un, celle-ci aurait été prévue par la direction. Le non-respect de cette promesse sera l'objet d'une déception importante (sentiment de « trahison ») qui mènera à son départ. Pour l'autre, ce sera le manque de considération salariale en lien avec de nouvelles responsabilités. Le cumul du sentiment de non revalorisation salariale, du non-respect des engagements, et/ou de la non prise en compte des responsabilités, -soit un sentiment de manquement ou de désintérêt de la part des directeurs- semble constituer un motif de départ pour les journalistes.

« Après, une autre raison c'est le manque d'intérêt à mon égard. J'ai eu certaines revendications qui n'étaient ni syndicales, ni extrémistes. J'estimais que j'avais acquis un niveau d'expérience et que j'étais arrivé à un âge, j'ai été engagé chez RTL, j'avais 23 ans et j'ai commencé à 19 ans, j'étais un enfant de RTL, où ils auraient pu me confier des responsabilités qui allaient de pair avec un avantage en nature : une voiture et être reconnu comme cadre. (...) J'estimais ne pas demander la lune, surtout dans une boîte comme RTL, mais cela ne m'a pas été accordé. Je commençais à considérer qu'ils avaient d'autres priorités. Si cela était intervenu quelques semaines avant, je ne serais sans doute pas parti. Cela peut paraître basement matérialiste mais c'est lié à la reconnaissance. En ce sens, quand on se sent désiré, reconnu, c'est naturel, on a envie de renvoyer l'ascenseur. Or là, j'avais le sentiment de donner beaucoup de moi-même pour peu de leur part. »²⁷⁵

« A RTL, j'avais une lassitude éditoriale, cette réalité économique avec des successions de mécontentements, de frustrations, parce que des demandes d'augmentation m'ont été refusées, des statuts qu'on estime mérités qu'on ne reçoit pas. (...) A un moment, j'ai dit : « non, je ne veux plus. » Et il a fallu cela pour que l'on commence à discuter. Six mois

²⁷⁴ Voir annexe P.207-208

²⁷⁵ Voir annexe P.183

après le passage à [autre média], à [autre média], j'avais un statut. J'étais directeur de l'information et rédacteur en chef. Plus, le salaire que je demandais à RTL. »²⁷⁶

Plusieurs travailleurs de la presse jugent leurs revenus bas et inadaptés à leurs acquis (formation, compétence, ancienneté, expérience).²⁷⁷ L'aspect financier amènerait d'ailleurs certains d'entre eux à accepter une proposition d'emploi ou à quitter pour d'autres raisons mais avec la certitude de revaloriser leur salaire.

« Quand je suis parti, je voulais partir mais pas à n'importe quel prix, c'est-à-dire, je voulais un salaire revalorisé. Même si je n'étais pas à plaindre par rapport à la profession, par rapport au reste, c'est un peu bas. (...) J'ai postulé pour l'exercice sans réel enjeu si cela ne marchait pas. J'ai fait mon cirque, je suis arrivé en retard pour les faire attendre. Je suis arrivé. Je les ai encore fait attendre en faisant semblant d'être au GSM très occupé puis je me suis assis et j'ai dit : « vous permettez une seconde ? » et j'ai noté un numéro de téléphone. Si vous me voulez, vous allez mettre le prix. »²⁷⁸

« La partie salariale est une des raisons, clairement. On ne gagne pas super bien sa vie en tant que journaliste. (...) Mais c'est sûr que l'aspect financier ne m'a pas motivé pour entamer une nouvelle carrière mais savoir ce que je vaud sur le marché du travail est important. J'ai vu mon nouveau patron avant de venir ici trois ou quatre fois, la question pécuniaire ne s'est pas posée. Cela a été la dernière rencontre. C'est sûr que cet élément devenait déterminant après avoir brossé le contour ici de ce que j'allais faire. »²⁷⁹

6.3.1.2. Les journalistes indépendants

Nous nous intéresserons désormais à la situation des indépendants. Auto-entrepreneurs, ceux-ci ne reçoivent ni un salaire ni un traitement mais un revenu qui est le fruit de la vente de leurs prestations.²⁸⁰ La valeur monétaire de ces prestations appelées communément « piges » dans le milieu médiatique est généralement fixée par les directeurs des médias et varie fortement selon ces derniers.²⁸¹ Le revenu se lie directement à la production. Cette relation peut avoir un impact sur des horaires non délimités.

Dans la presse écrite, le prix d'un article croît proportionnellement à sa taille et dépend parfois de son contenu.²⁸² Les tarifs des quotidiens sont jugés excessivement faibles par nombre de travailleurs indépendants de notre échantillon.²⁸³ Ceux-ci estiment que certains directeurs « exploitent », « paient

²⁷⁶ Voir annexe P.226

²⁷⁷ Voir annexe P. 72, 77, 156, 165, 176, 198, 219, 226

²⁷⁸ Voir annexe 172

²⁷⁹ Voir annexe P.165

²⁸⁰ Piotet F., « Autonomie et dépendance des indépendants » in *Stress au travail et santé. Situation chez les indépendants*. Expertise collective, Inserm, 2011, p.423-435

²⁸¹ L'Association des Journalistes Professionnels tente de faire pression et de convaincre les directeurs des journaux à ce propos depuis des années.

²⁸² *La Libre Belgique* octroie des primes aux « reportages de guerre » aux « grands angles » et aux « grands angles de guerre » et *Sud Presse* aux « scoops » tandis que les autres ne proposent pas de tarifs diversifiés. « Les tarifs pratiqués en presse écrite quotidienne », pigiste pas pigeon, la campagne pour les journalistes indépendants, [En ligne], http://www.pigistepaspigeon.be/tarifs/presse_ecrite.php, consulté le 2 mai 2014.

²⁸³ Voir annexe P. 82, 84, 89, 96-99, 103-105, 110-112, 121-124

mal », « exagèrent ». Pour Lise, ceux-ci « dévaloriseraient » même « le métier » en fixant de tels barèmes, des « *journalistes* » gagnant au total des revenus moindres que des gens « *qui ne sont pas qualifiés* ». Comme nous l'avons déjà vu, le niveau d'études et la fonction ne semblent pas toujours pris en compte dans les fixations contractuelles des salaires, également. Rappelons au passage que le journalisme ne requiert aucun diplôme bien qu'il soit majoritairement pratiqué par des universitaires (cfr. 1.3.3.).

« En Brut, je rentrais des factures de 1200 à 1500 euros à *La Libre* et pour les autres de 500 euros. Ca, c'était les bons mois où je travaillais 6 jours/semaine puisque j'étais tous les dimanches à des concours. Ce sont des grosses semaines pour 1000 euros nets. (...) Les articles étaient très mal payés. A *La Libre Belgique*, à mon époque et cela a sûrement encore diminué, c'était 50 euros les grands articles d'une page, 37 euros les petits d'une demi page et les brèves étaient payées 5 euros. Et, encore, on était à *La Libre* donc dans les mieux payés. A côté de nos bureaux, il y avait ceux de *La Dernière Heure*. Ces collègues étaient encore moins bien payés. Ils étaient à 37 euros les grands articles. Et, tout cela c'est du salaire brut comme on est indépendant. Il faut enlever les cotisations sociales, mettre de l'argent de côté pour tout ce qui est pension-maladie, ce qui devient complètement impossible. Si on veut écrire un article correctement d'une page, cela prend du temps. Il faut s'informer, se déplacer, vérifier. Cela prend facilement 8-9 heures de travail pour un 50 euros brut, ce qui fait un 25-30 nets donc c'est du 4 euros l'heure ! (...) Il y a une dévalorisation du métier. Le fait que des journalistes soient moins bien payés que des gens qui ne sont pas qualifiés. »²⁸⁴

« *Vers l'Avenir*, c'est clair qu'ils abusent. Ils paient super mal leurs indépendants. Après des années, ils ne veulent pas adapter leurs tarifs ; ils payaient 13 centimes la ligne de 30 signes, un cinquième du minimum requis par l'AJP ! (...) C'est compliqué parce que soit on prend le calcul fiscal fin d'années et c'est tout juste si je ne suis pas déficitaire, je ne payais pas souvent des impôts, ou je regarde en brut, et là, un bon mois c'était 2000 euros mais il y avait des mauvais où c'était à peine plus que 1000. Et 1000 euros bruts, sachant les frais de cotisations sociales, cela ne représente rien. Après, on ne paie pas d'impôts, cela aide pour une partie du logement et la voiture est déduite. »²⁸⁵

« Depuis 1995, les piges n'ont pas changé donc le pigiste qui travaillait en 1995 et celui qui travaille maintenant touchent la même chose. Mais, entre-temps, il y a eu 25 sauts d'indice, la vie a augmenté de 30%. Donc, ta pige diminue chaque année. Elle est à 0.25 du signe, 1 ex-franc belge par signe. Un papier de 4000 signes, c'est 100 euros/brut [au *Soir*] mais ce n'est pas ce qu'on a en poche mais, pour le même papier, à *La Dernière Heure*, j'étais payé 25 euros ou 30 euros si cela était un peu scoop. »²⁸⁶

Il est intéressant de chiffrer la différence entre les données exprimées dans les extraits ci-dessus et les barèmes recommandés par l'Association des Journalistes Professionnels. Cette dernière prévoit des prix selon le tirage du journal et trois catégories liées à l'estimation de l'effort fourni. Si nous prenons le tirage le plus réduit, c'est-à-dire, à moins de 50.000 exemplaires, pour un article d'une page, c'est-à-dire, plus ou moins 4.000 signes, le barème le plus bas recommandé par l'AJP se situe à 82 euros. Nous pouvons aussi constater que certains individus estiment leurs anciens revenus en fonction de l'horaire, ce rapport étant inadapté aux travailleurs indépendants. Ils disent respectivement gagner entre 5 euros/l'heure et 4 euros/l'heure.

²⁸⁴ Voir annexe P.103

²⁸⁵ Voir annexe P.99

²⁸⁶ Voir annexe P.112

Si, en principe, la valeur monétaire des prestations doit être discutée²⁸⁷, seuls deux journalistes disent avoir demandé une réévaluation de leurs collaborations à leur direction. D'autres indépendants ont mis en place des tactiques liées à la variation des tarifs selon les médias, celles-ci visant à éliminer les moins bons rémunérateurs. Marcel explique : « *il n'y a que Le Soir, La Libre, Belga et Le Vif qui n'exagèrent pas. C'est pour ça qu'à partir d'un moment je ne travaillais plus que pour eux* ». Stéphanie a migré, quant à elle, vers la presse périodique, celle-ci n'y étant plus « *payée au signe mais à la page. Une page vaut 150 euros pour 3500 signes ; ça, c'est au Trends Tendances. Le Vif la paie 120 euros. Et au Soir, c'est 90 euros parce qu'ils font des économies.* »²⁸⁸

Il nous faut également noter que deux anciens journalistes indépendants disent avoir été « *prévenus* » lors de leurs études d'une situation compliquée au commencement dans le métier. Barbara explique : « *on nous a dit qu'il y avait peu d'élus, qu'on allait être mal payés.* » Néanmoins, celle-ci aurait « *essayé* ».

« Dans les années de licence, on nous a prévenus. On nous a dit qu'il y avait peu d'élus, qu'on allait être mal payés. « *Pigiste pas pigeon* » était venu. On avait reçu les infos pour nous prévenir qu'on allait être payé rien du tout et essayer de nous interpellé afin que l'on n'accepte pas n'importe quelle condition financière. Mais bon, on se dit toujours que l'on va essayer. Je ne crois pas que je m'attendais à ce point-là. Je croyais que cela allait être dur les premières années, un an, deux ans, voire trois et puis que si je faisais mes preuves, on allait me proposer quelque chose. Et je me suis rendue compte qu'il y avait des journalistes là depuis 8 ans. Et toujours au même stade que moi. »²⁸⁹

« Je ne peux pas en vouloir à mes professeurs de l'IHECS. On était prévenu, tellement bien que quand j'ai fini mes études à l'IHECS, je ne voulais pas être indépendant. Je me disais « *non pas question* » mais j'ai craqué toute suite. (...) J'ai appris directement que *Le Soir* cherchait un correspondant local et cela m'intéressait. J'étais ravi et j'ai commencé à oublier ce qu'on m'avait dit puisque cela marchait bien, que *Le Soir* était content de moi. Et, en même temps, mêmes les salariés du *Soir* à Namur, parce qu'à l'époque, il y en avait, me disaient bien : « *ne te fais trop d'illusions* » et tout ça. (...) Petit à petit, il y avait une désillusion. Je ne suis quand même pas tombé de très haut mais il y avait quand même l'espoir que cela débouche sur quelque chose de stable. »²⁹⁰

Nous avons malheureusement récolté seulement un témoignage d'une ancienne journaliste indépendante dans le secteur télévisuel. Celle-ci ne témoigne pas de conditions salariales difficiles. Nous savons néanmoins grâce aux déclarations de plusieurs journalistes salariés que des situations compliquées existent aussi dans les médias radiophoniques (cfr. 6.3.1.1.).

²⁸⁷ Portail du droit belge, Le faux indépendant, [En ligne], http://www.droitbelge.be/fiches_detail.asp?idcat=25&id=211, consultée le 6 mai 2014. Les deux parties doivent s'entendre.

²⁸⁸ Voir annexe P.124

²⁸⁹ Voir annexe P.105

²⁹⁰ Voir annexe P.96

6.3.1.3. Les synergies (presse écrite quotidienne)

Les nouvelles collaborations en régions et en sports entre les médias de la presse écrite d'un même groupe médiatique ont amené les journalistes indépendants à perdre des collaborations. Celles-ci se déroulent dans les deux des trois groupes médiatiques de la presse quotidienne belge, c'est-à-dire, au sein de Rossel (entre *Le Soir*, *La Meuse*, *La Gazette*, *La Province*, *La Capitale* et *Nord Eclair*) et de IPM (entre *La Libre Belgique*, *La Dernière Heure* et *La Gazette de Liège*). Tous les journalistes indépendants de la presse écrite de notre échantillon considèrent qu'un papier publié deux fois mérite deux rétributions.

« Ce qui me dérangeait c'était d'être payé une fois. Et puis, cela vole des articles aux autres de la *DH* parce que tout cet espace pris par mes articles cela veut dire moins de place pour mes collègues de la *DH*. »²⁹¹

« Puis il y a eu d'autres histoires, le fait que *Le Soir* copie-colle des articles de *La Meuse*. Là, il y a eu une action aussi bien venant des journalistes de *La Meuse* que du *Soir* disant « attendez, si vous publiez deux fois nos articles, il faut nous payer deux fois, peut-être pas deux fois à 100%. On peut s'arranger mais légalement il y a un problème ». »²⁹²

Néanmoins, certains semblent moins dérangés par les impacts des synergies sur leur rémunération que par « l'absence totale de respect » avec laquelle elles ont été mises en place. Il est important de noter que les journalistes se sont mobilisés, avec l'aide de l'AJP, pour contrer ces mesures. Les travailleurs n'ont pas obtenu la double rémunération pour la double publication mais ceux du *Soir* sont parvenus à garder le choix de ne pas être publiés dans les quotidiens-frères de *Sud Presse*. Deux indépendants oeuvrant majoritairement au *Soir* notent néanmoins avoir vécu une pression liée à leur désaccord. Suite à ce dernier, ils auraient vécu une « gélation » de leurs collaborations (cfr. ci-dessous). Il nous faut également noter que lors de l'écriture de ce mémoire, le quotidien *Le Soir* a pris la décision de mettre un terme à ses collaborations locales.

« Au-delà de tout cela, il y a la manière dont on nous traitait. Comme un coût, comme une gêne. J'ai travaillé 8 ans pour la rédaction régionale du *Soir* sans erreur, avec des bons sujets, je n'ai jamais un droit de réponse, je faisais un travail très investi, j'étais très investi dans la rédaction, j'étais un gros rédacteur avec des bonnes relations avec toute l'équipe. Et puis, *Le Soir* met en place les synergies avec *Sud Presse*. (...) Ils ont décidé cela sur le coin d'une table à Bruxelles, sans jamais venir en régions. Du jour au lendemain, on nous a dit : « Désormais, vos papiers peuvent être publiés dans *La Meuse*, et cela est gratuit. ». Nous, on a dit : « Ben non, pas possible ». On discutait de cela avec le directeur de l'édition [Prénom, Nom], qui était bien d'accord avec nous. » [Prénom, Nom] et moi, un jour, on travaillait et [Membre de la direction] de *La Meuse* nous dit : « ah, demain, je reprends ton papier sur *Infrabel* dans *La Meuse* ». Je lui dis : « non ou c'est 35 euros » (...) La fille a téléphoné à *Sud Presse* pour se plaindre. Ni une, ni deux, [Prénom, Nom d'un membre de la direction] a téléphoné à [Prénom, Nom d'un membre de la hiérarchie] pour lui dire : « tu gèles la collaboration avec les deux ». Après 7 ans et demi. »²⁹³

²⁹¹ Voir annexe P.105

²⁹² Voir annexe P.98

²⁹³ Voir annexe P.108-110

« Et, quand j'ai eu fini, j'ai reçu un coup de fil d'un journaliste, que je ne connais pas plus que ça, qui m'a dit : « *écoute je ne sais pas si je dois te le dire mais j'ai appris que* [Prénom, Nom d'un membre de la direction] *voulait te mettre dehors de l'économie* ». Du coup, tout le monde le savait à l'économie et ne m'avait rien dit. J'ai directement contacté l'ancien chef qui me l'a confirmé. Il m'a dit que [Prénom, Nom d'un membre de la direction] me tenait rigueur de mon refus des synergies et qu'il avait décidé que je ne travaillais plus à l'économie. »²⁹⁴

Quant à leurs confrères de *Sud Presse*, ceux-ci n'ont pas ce choix d'être publiés dans *Le Soir*. L'un d'entre eux nous a expliqué que la direction du média a envoyé un e-mail à l'ensemble de la rédaction informant les collaborateurs de l'arrêt de leurs prestations s'ils s'opposaient au partage de leurs articles. Ne pas répondre à l'e-mail constituait une approbation. Celui-ci nous a envoyé ce message en « off » comme « preuve » de ses dires. Il fait partie de nos annexes.

6.3.1.4. Un lien de subordination entre indépendant et direction

Les indépendants travaillent en sous-traitance pour des structures médiatiques. Bien qu'ils ne soient « normalement » pas subordonnés à ces entreprises²⁹⁵, plusieurs en sont économiquement dépendants. Se considérant comme des « *sièges éjectables* », sept anciens journalistes expliquent avoir connu des angoisses.²⁹⁶ Ils n'auraient, par ailleurs, pas profité des avantages que leur autonomie leur octroyait en termes d'horaire et de congé, de peur d'être « *oubliés* » par les directeurs. Ce stress quotidien serait une raison principale du départ de plusieurs anciens travailleurs.

« Il faut savoir qu'à *La Gazette de Liège*, il n'y a que des indépendants sauf mon ancien chef, responsable de l'édition, [Nom, Prénom]. Il y en avait qui étaient là depuis huit-neuf ans et qui étaient toujours en train de marchander pour avoir au moins un truc d'indépendant forfaitaire et non plus à l'article. Et vu que moi cela ne faisait que deux ans, cela n'était pas possible d'avoir un CDI. Et j'avais envie de faire autre chose, d'avoir une garantie financière pour acheter une maison. J'ai cherché un CDI et il n'y avait rien dans la presse. »²⁹⁷

« On peut s'organiser comme on veut. On peut dire « *non* ». Il ne faut pas le dire souvent mais on peut dire parfois « *ça je ne le sens pas ou c'est trop* ». Je l'ai déjà fait mais je remarquais quand même que j'essayais de m'organiser. Dans mon intérêt, je ne refusais pas. (...) H.B. : Etiez-vous une fausse indépendante ? Pour *La Libre*, je l'étais... Mais ce qui m'a toujours rassurée très fort, je pense d'ailleurs qu'il y en a d'autres qui ne peuvent pas en dire autant, c'est que j'avais *La Libre* tous les jours et deux autres gros clients à côté. Si *La Libre* tout d'un coup me lâchait, je n'étais pas sans rien. C'est vrai qu'il y en a qui sont faux indépendants, qui travaillent presque 100% pour un média. Ils ont une épée de Damoclès au-dessus de la tête. Si on les lâche, ils n'ont rien à côté. »²⁹⁸

« H.B. : Pourquoi avez-vous quitté le milieu journalistique ? Pour s'assurer la sécurité d'emploi. Parce que quand on est indépendant, c'est à double tranchant on est libre de choisir les émissions pour lesquelles on veut travailler mais à un moment donné, c'est les émissions qui ne vont plus vous prendre parce que c'est une société, surtout dans le journalisme et quand on a un peu la casquette d'animatrice. (...) Etre indépendant cela peut aussi avoir des avantages au niveau de la

²⁹⁴ Voir annexe P. 121

²⁹⁵ Juste, ci-dessous, deux journalistes expliqueront être à temps-plein pour un journal, comme « fausses indépendantes », ce statut est illégal.

²⁹⁶ Voir annexe P. 96, 102, 107, 112, 117-118, 128, 204

²⁹⁷ Voir annexe P.102

²⁹⁸ Voir annexe P.118

liberté de ses choix de congé. Enfin, c'est ce que l'on croit quand on commence en tout cas, parce qu'un moment donné, ce n'est pas possible. C'est toujours les clients qui décident. »²⁹⁹

Il est intéressant de noter que face à cette instabilité financière, les tactiques varient en fonction de situations très différentes et s'opposent parfois. Barbara explique que ses collègues souhaitaient recevoir une convention mensuelle (ce qui est illégal mais pratiqué³⁰⁰), réduisant l'autonomie. Par contre, Aurélie et Stéphanie disposaient d'un temps-plein en tant que fausses indépendantes mais le couplaient à d'autres piges, une démarche nécessaire pour ne pas dépendre d'un seul média.

Enfin, la présence d'un lien de subordination se perçoit aussi dans la gestion des départs des indépendants. Plusieurs expliquent avoir alerté leur direction quelques mois plus tôt et s'être mis d'accord sur un préavis à prester. Inversement, Stéphanie expliquera avoir perdu sa plus grande collaboration suite aux synergies mises en place entre *Le Soir* et *Sud Presse*. Sa direction aurait proposé des préavis à prester à la totalité des correspondants locaux de son bureau.

« Nous avons été virés pour des raisons budgétaires. (...) Nous avons eu droit à un préavis de deux à trois mois où l'on travaillait le temps équivalent au précédent pour se retourner. Moi, je ne l'ai pas demandé. Cela ne me donnait pas envie de travailler pour eux. »³⁰¹

« Je l'ai annoncé assez longtemps à l'avance. J'étais indépendante, donc rien ne me liait réellement, je n'avais pas de contrats mais dans la pratique, ils me demandaient tous les matins quelque chose. Par respect, je trouvais qu'il fallait les prévenir. Cela a été serein. Mais cela n'a pas été facile de l'annoncer. »³⁰²

« Je me suis plongé dans les affres de la réflexion pendant une semaine puis j'ai décidé de le prendre. J'ai dit « oui » en mai et puis, pour donner un certain préavis à mes clients, j'ai continué à travailler jusqu'en juillet. J'ai pris des vacances. Le 1^{er} août, j'ai commencé au cabinet. »³⁰³

« Je leur ai annoncé trois mois avant ma prise en fonction ici que j'arrêtais de travailler en septembre. Je m'octroyais un mois de congé et je commençais le 15 octobre. »³⁰⁴

6.3.1.5. Les impacts du statut sur le contenu

Comme nous venons de le voir, il existe une relation d'interdépendance entre les revenus et la production. Celle-ci aurait ici des impacts sur le rythme de la production des travailleurs indépendants. Face à la faible valeur de leurs prestations écrites, ils disent avoir dû soutenir une production élevée pour être rentables. Sylvain explique : « *on est payé au papier donc il nous en faut*

²⁹⁹ Voir annexe P.204

³⁰⁰ Les forfaits mensuels se déroulent sur un axe de temps long, ce qui implique que le journaliste travaille pour un seul média à temps-plein, parfois plusieurs années, ce qui appelle un contrat salarié. Celui-ci peut concilier ce travail à d'autres collaborations.

³⁰¹ Voir annexe P.122

³⁰² Voir annexe P.117

³⁰³ Voir annexe P.107

³⁰⁴ Voir annexe P.92

pour vivre donc on propose, on propose... ». Cette rythmique ne leur permettait pas d'atteindre une qualité souhaitée.³⁰⁵ Ils n'auraient ni le temps d' « *investiguer* », ni le temps de « *gratter un sujet* ». Un journaliste dira avoir « *fait de la merde* ». Ils ne rempliraient pas non plus leur rôle d'utilité sociale. Nous pouvons constater une évidente ressemblance entre les situations mentionnées plus tôt par des journalistes salariés (Voir 6.2.2.)

« Faire une enquête c'est complètement impossible. Partir une semaine, c'est impossible. Il y a une perte de l'intérêt du métier de base. Quand on choisit le journalisme, c'est parce que l'on aime investiguer, gratter un sujet et là, je n'en avais pas l'occasion vu que je devais travailler au jour le jour, si ce n'est pas à l'heure. Et encore j'étais bien logée à *La Libre*. J'ai ressenti une perte de l'intérêt, du coup. Ce n'était pas ce que je voulais faire. »³⁰⁶

« Cela faisait douze ans que je m'usais, que je travaillais septante heures/semaine pour produire des papiers. Je trouve que la qualité s'en ressentait fort, même si pour *Le Soir*, j'avais plus le temps de travailler et que j'essayais vraiment. Mais, par exemple, le weekend pour la *DH*, quand je faisais le desk, ça veut dire écrire trois à quatre pages de desk, faire des articles, couvrir les faits divers. Parfois, j'écrivais jusqu'à dix articles par jour. On faisait de la merde. (...) Quand on a le temps, on peut faire de la qualité mais cela demande un cadre stable. Un indépendant doit produire pour gagner sa vie. »³⁰⁷

« [Membre de la direction], il m'avait sorti des listings avec le nombre d'articles produits par les gens du. En 2008, juste avant la crise, quand j'avais failli être engagé, j'étais dans le top 5 de tous les collaborateurs du *Soir* partout et, dans son top 10, il n'y avait que des indépendants. Cela veut dire que les indépendants qui leur coûtent moins cher ont tendance à produire beaucoup plus. H.B. : Pourquoi ? Parce qu'on est payé au papier donc il nous en faut pour vivre donc on propose, on propose. Et dire que les salariés travaillent à un rythme moins élevé n'est pas une critique. C'est plus sain. L'avantage d'un journaliste salarié c'est que s'il faut passer une semaine pour enquêter et sortir un dossier hyper complet, ils le font. Les indépendants, c'est compliqué surtout dans les conditions difficiles actuelles. »³⁰⁸

Nous pouvons constater ici que les anciens indépendants estiment le travail salarié plus proche de leur représentation du journalisme idéal. Sylvain explique : « *L'avantage d'un journaliste salarié c'est que s'il faut passer une semaine pour enquêter et sortir un dossier hyper complet, ils le font. Les indépendants, c'est compliqué surtout dans les conditions difficiles actuelles.* » Pour Christophe, la qualité serait subordonnée à un cadre stable. Comme nous l'avons vu, les anciens journalistes salariés disent avoir vécu une évolution qui aurait accru leur production et réduit le temps nécessaire à la réalisation de leur travail. Il est intéressant de noter que parmi les indépendants, deux jeunes journalistes (deux ans dans le métier) partagent le sentiment de ne pas réaliser leur métier tel qu'ils le devraient. Bien qu'ils ne fassent pas référence à un passé regretté, ils partagent la représentation idéalisée du journalisme et d'un journalisme d'antan. Certains mentionneront une évolution qu'ils n'ont pas connue directement mais bien indirectement via le discours de collègues plus âgés.

³⁰⁵ Voir annexe P. 96, 103, 108-109, 126

³⁰⁶ Voir annexe P.103

³⁰⁷ Voir annexe P.126

³⁰⁸ Voir annexe P.108

6.3.2. L'horaire

Nombre de journalistes considèrent les horaires lourds inhérents au métier.³⁰⁹ L'imprévisibilité de l'actualité aurait des implications sur le temps de travail du journaliste. Il s'agirait d'un fait lié à la pratique professionnelle, sans autre explication. L'acceptation de cette contrainte révélerait par ailleurs l'investissement personnel du travailleur et indiquerait, en quelque sorte, un degré de passion pour son emploi. L'un d'entre eux va même jusqu'à argumenter que l'acceptation totale de cette contrainte est un prix à payer pour exercer. Si un individu n'est pas prêt à tout donner, il n'aurait donc pas choisi le bon métier.

Même s'il y a une détérioration des conditions du travail, il faut savoir que le métier de journaliste implique qu'on ne compte pas ses heures. Cela demande un investissement personnel énorme. Il faut être disponible vingt-quatre heures sur vingt-quatre. J'ai eu des stagiaires qui trouvaient qu'on travaillait beaucoup, qu'on faisait des longues journées, cela est inhérent au métier. C'est à prendre ou à laisser.³¹⁰

Le métier du journalisme est exigeant, il faut s'investir très fort émotionnellement, parfois même et souvent au détriment de sa vie privée. On passe énormément de temps dans les rédactions. C'est un métier qui demande énormément de passion, d'enthousiasme, d'investissement personnel.³¹¹

Au niveau des horaires c'était dur mais ça c'est pour tous les journalistes. Je venais à neuf heures du matin et je finissais quand je finissais. Tu as toujours le sentiment d'avoir des devoirs pour le lendemain surtout dans la presse quotidienne. Si t'as un truc prévu le soir et ben soit t'arrives en retard, soit tant pis mais s'il y a la fermeture d'Arcelor, tu es obligé de rester là. Mais ça, c'est le métier.³¹²

L'horaire semble influencer négativement les journalistes différemment selon le support médiatique et la fonction. Le support radiophonique possède des grilles-horaires qui nécessitent une présence continue de journalistes, le jour comme la nuit. Parmi les trois journalistes qui œuvraient aux Petits Matins, un a quitté son emploi afin d'améliorer son horaire.

« Quand on est tant fatigué, le moral ne suit pas. Je m'en suis rendu compte un jour : concrètement j'étais à une soirée avec des amis et l'un d'eux me demande : « *Comment ça va ? On te voit à la télé le matin.* ». Un autre : « *Et sinon, comment ça va ?* ». Je répondais invariablement : « *Je suis crevé* ». Invariablement ! C'était devenu un réflexe. Et si vous demandez cela à quelqu'un et qu'il répond systématiquement cela, vous finissez par ne plus lui demander. Parce que vous le savez : il est crevé. Je ne suivais plus rien. J'étais au restaurant avec des amis. Je me suis endormi à table une fois. Les dernières années, je travaillais sept jours les petits matins puis j'avais sept jours de récupération. A priori, sur papier, cela semble tout à fait tenable mais c'était infernal. Je ne récupérais plus. Je baignais dans un trou de sommeil en permanence. Tant que je bougeais, comme le funambule sur son fil, cela allait mais si je m'arrêtais, je tombais. Donc j'ai dit stop. Puis, il y a eu deux enfants aussi. Vous devriez interroger les conjoints des journalistes pour comprendre, ma femme en parlerait mieux que moi. (...) Cela m'impliquait moi, mais aussi ma famille. Quand je faisais les petits matins, je me levais à minuit et demi donc je me couchais vers dix-huit heures. Vous imaginez ce que cela implique ? Ma femme devait mettre les enfants au lit, leur lisait des histoires tout bas pour ne pas me réveiller. Il est arrivé des moments où avec mon épouse nous ne nous croisions que de temps en temps le jeudi. (...) C'était dur comme RTL est une boîte où l'on donne

³⁰⁹ Voir annexe P. 23-24, 41-45, 47-49, 75-76, 79, 81, 87, 96, 104, 110, 116-118, 137, 151, 180, 191-192, 203, 219

³¹⁰ Voir annexe P.41

³¹¹ Voir annexe P.49

³¹² Voir annexe P. 23

tout, on n'est pas pressé mais c'est vrai qu'il faut donner nuit et jour au sens propre, on y laisse sa santé, j'en suis sorti plus fragile qu'en y entrant, j'ai failli avoir un divorce pour un boulot. »³¹³

Olivier note que son emploi du temps singulier avait des conséquences sur sa santé et son mental mais aussi sur sa famille. Sa vie et son identité professionnelles écrasaient sa vie et son identité familiales. Celui-ci a demandé à sa direction pour changer de place, elle le lui a accordé. Olivier a changé de fonction mais devait se lever encore plus tôt. La réponse de sa direction ne répondait donc pas à ses attentes.

« J'ai demandé pour sortir du cadre des petits matins, pour ne plus me lever. C'était en 2008. On m'a dit "*non, pas possible, prolonge une année à Liège*". Ce que j'ai fait. L'année d'après, j'ai rappelé que je voulais toujours bouger. On m'a dit "*ah non pas possible*". Mais, ils voyaient bien qu'à Liège, cela n'allait plus alors on m'a ramené à Bruxelles avec une promotion. J'étais devenu chef d'édition. J'avais plus de responsabilités mais je me levais plus tôt. J'étais un peu à bout de souffle et on venait de me donner cela. C'est la logique d'une maison comme RTL de toujours avancer, il faut toujours avancer mais j'avais envie d'avancer dans une autre voie parallèle qui était plutôt faire du news en télé, du terrain. »³¹⁴

Cette impossibilité de concilier une vie sociale et familiale avec la vie professionnelle est mentionnée par d'autres journalistes.³¹⁵ Il est intéressant de constater que l'insatisfaction qui en découle peut être vécue directement par le journaliste ou indirectement via une pression exercée sur lui par les membres de son réseau non-professionnel. Le salaire peut aussi jouer un rôle dans la mesure où il est considéré indispensable à une étape future du cycle de vie de certains. La pénibilité des horaires serait d'autant plus grande que le journaliste aspire à d'autres choix en lien avec son cycle de vie.

« La première raison et la raison fondamentale pour laquelle j'ai quitté le milieu c'est que je suis devenu papa et que je travaillais sept jours sur sept. Je voulais passer du temps avec ma fille et mon épouse. Et, en fait, il y a eu une fois où je suis allé chercher ma fille chez la gardienne et j'ai dû la mettre directement coucher parce que je devais faire le tour des parquets comme cela se fait d'habitude à 16h30-17h. Il y avait une information et j'ai donc dû la traiter. J'ai dû la coucher de force pendant 1h30 puis je me suis dit : « plus jamais ». Si j'avais une autre opportunité, je la prenais. »³¹⁶

« A la RTBF, on travaillait un weekend sur trois. On sait quand on commence notre journée mais pas quand elle s'achève. (...) Ce sont des choses que l'on fait sans réfléchir parce que l'on aime ce que l'on fait mais quand on est dans des phases de réflexion du type « j'aimerais bien faire autre chose », ce sont des choses beaucoup plus compliquées à assumer et qui se ressentent dans la vie de famille. Quand on râle pour aller bosser le weekend, la femme et les enfants râlent évidemment beaucoup plus que quand on y va plein de motivation, guilleret. »³¹⁷

³¹³ Voir annexe P.171

³¹⁴ Ibid.

³¹⁵ Voir annexe P. 24, 49, 79, 81, 96, 116-118, 151, 191, 203, 219

³¹⁶ Voir annexe P.191

³¹⁷ Voir annexe P. 219

L'horaire de travail constitue un facteur de départ pour deux anciens chefs d'éditions régionales du même média. A mi-chemin entre la direction et la rédaction, ceux-ci gèrent un bureau local. Ils réalisent la maquette des pages d'une région d'un journal, écrivent une partie des articles et collaborent avec des correspondants locaux. Les chefs des éditions régionales se chargent de la mise en page et de l'envoi de la version finale vers la rédaction centrale du média. Leurs horaires étaient influencés négativement par ceux des indépendants. Notons que les indépendants semblent déplorer moins leurs horaires que leur salaire et leur rythme de travail, ces trois facteurs étant liés. C'est pourquoi, nous avons fait le choix d'évoquer cet aspect précédemment.

« Ce sont des horaires durs. Je commençais à sept heures trente par les petites tâches comme lire les dépêches des agences de presse, voir si on n'a rien raté. Quand je rentrais chez moi à dix-neuf heures, je rentrais, je soupais, je me mettais en pyjama et je terminais mon article mais je n'avais pas fini, il fallait que j'attende les textes des indépendants. Le temps que cela arrive par e-mail et que je mette tout en page, il était passé les 21h30. Il y a un moment où tu pêtes un câble. »³¹⁸

« Parfois, les indépendants m'envoyaient sur les roses parce qu'ils avaient d'autres contrats. J'ai déjà dû changer des jours de congé prévus de longue date parce qu'il y avait des événements que les indépendants ne savaient pas suivre. Je n'ai jamais voulu les utiliser. »³¹⁹

Enfin, un journaliste d'une rédaction télévisuelle locale signale qu'avoir des horaires rigides ne correspondait pas à sa conception du journalisme incluant une certaine indépendance et liberté dans l'organisation de son travail. Cette conception nous renvoie à une représentation du journalisme qui le différencie des autres métiers et en souligne certaines qualités comme l'indépendance, la liberté, ce qui induirait une nécessaire voire obligatoire flexibilité.

« Cela ne s'est pas bien passé. RTC, c'est assez spécial. On fait un horaire de 8h30-17h. Si on arrive et qu'on pointe à 32, on se fait engueuler parce qu'on a deux minutes de retard. Ce n'est pas ma conception du journalisme. Mon boulot, j'ai envie d'y aller quand je veux et de bosser 12 heures par jour si je veux. Je suis plus dans la mentalité indépendant. Arriver dans une rédaction avec des horaires de bureau ne m'intéressait pas. Si je veux rester jusqu'à 18h, je n'ai pas envie de m'expliquer à mon patron parce que j'ai du boulot en plus. Je m'étais retrouvé dans un carcan qui ne me convenait pas. Me dire que je travaillerais là encore dix ans n'était pas envisageable. »³²⁰

6.3.3. L'environnement

Dans la presse écrite, le travail journalistique peut s'effectuer à domicile, chez soi. C'est, par exemple, le cas pour certains journalistes indépendants ou pour les journalistes de la presse magazine. Certains y voient des avantages en termes de flexibilité et de confort quand d'autres pointeront le manque d'un travail en équipe.³²¹

³¹⁸ Voir annexe P.75

³¹⁹ Voir annexe P.71

³²⁰ Voir annexe P. 192

³²¹ Voir annexe P.51, 97, 104, 134, 119

« J'ai trouvé d'autres choses, et notamment, ce qu'on n'a pas quand on est journaliste freelance : un travail d'équipe. Ça c'était une belle découverte. Quand on est journaliste, on est seul. Moi, à *La Libre*, j'avais un bureau quasi à moi. Si quelqu'un d'autre devait l'occuper, il n'y avait pas de soucis mais j'avais un ordi pour écrire. Maintenant, je pense que quand chacun rentre chez lui, c'est dur, d'être sans conversation, d'organiser seul son planning. »³²²

Comme nous l'avons observé dans la première partie (cfr. 2.1.), les entreprises médiatiques ont mis en place des stratégies de concentration pour faire face à une crise financière. Ces mesures changent l'environnement de travail des journalistes. Dans les deux premiers extraits ci-dessous, les journalistes provenaient d'une petite entreprise médiatique rachetée par une structure plus grande. Elles ont intégré une nouvelle rédaction. Il est intéressant de noter que les mesures de concentration ont aussi un impact sur les travailleurs immobiles qui voient la venue de nouveaux collègues et leur média prendre du poids.

« C'est vraiment un milieu qui n'est pas positif. En passant à RTL, je l'ai ressenti encore plus fort qu'à Contact alors que leur salaire était meilleur. J'ai vraiment ressenti que je travaillais avec une équipe où le moral des troupes n'était pas au rendez-vous, pour ne pas dire dans une équipe de dépressifs. Je ne trouvais pas cela très motivant. »³²³

« Oui. Quand je suis arrivée à [Nom du média], c'était une petite boîte indépendante puis elle a été rachetée par le groupe [Nom] donc évidemment cela a tout changé. On est passé d'une structure familiale à un truc quasi multinational. J'exagère un peu mais à peine. Evidemment, la manière dont on travaille est différente, la pression, la considération. Maintenant, cela n'avait pas que du négatif. Les conditions étaient bien meilleures : on avait du matériel qui fonctionnait, des voitures, on n'était plus au bricolage, ce qui était le cas par le passé. Mais, on est arrivé dans une grosse boîte avec peu de place pour l'humain. Donc en matière de rentabilité, c'était différent. On devait être plus rentables, donner encore plus que chez [Nom du média] alors que le salaire est resté le même. »³²⁴

« Sinon, c'est géré RTL. Cela a changé sur les douze ans. Quand je suis rentré, on était 50, c'était tout petit et cela fonctionnait de manière paternaliste. On sortait tous de l'école, on n'avait même pas trente ans. Et, les patrons géraient une équipe de façon très paternaliste. Douze ans après, c'était cinq cents personnes avec des directeurs financiers, des ressources humaines et des plages rigides de programmes. C'était plus difficile à vivre pour les anciens qui eux avaient connu la petite boîte, qui n'étaient pas habitués à cela. »³²⁵

Soulignons que le premier extrait ci-dessus vient quelque peu contredire l'image décrite plus tôt d'un journalisme dont les membres sont totalement passionnés et dévoués. Lise explique avoir intégré une « *équipe où le moral des troupes n'était pas au rendez-vous, pour ne pas dire (...) une équipe de dépressifs.* » Celle-ci ajoutera par ailleurs que cette caractéristique est présente dans toute la presse et plus particulièrement en presse écrite, sous-entendant que la crise y est plus prégnante. Nous avons constaté que d'autres anciens travailleurs de la presse, tous supports confondus, pointent une morosité

³²² Voir annexe P.119

³²³ Voir annexe P.211

³²⁴ Voir annexe P.208

³²⁵ Voir annexe P.226

du secteur.³²⁶ Le départ de confrères dû aux mesures de restructuration et/ou la crise financière semblent avoir marqué le moral des journalistes et l'ambiance au sein des rédactions. Plusieurs jeunes individus de notre échantillon décrivent l' « *aigreur* » des plus âgés face aux changements. Ils regretteraient un journalisme d'antan.

« Puis, tout le monde dit tout le temps, c'est une constante dans le milieu du journalisme, que le métier est en train de mal tourner, que ce n'est plus ce que c'était. « *Si tu peux faire autre chose, fonce* », etc. Il y a vraiment une morosité ambiante. Chez RTL, il n'échappe pas à la règle, même si c'est moins fort que dans la presse écrite, ce n'est pas très entraînant. »³²⁷

« Nous ne recevions que des signaux négatifs. A un moment donné, on recevait tant de signaux négatifs qu'on croyait que la boîte allait fermer. »³²⁸

« Il y a eu une vague de préensions avant que je parte. Ils avaient connu l'âge d'or de la RTBF (qui a reçu une reconnaissance venant même de l'étranger) et étaient aigris. Quand tu connais cela et que la RTBF doit faire des économies, que les moyens pour partir faire des reportages diminuent, que toute l'équipe ne part pas. Certains ont eu l'habitude de couvrir un événement avec un monteur et un caméraman et se retrouvent seuls. (...) Il y a des changements et beaucoup ne supportent pas ces changements. »³²⁹

« [La rédaction nationale du Soir], c'est un open space mort. Personne ne parle, ne rigole. Avant, ils fêtaient les anniversaires. Puis, il y a tellement eu des événements négatifs que maintenant ils subissent dans leur coin. Il n'y a plus de tempérament fort. D'autres aussi sont d'accord. Ils sont démotivés par les licenciements secs. On leur dit tout le temps qu'il n'y a plus d'argent, que *Le Soir* a perdu quatre millions d'euros l'année dernière. Les mauvaises nouvelles n'aident pas non plus. *La Libre Liège* est dans la même situation que *Le Soir*. Au *Vif*, c'est une super petite équipe, moins directive, il y a plus dialogue, plus de possibilités de s'exprimer. Au *Vif*, on nous dit toujours « *merci* ». Au *Soir*, on ne nous donne jamais d'appréciation, jamais de « *merci* ». Du coup, on a moins envie de donner. »³³⁰

6.4. Comparaison aux études préalables

Dans son étude, Céline Fion mentionne que le motif « numéro un » d'un supposé départ pour la totalité des journalistes qui envisagent une reconversion est la mauvaise qualité des conditions d'exercice du métier. Ensuite, il s'agirait de la durée du temps de travail et des horaires.³³¹ Nous pouvons constater des liens avec notre étude. Il s'agit de deux facteurs intégrant nos trois grandes catégories. Rappelons que le départ apparaît généralement être le fruit d'une combinaison de facteurs.

6.5. Les choix « suscités »

Deux journalistes ont expliqué avoir été poussés à la démission par leur direction. Rédactrice en chef d'un magazine, Catherine explique avoir été en désaccord avec la politique de gestion des ressources humaines de son journal. Sa direction lui aurait suggéré de pousser des individus « *jusqu'à leurs*

³²⁶ Voir annexe P. 41-43, 62, 124, 147, 211, 220

³²⁷ Voir annexe P. 211

³²⁸ Voir annexe P.43

³²⁹ Voir annexe P.220

³³⁰ Voir annexe P.124

³³¹ FION Céline, *Le moral et le jugement des journalistes sur leur métier et leur profession, en Belgique francophone*, Mémoire de licence en Information et Communication, inédit, UCL, année académique 2007-2008, P.26

limites » afin de les licencier sans indemnisation. Celle-ci n'aurait pas accepté ces mesures et aurait tenté de négocier avec sa direction qui n'aurait pas « bougé ».

« La raison de mon départ du [Nom du journal] provient d'un conflit avec [Membre de la hiérarchie] qui est aussi DRH du groupe. J'avais un conflit sur leur politique de DRH qui était illégale et contraire à mes principes. Donc, j'étais en négociation avec eux. Ils n'ont pas bougé et ils m'ont dit : « *si tu ne veux pas le faire, tires-en les conclusions* ». J'ai dit : « *d'accord, je les tire* ». Et, j'ai remis ma démission. (...) Il y avait deux personnes et une troisième dont ils voulaient se séparer et ils m'ont demandé de les pousser jusqu'à leurs limites pour qu'elles fassent une faute professionnelle comme ça elles pouvaient être virées pour faute grave. Leur politique était de virer des gens en payant le minimum d'indemnités possible. Et donc moi je trouvais que cela n'était pas mon rôle en tant que rédactrice en chef de dire le matin : « *toi, toi et toi, je vais vous pousser à bout, pour que vous fassiez une faute grave* ». H.B. : On vous a vraiment dit cela tel quel ? Oui. Cela m'a été dit oralement. H.B. : Quelles fautes professionnelles, par exemple ? Il y en avait un qui avait un caractère particulier, ça c'est vrai. Parfois, il montait dans les tours. Il pétaait un câble. (...) Il s'était calmé, et ils m'ont dit : « *pousse-le à bout* ». Pour la deuxième personne, on m'a dit qu'elle avait un profil psychologique assez fragile et donc que si je lui mettais la pression, elle ne tiendrait pas et démissionnerait. (...) J'ai refusé de faire ce qu'ils me demandaient, j'ai remis ma démission. »³³²

Jacques dit, quant à lui, avoir vécu une pression de « *plusieurs mois* » liée à ses notes de frais de téléphone, de voiture. Selon lui, le but était de l'amener à déposer sa démission, son ancien salaire équivalant à celui de « *trois jeunes* ». Il considère ces pratiques « *sournoises* » d'autant plus quand « *tu donnes tout ce que tu as pour ton patron* ».

« A La Meuse, j'ai vécu une pression de plusieurs mois. Quand tu coûtes cher, ils te le font savoir. (...) Ils me disent : « *Ta note de frais de téléphone est trop élevée* ». Je dis : « *Je ne pense pas téléphoner moins ou plus qu'avant* ». Cela faisait trois ans que j'étais dans la boîte. « *Je téléphone plus que les autres journalistes ?* » On me répond : « *oh, oui, dix fois plus.* » J'ai dit : « *ils ne foutent rien alors les autres* ». Les infos, il faut aller les chercher, c'est aussi simple que cela. Ils commencent par tes notes de frais, puis, on cause de ta voiture. Tu as compris qu'il y a une pression que se met en route. Tu commences à sentir que tu dois dégager. Quand tu as donné beaucoup, que tu donnes tout ce que tu as pour ton patron et que tu te fais saquer par derrière, c'est sournois. (...) H.B. : Qui vous faisait ces remarques ? C'était le directeur des ressources humaines, [Prénom, Nom] qui me faisait ces remarques. Devinez ce qu'il est devenu maintenant ? Directeur général ! Le fait que le directeur des ressources humaines monte à la direction générale, tu as compris qu'il est récompensé pour ses services. »³³³

Une autre journaliste n'a pas vécu une pression l'amenant à démissionner mais son ancienne direction de rédaction l'aurait mise en difficultés pour poursuivre sous le statut d'indépendant, celle-ci y renonçant finalement. Après son licenciement, ses patrons auraient « récupéré » ses informateurs en utilisant illégalement sa boîte e-mail. Sylvie a poursuivi juridiquement sa direction et gagné des indemnisations correspondant à un mois de salaire.

« Ma boîte e-mail est restée ouverte durant deux semaines après mon départ et ils renvoyaient depuis mon adresse un e-mail informant mes contacts que je ne travaillais plus pour *La Dernière Heure* et que désormais il fallait contacter x, un autre journaliste avec ses coordonnées. Ils récupéraient mes informateurs, enfin, en gros, ils me volaient mes contacts. Est-ce que vous vous rendez-vous compte : sans son carnet d'adresse, comment travaille un journaliste ? En plus de me mettre à la porte, ils me mettaient dans une situation compliquée pour continuer à exercer. »³³⁴

³³² Voir annexe P.145

³³³ Voir annexe P. 19

³³⁴ Voir annexe P. 79

7. L'absence de défense collective

Nous avons constaté ci-dessus que certains mécontentements apparaissent généraux à toute la presse d'information belge francophone : le manque de temps et de moyens ainsi que leurs conséquences sur la qualité. Les anciens journalistes semblent également très affectés émotionnellement par les situations décrites plus tôt. Au cours de nos entretiens, un individu tombera en larmes quand d'autres s'énerveront, s'exprimeront de manière « exacerbée ». Néanmoins, nous avons eu le sentiment que notre rendez-vous était le bienvenu, ces derniers dépassant très souvent la durée préalablement fixée (une heure).

Si les journalistes apparaissent affectés pour des raisons similaires, il est intéressant de noter que ceux-ci se défendent le plus souvent de manière individuelle, en recourant à une aide juridique ou en élaborant des tactiques. Seules deux actions collectives nous ont été relatées. La première a pris la forme d'une grève au journal *Le Soir* lors d'une nouvelle vague de restructurations et la seconde, l'écriture d'une charte collective « la carte noire des indépendants » lors de la mise en place des synergies. Néanmoins, aucune grève générale rassemblant l'ensemble des rédactions belges francophones n'a jamais eu lieu.

Nous pensons pouvoir, en partie, expliquer cette incapacité à se défendre collectivement par la division du corpus professionnel. Celui-ci recouvre de nombreuses réalités, comme nous l'avons déjà mentionné, selon les supports médiatiques et les statuts. D'autres facteurs éditoriaux semblent également séparer les professionnels de la presse. Ceux-ci opposent une presse dite « populaire » et une presse dite « de qualité » mais aussi la presse régionale et la presse nationale. Notons également que la concurrence inter-médias peut jouer un rôle sur l'inexistence d'un esprit défensif commun du corpus professionnel.

8. L'annonce à la direction

Seule une journaliste dit ne pas parvenir à se souvenir comment elle a annoncé à sa direction son départ. Celle-ci comprend cet oubli « *parce que cela n'a pas dû être conflictuel* ». ³³⁵ Peu de journalistes ont quitté leur rédaction dans le conflit. Les directions des médias essaient parfois de

³³⁵ Voir annexe P.203

retenir le travailleur en lui proposant une valorisation salariale ou un statut salarié (pour les indépendants).

« Ils m'ont proposé un job de salarié. Alors que cela faisait un an et demi que j'étais pigiste. Cela ne changeait rien sur le fond. Mon chef d'édition, on s'est engueulé parce qu'il était triste, on faisait beaucoup de choses à deux. Mais c'est resté un ami. »³³⁶

« Cela ne s'est pas très bien passé. C'est toujours dans ces moments-là qu'on se rend compte que visiblement nos employeurs tenaient beaucoup, beaucoup, beaucoup à nous. Ils n'ont pas trop apprécié que j'annonce une décision et que je ne laisse pas d'ouverture pour la négociation. Cela n'a pas été très bien perçu, mais depuis, nous avons enterré la hache de guerre. J'y retourne assez souvent, c'est ça qui est assez drôle. Cela devient des clients, bien que le terme soit mal choisi vu qu'il n'y a pas de relation pécuniaire entre nous, mais cela devient des interlocuteurs. »³³⁷

L'ensemble des journalistes salariés ont communiqué en « face à face » leur décision à leur direction de rédaction, à l'exception d'un travailleur. Celui-ci explique être « *parti comme un voleur* ». Il aurait prévenu par téléphone sa direction de rédaction de son départ vers la politique. Elle n'aurait disposé que de trois jours pour se retourner.

« Assez mal. Mon départ devait être précipité parce qu'il y avait une échéance qui venait avant celle des élections : le dépôt des listes. C'est le 3 avril qu'il y a eu ce contact avec [Personnage politique] et le dépôt des listes a eu lieu deux mois avant les élections qui se déroulaient le 9 juin. Les vacances de Pâques arrivaient. Le [parti politique] avait prévu d'organiser l'annonce des nouveaux avant le début pour éviter que cela fasse un flop. J'ai prévenu RTL un vendredi et la conférence de presse qui allait me présenter était le samedi, le lendemain. Il n'y a pas eu de préparation. Ce n'était pas ma volonté. Cela a été une grande déchirure pour moi. C'est mon grand regret. RTL était la grande boîte où j'avais réalisé toute ma carrière et je suis parti comme un voleur, cela ne me ressemble pas. Je le regrette mais il n'y avait pas moyen de faire autrement. Enfin, si, il y avait moyen de faire autrement dans ces conditions : ne pas partir. H.B. : Comment l'avez-vous annoncé ? Je l'ai annoncé par téléphone. Mon supérieur direct était [Prénom, Nom]. Je n'avais plus le temps de le voir. La réaction, je ne l'ai jamais sue vraiment. »³³⁸

9. Le come-back est-il envisagé ?

Plusieurs anciens journalistes envisagent de réintégrer le milieu professionnel à temps-plein, comme nous l'avons déjà observé (cfr. 5.1.1.). Douze individus gardent une activité professionnelle à titre complémentaire au sein d'un média traditionnel ou des pratiques qu'ils estiment proches du journalisme, par exemple, sur un blog. Cinq autres ont également écrit des livres. (Cfr. 5.1.3). Néanmoins, comme nous le voyons, la majorité des intervenants ne se situent pas dans ce cas. Ceux-ci semblent avoir considéré lentement leur départ et envisagé ce dernier comme définitif. Et, cela, notamment, pour deux raisons. D'une part, certains anciens travailleurs considèrent que le milieu est

³³⁶ Voir annexe P.86

³³⁷ Voir annexe P. 212

³³⁸ Voir annexe P.184

« bouché » et, cela, d'autant plus s'ils sont âgés. Ils ne voient pas où ils pourraient réintégrer ni qui les engagerait.³³⁹

« H.B. : Donc vous n'envisagez pas réintégrer ? Ben je ne vois pas comment. H.B. : Pas d'opportunité ? Je pense qu'à mon âge, pourquoi est-ce que l'on m'engagerait, moi, à 43 ans ? »³⁴⁰

D'autre part, s'ils sont entrés en politique, certains expriment l'existence d'une norme tacite visant la non-perméabilité de l'identité professionnelle au milieu politique. Le code déontologique n'y fait aucune référence. Néanmoins, ils ne souhaiteraient pas vivre « *des jugements dans tous les sens* » de la part de leur ancien groupe professionnel.³⁴¹ Un journaliste expliquera qu'être amené par ses nouvelles fonctions à fréquenter son ancienne rédaction l' « *angoisse* ».

« Oui, on a toujours des contacts. Cela m'a aussi attristé. J'ai été étiqueté. Je ne suis plus [Son prénom]. J'ai eu du mal à considérer que des gens que j'avais côtoyés pendant des années ne puissent pas faire la part des choses entre [Son prénom] et le candidat [parti politique]. Ils mélangent. Je sais que je parle très rarement politique à l'extérieur. La spontanéité de certains contacts a été perdue. J'en croise de temps en temps sur le terrain politique. J'ai eu du mal à retourner à RTL. J'y suis retourné mais à la réception pas dans les bureaux. Revoir mes collègues, cela m'angoisse. J'ai presque envie de dire que la page est tournée, les jugements vont partir dans tous les sens. »³⁴²

Plusieurs intervenants nous ont, enfin, expliqué rencontrer régulièrement des journalistes lors de leurs fonctions actuelles. Ces rencontres les confortent dans leur choix car ils constatent une situation « *pire* » que la leur.³⁴³

« Quand je vois des journalistes débarquer, cela a l'air tellement pénible. Ils sont en presse écrite mais ils doivent faire des vidéos, des photos, un article pour le web. »³⁴⁴

« Non, pas du tout. Parce que tous les potes journalistes que je rencontre sont dans une situation pire. Elle ne s'est pas améliorée. Par rapport aux conditions, elles ne sont pas nécessairement matérielles. Même au niveau du fond, il n'y a plus de temps. »³⁴⁵

« Non, parce que quand je vois mes collègues du *Soir*, ils travaillent dans des conditions encore plus déplorables qu'avant et la mainmise de la direction est encore plus forte. Maintenant, on leur dit vraiment comment écrire leurs articles. Ces pratiques étaient déjà présentes à *Sud Presse* avant. Les collègues de *Sud Presse* nous expliquaient déjà : « *quand on rentre de reportage, les maquettes sont déjà dessinées* », maintenant cela a lieu au *Soir*. Donc, ils n'écoutent même plus le journaliste pour voir quelle ampleur donner au sujet. »

³³⁹ Voir annexe P.50, 78, 114, 126, 204, 212

³⁴⁰ Voir annexe P.204

³⁴¹ Voir annexe P.186, 199, 204

³⁴² Voir annexe P.186

³⁴³ Voir annexe P. 39-40, 53, 85, 92, 99, 137, 174

³⁴⁴ Voir annexe P.137

³⁴⁵ Voir annexe P.85

CONCLUSION GENERALE

Notre ambition était d'identifier les facteurs motivant les journalistes belges francophones à quitter le métier et, en particulier, d'évaluer le rôle des mutations techniques et économiques en cours au sein du milieu médiatique sur cette décision. L'analyse des entretiens indique que les anciens journalistes ont perçu ces changements et qu'ils considèrent que ceux-ci ont effectivement eu un impact sur leur départ.

Les diverses raisons expliquées par les journalistes peuvent être rassemblées dans trois catégories principales. Deux d'entre elles sont liées aux changements évoqués ci-dessus. La première a trait à une perception d'une pratique professionnelle détériorée. Tous supports confondus, des journalistes considèrent avoir perdu un contrôle sur leur production à cause de plusieurs facteurs. Ils soulignent, d'abord, une augmentation de la charge de travail et une diversification du contenu réduisant le temps de la réalisation. Ensuite, ils estiment connaître une évolution de la ligne éditoriale de leur journal excessivement guidée par le « commercial » et jugent son imposition plus contraignante. Cette transformation peut brouiller des frontières normatives entre médias. Dans un milieu socioprofessionnel où les travailleurs ont une vision idéalisée de leur rôle et revendiquent une très grande liberté, l'ensemble de ces facteurs peut provoquer une discordance accrue entre une situation espérée et la situation vécue, ou encore une nostalgie vis-à-vis d'une situation vécue auparavant. Certains journalistes ressentent une déresponsabilisation voire une perte de l'utilité sociale du métier.

Une deuxième catégorie de raisons concerne les conditions générales de travail. Bien que les situations varient en fonction du statut et de l'entreprise médiatique, certains éléments sont mis en avant par de nombreux journalistes. Beaucoup considèrent que leurs rémunérations étaient insuffisantes, et parfois inéquitables entre des travailleurs de même niveau. De plus, la possibilité d'une meilleure rémunération à travers un avancement ne leur semblait plus envisageable étant donné la situation financière de leur entreprise. Associées à ces problèmes de rémunération, se retrouvent les difficultés liées aux horaires de travail. Plusieurs anciens journalistes estiment que leurs horaires trop chargés ont eu, ou auraient inévitablement eu, un impact sur leur vie non-professionnelle. Dans ces derniers cas, certains d'entre eux ont préféré éviter les difficultés et ont quitté leur emploi. Les journalistes insistent aussi sur un environnement émotionnel au travail relativement délétère qui serait essentiellement lié à une démotivation du personnel.

Enfin, la troisième catégorie s'assimile à l'offre d'une opportunité professionnelle. Dans certains cas, cette opportunité va se proposer à un journaliste qui, ayant longuement réfléchi à la question, avait déjà l'intention de quitter le métier. Dans d'autres cas, l'opportunité va plutôt déclencher une réflexion qui aboutira au départ. De manière générale, la décision prise par les journalistes a été difficile, voire douloureuse, et longuement réfléchie parce qu'elle impliquait, pour certains, un non-retour.

Au terme de ce travail, nous voudrions évoquer deux points qu'il nous semble utile d'aborder dans des études ultérieures. Tout d'abord, nous pensons qu'il serait intéressant de connaître l'avis des managers. En particulier, une enquête visant à caractériser comment les managers envisagent les rapports hiérarchiques entre journalistes et direction, divers aspects de la situation de travail des journalistes et comment octroyer plus d'influence à ces derniers tant au niveau rédactionnel qu'au niveau organisationnel. Enfin, une réflexion s'impose quant à la compatibilité entre le métier de journaliste tel qu'il est envisagé par les anciens professionnels et le lien de subordination qu'implique le salariat.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages et articles :

ANTOINE Frédéric, HEINDERYCKS François, *Etats des lieux des médias d'information en Belgique francophone*, Bruxelles, Les Editions du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 2011.

BEN AISSA, H., « L'histoire des conditions de travail chez Renault », in *Actes du colloque de l'Association Internationale de Management Stratégique (AIMS N°14)*, Angers 6-7 juin 2005.

BERNOUX Philippe, *La sociologie des organisations, Initiation théorique de douze cas pratiques*, 6^e éd. revue et corrigée, Editions du Seuil, 2009.

BOURDIEU Pierre, *Choses dites*, Paris, Les éditions de Minuit, 1987.

FION Céline, *Le moral et le jugement des journalistes sur leur métier et leur profession, en Belgique francophone*, Mémoire de licence en Information et Communication, inédit, UCL, année académique 2007-2008.

FREIDSON Eliot, CHAMBOREDON Jean-Claude, MENGER Pierre-Michel, « Les professions artistiques comme défi à l'analyse sociologique », In *Revue française de sociologie*. 1986, 27-3. Sociologie de l'art et de la littérature.

GOLLAC Michel, VOLKOFF Serge, *Les conditions de travail. Un ouvrage utile à tous ceux qui souhaitent que la reprise de l'emploi permette aussi d'améliorer la vie quotidienne de ceux qui travaillent*, Paris, La Découverte, Repères, 2007.

LAGENDRIES Céline, *Comment se faire entendre quand on a d'autres idées, La presse alternative, ses spécificités, son lectorat*, Travail de fin d'études en Communication, ISFSC, inédit, année académique 2005-2006.

MAGNETTE Astrid, *Du métier de journaliste à celui de responsable de communication, pourquoi passent-ils de l'un à l'autre ? Analyse de parcours personnels*, Mémoire de licence en Relations Publiques, inédit, UCL, année académique 2010-2011.

NOBRE-CORREIA José Manuel, « L'Europe des Médias face à la crise », in *Les Cahiers du Journalisme*, n°21, 2010.

POULET Bernard, *La fin des journaux et l'avenir de l'information*, 2e éd. revue et augmentée, Paris, Ed. Gallimard, 2011 (Col. Folio actuel n°146).

RAEYMACKERS Karin (dir.), HEINDERYCKX François (dir.), *Le journaliste belge en 2013 : un autoportrait*, Gand, Academia Press.2013.

SAITTA Eugénie, *Les dynamiques de la féminisation du journalisme*, in *REPAP*, n° 6, 2011.

SIMONIS Martine, *Et vous, combien gagnez-vous ? Le salaire des journalistes*, in *Journalistes*, n°107, septembre 2009.

SIMONIS Martine (éd.), *La diversité au sein de la profession de journalistes* (sous la dir. de l'Association des Journalistes Professionnels), Bruxelles, Les Presses d'Hayez, 2013.

TOUSSAINT-DESMOULINS Nadine, *L'économie des médias*, septième édition mise à jour, Paris, Presses Universitaires de France, 2008.

WILHELM Mathieu, « Échantillonnage boule de neige, la méthode de sondage déterminé par les répondants », in *Série Statistique de la Suisse*, 2014.

Association des Journalistes Professionnels, La rubrique « Va et Vient » in *Journalistes* n°136, Avril 2012.

Les Etat Généraux des médias d'information, Constats-Analyses-Débats, (sous la dir. du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles), Bruxelles, Les Editions du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 2014.

Les données en ligne

20minute.fr, Journaliste, un métier précaire, [En ligne], <http://www.20minutes.fr/medias/1247301-20131107-journaliste-metier-plus-plus-precaire>, consulté le 20 mai 2014.

Association des journalistes professionnels, *Le titre de journaliste professionnel*, [En ligne], <http://www.ajp.be/documents/loi.php>, consulté le 4 février 2014.

Association des Journalistes Professionnels, [En ligne], *Les Commissions d'Agréation*, <http://www.ajp.be/documents/agregation.php>, consultée le 29 janvier 2014.

Association des Journalistes Professionnels, *Comprendre le projet de fusion en 8 questions*, [En ligne], http://www.ajp.be/agenda/agAJP_nov12.php, consultée le 5 février et le 1^{er} mars 2014.

Association des Journalistes Professionnels, *Le collaborateur de presse*, [En ligne], <http://www.ajp.be/documents/collaborateur.php>, consulté le 21 février 2014.

Association des Journalistes Professionnels, *Journaliste s'accorde très majoritairement au masculin*, [En ligne], <http://www.ajp.be/dossiers/journeeinternationalefemmes2011.php>, consultée le 1^{er} mars 2014.

Association des Journalistes Professionnels, *Journalistes salariés, statut et barèmes*, [En ligne], <http://www.ajp.be/salaries/>, consultée le 17 mai 2014.

Association des Journalistes Professionnels, « *Pigiste, pas pigeon !* », *Acte 2. Une nouvelle enquête alarmante de l'AJP sur ce que gagnent vraiment les journalistes freelance et sur les tarifs réellement appliqués par les médias* [En ligne], <http://www.pigistepaspigeon.be/telechargements/dossierPPPacte2.pdf>, consultée le 18 mai 2014.

Association des Journalistes de la Presse Périodique, *Les dix commandements de l'affiliation à l'AJPP*, [En ligne], <http://www.ajpp-vjpp.be/AJPP/Documents/Affiliation.PDF>, consulté le 5 février 2014.

L'Association des journalistes de La Presse Périodique, Page Facebook officielle, *AJPP-VJPP, Un vote qui ne facilite pas la fusion*, [En ligne], <https://www.facebook.com/ajppvjpp/posts/482429315133452>.

Le Conseil de Déontologie Journalistique, *Missions*, [En ligne], <http://www.deontologiejournalistique.be/?cdj-missions>, consultée le 6 mars 2014.

Le Conseil Supérieur Audiovisuel, *A propos du Conseil Supérieur Audiovisuel*, [En ligne], http://www.csa.be/faqs/9#question_12, consultée le 5 mars 2014.

Fonds Social du Secteur Audiovisuel et de la Production de films, *La Commission paritaire pour le secteur audiovisuel*, [En ligne], <http://www.mediarte.be/fr/node/3213>, consultée le 17 mai 2014.

LEFEVRE Nicolas, *Méthodes et techniques d'enquête*, Université Sciences Humaines, Lettres et Arts de Lille (Lille III), [En ligne], http://staps.univ-lille2.fr/fileadmin/user_upload/ressources_peda/Masters/SLEC/entre_meth_recher, consulté le 10 mai 2014.

La Libre Belgique en ligne, *La RTBF voit rouge en 2012*, [En ligne], <http://www.lalibre.be/culture/medias-tele/la-rtbf-voit-rouge-en-2012-51b72ca6e4b0de6db97485bf>, consultée le 23 mars 2014.

La Libre Belgique en ligne, *Deux cents personnes vont quitter la RTBF*, [En ligne], <http://www.lalibre.be/culture/medias-tele/deux-cents-personnes-vont-quitter-la-rtbf-51b8c2c3e4b0de6db9bd0d1e>, consultée le 5 avril 2014.

Mukuna Olivier, *La presse n'investit plus dans les journalistes, interview de Ricardo Gutierrez*, [En ligne], <http://www.femmesdechambre.be/ricardo-gutierrez-la-presse-ninvestit-plus-dans-les-journalistes/>, consulté le 23 mars 2014.

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, *Les Etat Généraux des médias d'information*, [En ligne], <http://egmedia.pcf.be/wp-content/uploads/2011/03/Rapport-synthétique-Atelier-2>, consulté le 5 février 2014, P.102.

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, *Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études*, Moniteur belge du 18 décembre 2013, [En ligne], https://www.ulg.ac.be/upload/docs/application/pdf/2014-01/decret_paysage.pdf, consultée le 17 mai 2014.

La RTBF en ligne, *Passe-Partout restructure*, [En ligne], http://www.rtbf.be/info/economie/detail_passe-partout-restructure?id=7990434, consultée le 2 avril 2014.

Le Soir en ligne, *Rossel doit économiser trois millions d'euros pour 2013*, [En ligne], <http://www.lesoir.be/125493/article/economie/2012-11-22/rossel-doit-economiser-3-millions-d-euros-pour-2013>, consulté le 27 mars 2014.

Le Soir en ligne, *Les comptes de la RTBF sont dans le rouge*, [En ligne], <http://www.lesoir.be/255106/article/actualite/fil-info/fil-info-culture/2013-06-04/comptes-rtbf-sont-dans-rouge>, consultée le 5 avril 2014.